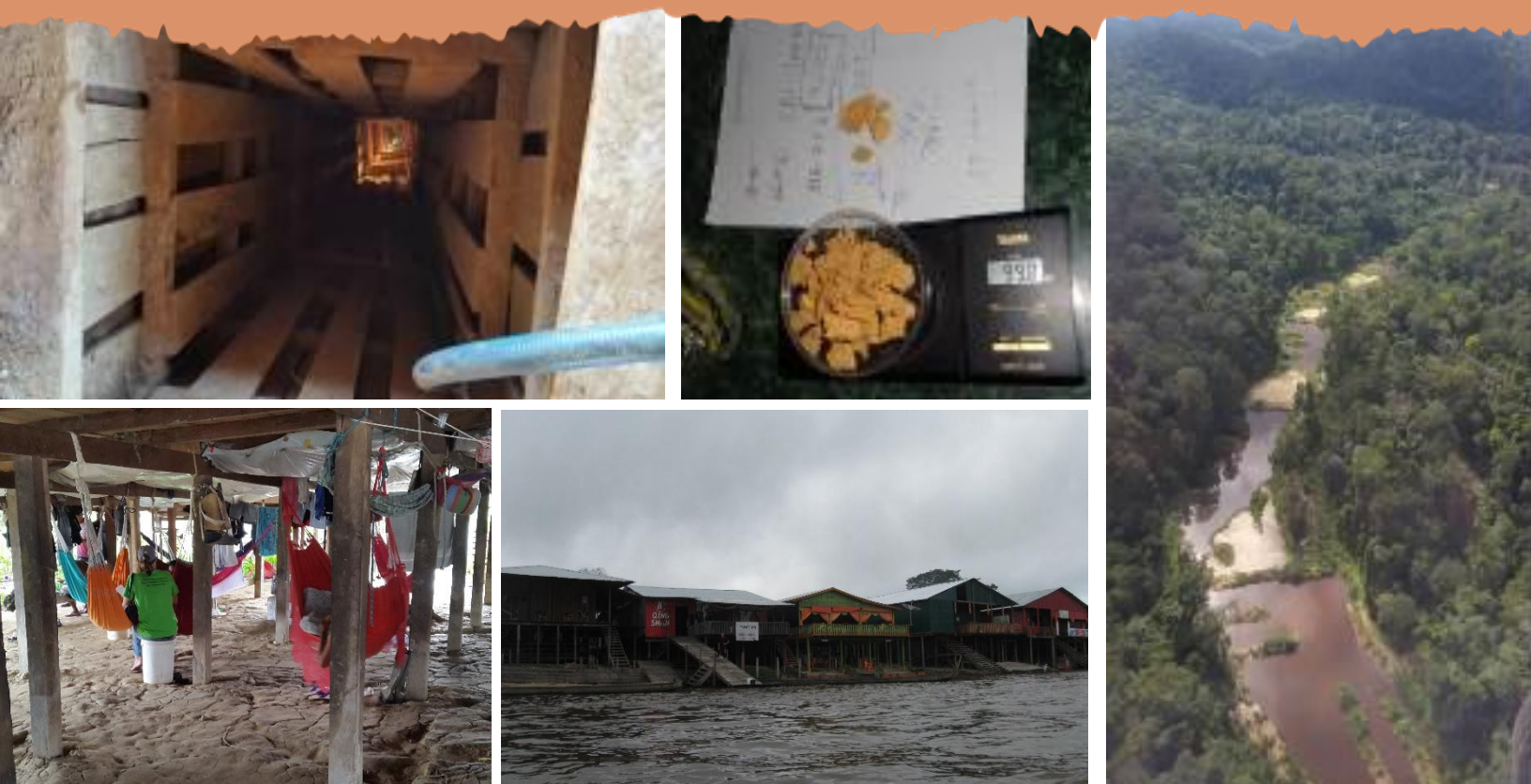




Voies d'exfiltration de l'or illégalement extrait en Guyane

Enquête sur le nombre de personnes impliquées, la quantité d'or extraite illégalement et exfiltrée à l'étranger, les itinéraires empruntés par cet or et ses destinations finales.

Voies d' exfiltration de l'or illégalement extrait en Guyane

Enquête sur le nombre de personnes impliquées, la quantité
d'or extraite illégalement et exfiltrée à l'étranger, les
itinéraires empruntés par cet or et ses destinations finales.

16 décembre 2024 (Version originale en anglais) | 8 octobre 2025 (Traduction française)

produit pour:



WWF France en Guyane

produit par:



www.social-solutions.net

Auteurs: Marieke Heemskerk et François Michel le Tourneau

Collecteurs de données: Debora Hordijk, Kenneth Goenopawiro, Karen Pantoja Lima, Joey Goenopawiro, Carlos Gabriel Prudencio Rohde, Rute Luciana de Negreiros dos Santos, Eduardo Silva Amoras

Table des matières

Abréviations	6
Mots étrangers et définitions	7
Résumé	9
Executive Summary (English)	12
1 Introduction	15
1.1 Ce rapport	15
Introduction	15
1.2 Contexte de l'exploitation aurifère en Guyane	16
Le secteur légal de l'exploitation aurifère en Guyane	16
1.3 Organisation du rapport	19
2 Conception de l'étude et méthodologie	22
2.1 Conception de l'étude, lieux et période	22
2.2 Enquête quantitative	23
Méthode d'échantillonnage et caractéristiques des échantillons	23
2.3 Entretiens qualitatifs	24
2.4 Limites et défis	25
2.5 Considérations éthiques	26
3 Cadres juridiques et institutionnels relatifs à la vente et à l'achat d'or	27
3.1 Cadre juridique international	27
L'Organisation de coopération et de développement économiques	27
Principes de la London Bullion Market Association	28
3.2 Brésil	29
Le code minier brésilien et les garimpeiros	29
Lois et réglementations relatives à la vente et à l'achat d'or	29
Réglementation de la « bonne foi »	30
Projets de décrets 836/2021 et PL 3025/2023	31
Transferts d'argent	32
3.3 Suriname	33
Le code minier du Suriname et les artisans miniers	33
Lois et réglementations relatives à la vente et à l'achat d'or	34
Lois visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	34
La vigilance à l'égard de la clientèle chez les acheteurs d'or	35
La traçabilité de l'origine de l'or en pratique	36
3.4 La France et la Guyane	37
General	37
La législation française relative à la vente et à l'achat d'or	37
4 Les principaux acteurs	38
4.1 Brésil	38
Artisans miniers ou <i>garimpeiros</i>	38
Prestataires de services miniers à Oiapoque, Ilha Bela et Vila Brasil	45
Acheteurs d'or au Brésil	46
Exportateurs d'or au Brésil, à São Paulo	48
État brésilien	48
4.2 Suriname	50

Commerçants chinois le long de la frontière entre le Suriname et la Guyane	50
Acheteurs d'or à Paramaribo	52
Exportateurs d'or au Suriname	55
Kaloti Suriname Mint House	57
L'État surinamais	58
4.3 La Guyane	59
L'État français	59
5 Les chiffres	62
5.1 Nombre de <i>garimpos</i>	62
5.2 Nombre d'artisans mineurs d'or illégaux	62
Estimations d'experts	62
Données spatiales et équipements	63
Estimations pour chaque <i>garimpo</i>	63
5.3 Revenus	65
5.4 Transferts de fonds	68
5.5 Quantité d'or produite	69
5.6 Résumé des chiffres	71
6 Les routes de l'or illégal en provenance de Guyane	72
6.1 Où les garimpeiros vendent-ils leur or ?	72
Personnes vendant au Suriname	73
Personnes vendant au Brésil	73
Personnes vendant en Guyane	74
Utilisation de virements bancaires et de Pix	74
6.2 Les routes empruntées par l'or illégal de Guyane	76
Étape 1. Sur le site illégal	76
Étape 2. Autour du site de production	76
Étape 3-A. Vente de l'or guyanais au Suriname	76
Étape 3-B. Vente de l'or guyanais au Brésil	77
Étape 4. Exportations : l'or illégal de la Guyane vers différentes destinations	79
Étape 5. La demande d'or	79
7 Conclusions	83
Références bibliographiques	86
Annexes	90
Annexe 1	90
Annexe 2: Ensemble des garimpos connus avec estimation de la population et du nombre d'opérations	92
Annex 3	94

Liste des tableaux

Tableau 1. Estimations calculées pour les indicateurs clés	10
Tableau 2. Key indicators for illegal gold mining in French Guiana	13
Tableau 3. Nombre et pourcentage de répondants à l'enquête par lieu	23
Tableau 4. Métiers occupés par les hommes et les femmes interrogés travaillant dans les zones d'exploitation illégale d'or artisanale en Guyane (N=134)	43
Tableau 5. Pays de destination de l'or artisanal (ASM) exporté depuis le Suriname	57
Tableau 6. Estimations d'experts du nombre de garimpeiros en Guyane	63
Tableau 7. Indicateurs de l'exploitation d'or artisanale illégal en Guyane	71

Liste des figures

Figure 1. Principaux gisements aurifères en Guyane. Source : Aertgeerts et al. (2018)	17
Figure 2. Sites d'exploitation aurifère illégale (garimpos) en Guyane, avec les principales voies d'accès.	20
Figure 3. Lieux d'enquête au Suriname et au Brésil, marqués d'une étoile jaune	22
Figure 4. Sites de travail où les interviewés avaient travaillé au cours des 18 derniers mois.	24
Figure 5. Lieu de résidence le plus récent des garimpeiros interrogés avant leur déplacement vers les zones d'exploitation d'or artisanale de la Guyane ou du Suriname. Les pourcentages sont présentés à l'annexe 3.	38
Figure 6. Répartition par âge des personnes interrogées travaillant dans l'exploitation illégale d'or artisanale en Guyane.	40
Figure 7. Âge auquel les garimpeiros interrogés ont commencé à travailler dans l'exploitation d'or artisanale, et âge auquel ils ont débuté dans les garimpos de la Guyane.	41
Figure 8. Différents types de sites alluvionnaires (« barranco ») : utilisant une seule pompe pour projeter de l'eau (à gauche), et utilisant à la fois un tuyau de projection et un tuyau d'aspiration (à droite). Les deux sites se trouvent au Suriname.	45
Figure 9. Boutiques d'or (marqueurs orange) et bijoutiers achetant de l'or d'Exploitation Artisanale (marqueurs verts) dans et autour du centre-ville de Paramaribo, août 2024.	54
Figure 10. Exportations d'or en kilogrammes. Source : Banque centrale du Suriname, Goud Analyse (diverses éditions)	55
Figure 11. Valeur des exportations d'or du Suriname (en millions USD). Source : Banque centrale du Suriname, Goud Analyse (éditions diverses).	56
Figure 12. Carte de la répartition de la population garimpeiro en Guyane française selon l'enquête.	64
Figure 13. Revenu mensuel auto-estimé (en euros) en 2024 parmi les garimpeiros (orpailleurs et prestataires de services) travaillant en Guyane.	65
Figure 14. Gains extrapolés des porcentistas, en grammes d'Au/mois, d'après leur plus récente despescagem, en supposant 50 % de temps de travail effectif sur l'année.	66
Figure 16. Lieux où les garimpeiros interrogés travaillant illégalement en Guyane vendent leur or, N=134	72
Figure 17. Voies empruntées par l'or de la Guyane et destinations finales	78
Figure 18. Demande d'or par secteur.....	80
Figure 19. Carte des principales destinations d'exportation de l'or provenant de la Guyane *	82

En couverture

En haut à gauche : Tunnel creusé par des garimpeiros au Suriname (Photo : Marieke Heemskerk)

En bas à gauche : Hamacs des garimpeiros sous un supermarché à Ronaldo/Antonio do Brinco, au Suriname (Photo : Marieke Heemskerk)

Au centre en haut : Paiement en or dans un magasin chinois à Ronaldo/Antonio do Brinco (Photo : Marieke Heemskerk)

En bas au milieu : Supermarchés chinois le long des rives surinamaises du fleuve Maroni (Photo : Marieke Heemskerk)

À droite : Zone minière, région de Lawa (Photo : Marieke Heemskerk)

Abréviations

AML	<i>Anti Money Laundering</i> (Lutte contre le blanchiment d'argent)
ANM	<i>Agência Nacional de Mineração</i> (Agence nationale des mines - Brésil)
BRGM	Bureau des recherches géologiques et minière
CBvS	<i>Centrale Bank van Suriname</i> (Banque centrale du Suriname)
CDD	Vérification préalable de la clientèle
CFATF	Groupe d'action financière des Caraïbes
CFEM	<i>Compensação Financeira pela Exploração de recursos Minerais</i> Compensation financière pour l'exploration des ressources minérales
CNPJ	<i>Cadastro Nacional de Pessoas Jurídicas</i> (Registre national des personnes morales)
CPF	<i>Cadastro de Pessoas Físicas</i> (Registre des contribuables individuels)
CVM	<i>Comissão de Valores Mobiliários</i> (Commission brésilienne des valeurs mobilières)
DTVM	<i>Distribuidora de Títulos e Valores Mobiliários</i> (sociétés de courtage et courtiers en valeurs mobilières)
EITI	<i>Extractive Industries Transparency initiative</i> (Initiative pour la transparence dans les industries extractives)
EMOPI	Etat-Major de lutte contre l'orpaillage et la pêche illicites
FAG	Forces Armées en Guyane
FATF	<i>Financial Action Task Force</i> (Groupe d'action financière)
FIU	<i>Financial Intelligence Unit</i> (Suriname) (Cellule de renseignement financier)
PIB	Produit intérieur brut
GdS	Gouvernement du Suriname
IBAMA	<i>Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Renováveis</i> (Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables)
ICMS	Value Added Tax (<i>Imposto sobre Circulação de Mercadorias e Serviços</i>)
IEDOM	Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer
KSMH	<i>Kaloti Suriname Mint House</i> (Maison de la Monnaie du Suriname Kaloti)
KYCC	Connaissiez votre client et votre contrepartie

LBMA	London Bullion Market Association (Association du marché des métaux précieux de Londres)
ONG	Organisation non gouvernementale
OAM	Observatoire de l'activité minière
OECD	<i>Organization for Economic Co-operation and Development</i> (Organisation de coopération et de développement économiques)
ONF	Office national des forêts
PAG	Parc Amazonien de Guyane
PEP	<i>Politically Exposed Persons</i> (Personnes politiquement exposées)
PLG	<i>Permissão de Lavra Garimpeiro</i> (Permis d'exploitation minière Garimpeiro)
PRoC	Peoples Republic of China (République populaire de Chine)
Rs	Reais
SPSS	Statistical Package for Social Sciences (Logiciel statistique pour les sciences sociales)
UAE	Émirats arabes unis
UNIFAP	Université Fédérale d'Amapá
USD	United States Dollars (dollar américain)
WMTF	<i>Wet ter voorkoming en bestrijding van Money Laundering en Terrorisme financiering</i> (Loi visant à prévenir et à combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme)

Mots étrangers et définitions

Orpaillage	Opérations minières formelles ou informelles avec des formes principalement simplifiées d'exploration, d'extraction, de traitement et de transport. L'orpaillage est généralement peu capitalistique et utilise une technologie à forte intensité de main-d'œuvre. L'orpaillage peut inclure des hommes et des femmes travaillant à titre individuel ainsi que ceux travaillant en groupes familiaux, en partenariat ou en tant que membres de coopératives ou d'autres types d'associations et d'entreprises légales impliquant des centaines, voire des milliers de mineurs.	Français
<i>Barranco</i>	Fosse d'exploitation alluviale	Argot des artisans miniers brésilien (garimpeiros)
<i>Burrinho</i> , aussi: <i>Petroleiro</i>	Littéralement : « Petit âne ». Personne transportant des provisions sur son dos vers les zones minières.	Argot des artisans miniers brésilien (garimpeiros)
<i>cambistas</i>	Bureau de change, ainsi que les personnes travaillant dans les mines artisanales qui achètent de l'or.	portugais brésilien
<i>Canoeiro</i>	Pirogier	portugais brésilien

<i>Currutela</i>	Village de mineurs d'or dans la forêt. Ces endroits peuvent compter un ou plusieurs magasins, bars, ateliers mécaniques, etc.	Argot des artisans miniers brésilien (garimpeiros)
<i>Despescar</i>	Laver l'or ; dernière étape de l'extraction aurifère, lorsque l'or est extrait du concentré.	Argot des artisans miniers brésilien (garimpeiros)
<i>garimpagem</i>	exploitation artisanale	portugais brésilien
<i>Garimpeiro/a</i>	Artisan minier	portugais brésilien
<i>Garimpo</i>	Site d'orpaillage	portugais brésilien
<i>Marreteiro/a</i>	Marchand ambulant (H/F)/commerçant informel qui se déplace entre les différents garimpos et vend des provisions telles que de la nourriture (riz, haricots, viande), du carburant, des vêtements, des médicaments, des outils, de l'alcool et des pièces détachées. Les chercheurs d'or peuvent passer une commande spécifique, ou le marreteiro/a peut travailler pour son propre compte.	portugais brésilien
<i>Motoqueiro</i>	Conducteur de quad ou de cyclomoteur	portugais brésilien
opération, site ou groupe de travail	Nous utilisons le terme « site », qui est utilisé par l'Observatoire des activités minières et le Parc Amazonien de Guyane, de manière interchangeable avec « exploitation » ou « groupe de travail ». Chaque exploitation ou site est un groupe de personnes qui travaillent ensemble pour exploiter un certain gisement, dirigé par un (parfois plusieurs) chef ou propriétaire d'équipement, et qui partagent l'équipement, l'abri et la nourriture.	Français
<i>Artisan minier / Orpailleur</i>	Exploitant aurifère petit ou artisanal. Au cours des dernières années, ce terme a été utilisé en Guyane française pour désigner les entrepreneurs légaux du secteur d'exploitation d'or, qui se qualifient eux-mêmes d'« artisanaux » mais utilisent des équipements tels que des excavatrices.	Français
<i>Porcentista</i>	Dans les zones d'exploitation aurifère <i>garimpeiro</i> , le système de rémunération le plus courant consiste à verser aux travailleurs un pourcentage de la production. En général, le propriétaire de l'équipement reçoit 70 % des gains et prend en charge toutes les dépenses liées à l'alimentation, au logement et au travail. Les travailleurs se partagent les 30 % restants. C'est pourquoi on les appelle des <i>porcentistas</i> .	Argot des artisans miniers brésilien (garimpeiros)

Résumé

Introduction : Ce rapport décrit les circuits empruntés par l'or extrait illégalement en Guyane française. Cette étude a été réalisée pour le WWF-France. L'université d'Amapá (UNIFAP) à Macapá, au Brésil, a apporté son soutien pour le travail de terrain et la collecte de données au Brésil.

Méthodes : Les données de terrain ont été collectées entre juillet et septembre 2024. L'équipe de recherche a mené :

- Une enquête quantitative auprès de 134 personnes travaillant illégalement dans les *garimpos* en Guyane française, dont 13,4 % de femmes. 92 personnes ont été interrogées au Suriname et 42 au Brésil.
- Des entretiens qualitatifs avec d'autres parties prenantes, notamment les forces de l'ordre, les acheteurs d'or, les représentants des institutions gouvernementales et d'autres acteurs de la chaîne de commercialisation de l'or ; et
- Des observations et des conversations informelles dans les zones brésiliennes et surinamaises situées le long de la frontière avec la Guyane française qui accueillent la population des *garimpeiros*.

Les données secondaires ont été analysées afin de vérifier, recouper et compléter les données de terrain.

Cadres juridiques et institutionnels : Au Brésil, l'exploitation aurifère du *garimpeiro* est autorisée sur les terres publiques qui ne sont pas des zones de conservation ou des territoires autochtones, et avec un permis d'exploitation minière du *garimpeiro*. Selon la loi, les *garimpeiros* sont tenus de vendre leur production à une DTVM (Distribuidora de Títulos e Valores Mobiliários). En 2021, la Cour suprême a déclaré inconstitutionnelle la réglementation dite « de bonne foi » et, en 2023, il est devenu obligatoire de produire des reçus électroniques prouvant l'origine de l'or pour les transactions aurifères. En conséquence, les DTVM doivent désormais, en théorie, faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer de l'origine de l'or qu'elles achètent. Au début de l'année 2024, cette nouvelle politique a entraîné une chute spectaculaire des ventes d'or au Brésil. Au Suriname, l'orpaillage n'est pas réglementé par le code minier de 1986, mais toléré par le gouvernement surinamais, tant que les artisans miniers ne créent pas de problèmes. Selon la nouvelle réglementation, les acheteurs d'or doivent déclarer l'identité de leurs clients et le lieu d'extraction de l'or qu'ils ont acheté. Cependant, ils ne sont pas tenus de rechercher l'origine de l'or qui leur est proposé, et beaucoup ne consignent toujours aucune information sur leurs clients.

Les principaux acteurs : Les *garimpeiros* interrogés étaient presque tous brésiliens, et la plupart d'entre eux étaient originaires des États de Maranhão, Pará et Amapá. La plupart (87,1 %) des personnes interrogées estimaient que la proportion de femmes dans les zones où elles travaillaient était inférieure à 25 % de la population. L'âge moyen des femmes et des hommes était respectivement de 37,6 et 39,2 ans. Près d'un tiers des personnes interrogées avaient commencé à travailler dans le « *garimpo* » (tout pays confondu) avant l'âge de 18 ans. La plupart des hommes interrogés travaillaient comme « *porcentista* » ou « *mareteiro* » ; les femmes travaillaient principalement comme cuisinières. Les *garimpeiros* travaillant en Guyane française dépendent fortement des services logistiques fournis le long des frontières de la Guyane française : à Ilha Bela, Vila Brasil et Oiapoque au Brésil ; et à Albina, Atonio do Brinco/Peruano, Yaw Pasi et d'autres endroits le long de la frontière avec le Suriname.

Au Suriname, **les fournisseurs de matériels** sont principalement des ressortissants chinois, qui vendent des produits de première nécessité et des fournitures pour l'orpaillage illégal, y compris du carburant ; accordent des crédits ; achètent de l'or et permettent, si nécessaire, des transferts financiers vers le Brésil ou des services de collecte au Suriname ; et proposent des services d'hébergement et de restauration. Au Brésil, **les acheteurs** d'or sont en premier lieu les bijoutiers d'Oiapoque. Au Suriname, la plupart de l'or est initialement vendu aux prestataires de services chinois le long de la frontière.

Les chiffres : à partir d'une combinaison de nos données primaires et de données secondaires existantes, les estimations quantitatives (arrondies) suivantes ont été produites concernant l'activité des garimpeiros en Guyane française.

Tableau 1. Estimations calculées pour les indicateurs clés

Indicateur	Valeur
Nombre de zones d'exploitations minières illégales en Guyane	68
Nombre de garimpeiros, y compris les fournisseurs logistiques	8,500
Nombre de sites d'exploitations illégales ¹	700
Salaire mensuel moyen par <i>porcentista</i> (travailleur) en g Au	27 g Au/mois
Revenu annuel brut moyen d'un <i>porcentista</i> , en euros	20,000 €
Revenu mensuel médian auto-estimé des garimpeiros, y compris les prestataires de services.	2,000 €
Moyenne mensuelle des transferts de fonds estimés par les garimpeiros, y compris les prestataires de services, envoyés dans leur pays d'origine	625 €
Quantité d'or extraite illégalement chaque année en Guyane française (estimation)	4.3 tonnes
Quantité d'or de Guyane française exportée depuis le Suriname sous le nom d'or surinamais (75 à 85 % du total extrait illégalement en Guyane)	3.2- 3.7 tonnes; 28.2% - 32,6 % du total des exportations d'or issues de l'orpaillage du Suriname
Quantité d'or de Guyane française exportée du Brésil sous forme d'or brésilien (15 à 25 % du total extrait illégalement)	0.6 – 1.1 tonnes; 1.2 – 2,2 % du total des exportations d'or issues des garimpos au Brésil
Quantité d'or extrait illégalement en Guyane française et confisquée chaque année par la gendarmerie	5,4 kg (0.1% de la quantité estimée d'or extrait illégalement en Guyane)

Les circuits de l'or illégal de Guyane française : l'or extrait illégalement en Guyane est soit transporté immédiatement de l'autre côté de la frontière, soit vendu à plusieurs reprises sur les sites miniers illégaux. Dans les deux cas, la plupart de l'or est vendu dès qu'il franchit la frontière. Au Brésil, la plupart des gens le vendent à des bijoutiers d'Oiapoque, qui le revendent à leur tour, et il finit par aboutir dans les grandes "DTVM" de São Paulo. De là, l'or est exporté vers des raffineries internationales. Du côté surinamais de la frontière, la majeure partie de l'or est vendue aux propriétaires chinois de comptoirs logistiques situés le

¹ Défini comme une équipe de garimpeiros travaillant sous la conduite d'un chef ou d'un propriétaire de matériel, et qui partagent le matériel, le logement et la nourriture.

long de la frontière entre le Suriname et la Guyane. Une partie de cet or est réutilisée pour des achats, mais il finit finalement chez les acheteurs et exportateurs d'or à Paramaribo. La principale destination d'exportation de l'or provenant de l'orpaillage est les Émirats arabes unis (EAU). Une fois que l'or extrait illégalement en Guyane est acheté par des acheteurs nationaux au Brésil et au Suriname, il est mélangé à de l'or provenant d'autres endroits et ne peut plus être retracé jusqu'en Guyane.

Conclusions : En 2024, entre 4 et 5 tonnes d'or ont été extraites illégalement en Guyane et exfiltrées clandestinement du territoire. Quelque 8 500 personnes sont impliquées dans l'exploitation illégale de l'or, son commerce et tous les services connexes en Guyane. Les données suggèrent que les efforts déployés pour lutter contre l'exploitation illégale de l'or en Guyane ont un certain effet. Il est devenu plus difficile de vendre de l'or extrait illégalement en Guyane et au Brésil, et l'organisation logistique depuis Oiapoque est devenue plus compliquée. De plus, l'intensification des activités de la gendarmerie semble décourager une partie des garimpeiros, ce qui entraîne une réduction de la quantité d'or produite. La coopération transfrontalière a joué un rôle crucial dans le renforcement des efforts français pour lutter contre l'exploitation illégale. Dans le même temps, la coopération transfrontalière, en particulier avec le Suriname, constitue toujours un défi majeur pour réduire davantage l'exploitation minière illégale et la commercialisation de l'or illégal provenant de la Guyane. En effet, la plus grande partie des garimpeiros travaillant en Guyane et des exportations illégales d'or depuis la Guyane transitent par le Suriname (environ 80 %). Il y a dix ans, le Brésil jouait un rôle beaucoup plus important dans ces mouvements transfrontaliers d'or illégal et de ceux qui l'exploitaient. Un autre défi réside simplement dans le fait qu'il existe une immense population pauvre dans le nord-est du Brésil, prête à prendre le risque de travailler dans les garimpos de la Guyane. Compte tenu de la hausse du prix de l'or et des meilleures perspectives en Guyane qu'au Brésil, les garimpeiros continueront à entrer en Guyane pour répondre à la demande mondiale d'or et envoyer de l'argent à leurs familles.

Executive Summary (English)

Introduction: This report examines the routes taken by gold mined illegally in French Guiana. This study was conducted for WWF-France. The University of Amapá (UNIFAP) in Macapa, Brazil, provided support for fieldwork and data collection in Brazil.

Methods: Field data were collected from July-September 2024. The research team conducted:

- A quantitative survey with 134 individuals working illegally in *garimpos* in French Guiana, among whom 13.4% women. Ninety-two persons were interviewed in Suriname, and 42 in Brazil.
- Qualitative interviews with other stakeholders, including law enforcement, gold buyers, representatives of government institutions and other actors in the gold marketing chain; and
- Observations and informal conversations in the Brazilian and Surinamese areas along the border with French Guiana that cater to the *garimpeiro* population.

Secondary data were analysed to verify, cross-reference and complement the field data.

Legal and institutional frameworks: In Brazil, *garimpeiro* gold mining is allowed on public lands that are not conservation areas or Indigenous territories, and with a Garimpeiro Mining Permit. By law, garimpeiros are obliged to sell to a DTVM (*Distribuidora de Títulos e Valores Mobiliários*). In 2021, the Supreme Court declared the “Good Faith” regulation unconstitutional, and in 2023 it became obligatory to produce electronic receipts with proof of origin of the gold for gold transactions. As a result, DTVMs must now, theoretically, do their due diligence to ensure the origin of the gold they buy. In the beginning of 2024, this new policy led to a dramatic drop of gold sales in Brazil. In Suriname, *garimpeiro*-type gold mining is not regulated under the 1986 Mining Code, but condoned by the Suriname government, as long as the gold miners do not create problems. According to new regulations, gold buyers must report who their customers are, and where the gold they purchased was mined. However, they are not obliged to research the origin of gold that is offered to them, and many still do not record any information about their customers.

The main players: Interviewed *garimpeiros* were almost all Brazilian, and the largest share originated from the states of Maranhão, Pará and Amapá. Most (87.1%) respondents estimated the share of women in the areas where they worked at less than 25% of the population. Mean ages of women and men were, respectively, 37.6 and 39.2. Almost one third of interviewees had started to work in the *garimpo* (any country) before the age of 18. Most surveyed men worked as porcentista or mareteiro; women mostly worked as a cook. *Garimpeiros* working in French Guiana rely heavily on the logistic **services** provided along French Guiana’s borders: in Ilha Bela, Vila Brasil and Oiapoque in Brazil; and in Albina, Atonio do Brinco/Peruano, Yaw Pasi, and other places along the border with Suriname. In Suriname, the service providers are primarily Chinese nationals, who sell daily necessities and supplies for the *garimpo*, including fuel; provide credit; buy gold and provide, if desired, transfers to Brazil or pick-up services in Suriname; and offer lodging and food.

Gold buyers in Brazil are, in first instance, the jewellers in Oiapoque. In Suriname, most gold is initially sold to the Chinese service providers along the border.

The numbers: Using a combination of our primary data and existing secondary data, the following quantitative (rounded) estimates were produced with the regard to garimpeiro activity in French Guiana.

Tableau 2. Key indicators for illegal gold mining in French Guiana

Indicator	Value
Number of illegal <i>garimpo</i> areas in French Guiana	68
Number of garimpeiros, including service providers	8,500
Number of illegal operations ²	700
Mean monthly earning per <i>porcentista</i> (worker) in g Au	27 g Au/month
Annual gross earnings of the average <i>porcentista</i> , in Euro	€ 20,000
Median self-estimated monthly income for garimpeiros, including service providers.	€ 2,000
Median self-estimated remittances sent home by garimpeiros, including service providers, per month	€ 625
Amount of gold illegally extracted annually from French Guiana	4.3 tonnes
Amount of French Guiana gold exported from Suriname as Surinamese gold (75-85% of total mined illegally)	3.2- 3.7 tonnes; 28.2% - 32.6% of total ASM gold exports from Suriname
Amount of French Guiana gold exported from Brazil as Brazilian gold (15-25% of total mined illegally)	0.6 – 1.1 tonnes; 1.2 – 2.2% of total ASM gold exports from Brazil
Amount of illegally mined gold from French Guiana annually confiscated by the gendarme	5,4 kg (0.1% of the estimated amount of illegally mined gold)

The routes of French Guiana gold: Gold that is illegally mined in French Guiana is either brought across the border at once or changes hands a number of times in the *garimpo*. In either case, most gold is sold as soon as it crosses the border. In Brazil, most people sell to jewellers in Oiapoque, who re-sell the gold, which ultimately ends up at the large DTVMs in São Paulo. From São Paulo, gold is exported to international refineries. On the Suriname side of the border, the lion's share of gold is sold to the Chinese supermarket owners in the service centres along the Suriname-French Guiana border. Part of this gold is used again for purchases, but ultimately it ends up with the gold buyers and exporters in Paramaribo. The main export destination for gold from small-scale gold mines is the United Arab Emirates (UAE). Once the gold mined illegally in French Guiana is bought by national gold buyers in Brazil and Suriname, it is mingled with gold from other locations and can no longer be traced to French Guiana.

Conclusions: In 2024, between 4 and 5 tonnes of gold were mined illegally in French Guiana, and smuggled out. Some 8,500 individuals are involved in the illegal mining of gold, trading of this gold, and all related services in French Guiana. The data suggest that that efforts to combat illegal gold mining in French Guiana have had some effect. It has become more difficult to sell illegally mined gold in French Guiana and Brazil, and organizing logistics from Oiapoque has become more challenging. Also, intensified gendarme activity seems to discourage a share of the garimpeiros, causing a reduction in the amount of gold produced.

² A team of gold miners working under one boss/equipment owner, and sharing mining equipment, shelter, and food.

Trans-border cooperation has been crucial to strengthening French efforts to fight illegal mining. At the same time, trans-border cooperation, especially with Suriname, also is a main challenge to further reduce the illegal mining and marketing of gold from French Guiana. Indeed, the largest share of *garimpeiros* working in French Guiana, and illegal gold exports from French Guiana, go through Suriname (around 80%). A decade ago, Brazil played a much larger role in these cross-border movements of illegal gold and those mining it. Another challenge is simply that there is a huge pool of poor people in North-East Brazil, willing to take the risks of working in French Guiana *garimpos*. Given the souring price of gold and better perspectives in French Guiana than in Brazil, *garimpeiros* will continue to enter French Guiana to meet the worldwide demand for gold, and get money to their families.

1 Introduction

1.1 Ce rapport

Introduction

Ce rapport présente les résultats d'une enquête sur les circuits empruntés par l'or extrait illégalement en Guyane, ainsi que des estimations du nombre de personnes impliquées et de la quantité d'or extraite. La Guyane française, département d'outre-mer de la France, est riche en ressources minérales, notamment en or. L'activité minière se concentre principalement dans une zone d'environ 30 000 km² connue sous le nom de « croissant aurifère », qui correspond à la formation géologique des ceintures de roches vertes d'origine volcanique ou sédimentaire (figure 1) (Linares et al., 2024). Une part importante des réserves d'or est exploitée par les “garimpeiros”, qui travaillent illégalement en Guyane. La plupart des miniers illégaux en Guyane sont originaires du Brésil et sont connus sous ce nom de “garimpeiro” (Le Tourneau, 2020, 2024 ; Luning et de Theije, 2015).

Ce rapport se concentre sur l'or extrait par ces garimpeiros qui travaillent illégalement en Guyane, ainsi que sur les différents acteurs impliqués dans son commerce. L'orpaillage illégal préoccupe le gouvernement français pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les dommages environnementaux sont source d'inquiétude. La plupart, sinon la totalité, des opérations illégales d'orpaillage en Guyane utilisent du mercure pour extraire l'or et laissent derrière elles des déchets, des cours d'eau pollués, des fosses à ciel ouvert et des tunnels lorsqu'elles quittent un site. Il y a déjà plus de deux décennies, des études menées en Guyane ont révélé des niveaux élevés de mercure dans les cheveux, l'urine et le lait maternel des populations autochtones vivant à proximité des zones d'orpaillage en Guyane (Fréry, et al., 2001 ; WWF, 2018).

Un rapport de 2023 estimait que les opérations illégales d'orpaillage avaient détruit 100 ha de forêt dans la zone protégée du Parc Amazonien de la Guyane (PAG) et affecté environ 1 750 km de cours d'eau en raison d'une turbidité accrue (Parc Amazonien, 2024 ; voir également Linares et al., 2024). En outre, l'orpaillage illégal en Guyane a été associé à des effets négatifs sur le plan socio-économique, sanitaire et sécuritaire dans la région, notamment des crimes armés et violents, le blanchiment d'argent et la propagation du paludisme (Douine et al., 2018 ; WWF, 2024). Et, bien sûr, il y a la perte financière pour la France liée au transport illicite de son or à travers les frontières.

Malgré ces préoccupations et les nombreux rapports sur les impacts de l'exploitation aurifère illégale en Guyane, les connaissances sur la taille et l'organisation économique de ce secteur sont limitées. Pour comprendre l'économie de l'orpaillage illégal en Guyane, il est important d'obtenir des estimations fiables sur les chiffres, mais aussi de savoir comment et où les garimpeiros illégaux en Guyane échangent leur or, et à quel moment de la chaîne de commercialisation de l'or, l'or de la Guyane devient une partie indissociable du marché international de l'or.

Cette étude a été commandée par WWF-France et réalisée par le cabinet de recherche surinamais Social Solutions. Une équipe de terrain expérimentée de Social Solutions au Suriname et des étudiants de

l'université d'Amapá (UNIFAP) à Macapá, au Brésil, ont apporté leur soutien pour le travail de terrain et la collecte de données.

Objectif et portée de l'étude

L'objectif principal de cette étude est d'établir une estimation éclairée de la quantité d'or extraite illégalement en Guyane et d'évaluer où, comment et par qui cet or est commercialisé, ainsi qu'à quel moment il devient intraçable.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Utiliser des sources de données secondaires et des données primaires provenant des garimpeiros afin d'obtenir une estimation éclairée de leur nombre en Guyane, par région et au total ;
- Utiliser des sources de données secondaires et des données primaires provenant des garimpeiros afin de fournir une estimation éclairée de la quantité d'or extraite par l'orpaillage illégal en Guyane ;
- Déterminer où et comment l'or illégal quitte la Guyane, et suivre autant que possible la chaîne de commercialisation de l'or exfiltré.
- Estimer les principales destinations et marchés concernés par l'or illégal exfiltré de Guyane.
- Évaluer si et comment les activités des forces de l'ordre françaises, les lois nationales et internationales et les collaborations transnationales ont affecté l'exploitation aurifère illégale des garimpeiros en Guyane.

1.2 Contexte de l'exploitation aurifère en Guyane

Le secteur légal de l'exploitation aurifère en Guyane

Général

L'exploitation aurifère fait partie de l'histoire de la Guyane depuis plus d'un siècle et demi. Le boom actuel de l'exploitation aurifère a débuté dans les années 1980, sous l'impulsion des innovations technologiques, telles que l'utilisation croissante d'excavatrices pour l'exploitation alluviale, et la publication de l'inventaire minier de la Guyane par le BRGM entre 1975 et 1995. La production d'or a bondi dans les années 1990, passant de 0,8 tonne en 1990 à plus de 4 tonnes en 2001. Au cours de cette période, les activités légales et illégales n'étaient pas clairement distinguées. En 2019, malgré la flambée des cours internationaux de l'or, la quantité d'or légalement déclarée produite en Guyane française était tombée à un peu plus d'une tonne³. En 2023, l'extraction légale d'or par les petits producteurs s'élevait encore à un peu plus d'une tonne (1,1 t) (rapport annuel 2023 de l'IEDOM⁴).

³ 1 tonne correspond à une tonne métrique.

⁴ https://www.iedom.fr/IMG/pdf/rapport_annuel_2023_vdef.pdf

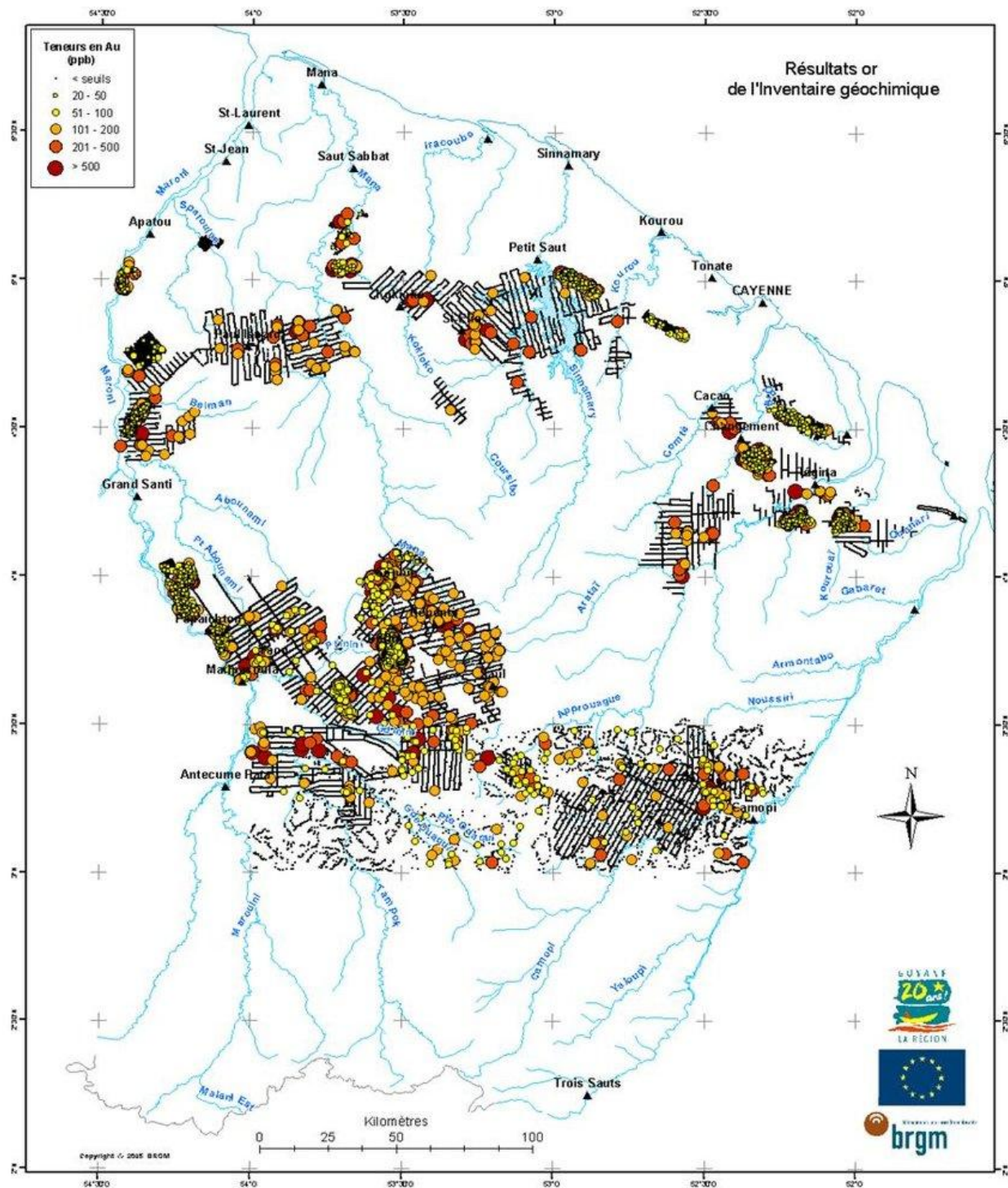


Figure 1. Principaux gisements aurifères en Guyane. Source : Aertgeerts et al. (2018)

Entreprises légales d'exploitation aurifère en Guyane

L'État français peut octroyer différents titres pour l'exploration et l'exploitation, à savoir :

L'ARM (autorisation de recherche minière) constitue une autorisation d'effectuer des travaux de prospection sur une zone limitée du domaine public (limitée à 1 km²)

L'AEX (autorisation d'exploitation) constitue une autorisation exclusive d'effectuer des travaux d'exploitation sur une zone limitée (1 km²)

Le PER (permis exclusif de recherche) est un titre minier qui confère à son titulaire des droits exclusifs d'exploration et de demande ultérieure d'exploitation

Le PEX (permis exclusif d'exploitation) et la concession sont des titres miniers qui confèrent des droits exclusifs d'exploration et d'exploitation.

L'ARM et l'AEX (n° 1 et 2) ont été spécialement conçus pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), qui exploitent principalement des gisements alluviaux (Larroutou, 2021).

La plupart des activités légales d'extraction d'or sont exercées sous le couvert d'une AEX ; en 2022, elles concernaient environ 50 entreprises. Les petites entreprises titulaires d'AEX sont également appelées « mineurs artisanaux » (artisans), même si elles sont mécanisées. Elles emploient généralement entre 20 et 25 travailleurs et utilisent des procédés gravimétriques pour exploiter les gisements alluviaux. Un petit nombre d'entreprises titulaires d'un titre AEX sont considérées comme des entreprises de taille moyenne. Elles emploient généralement 70 à 80 travailleurs et peuvent exploiter des gisements alluviaux ou primaires (Larroutou, 2021). Quatre entreprises de plus grande envergure travaillent avec un titre AEX : Auplata, la Société des Mines de Saint-Élie, la Compagnie Minière Espérance et la Compagnie Minière Boulanger. En 2022, 433 personnes étaient employées dans le secteur aurifère légal de la Guyane.

Exploitation illégale d'or

L'orpaillage clandestin a commencé à se développer de manière exponentielle en Guyane au début des années 1990 (Le Tourneau, 2024). Cette évolution était liée aux changements politiques au Brésil, où la Constitution de 1988 a été à l'origine d'une série de politiques publiques visant à reconnaître les droits des peuples autochtones et à délimiter les terres autochtones. De vastes zones ont été protégées en tant que réserves naturelles et territoires autochtones, où les petits exploitants aurifères artisanaux, connus localement sous le nom de garimpeiros, n'étaient plus les bienvenus. En conséquence, les garimpeiros ont afflué dans toute la région amazonienne, à la recherche d'endroits où ils pourraient encore travailler sans être dérangés. Ils se sont notamment installés en Guyane, où ils ont trouvé dans la grande forêt tropicale dense beaucoup d'or et pratiquement personne pour l'exploiter.

Les garimpeiros peuvent extraire différents minéraux ou pierres précieuses, mais dans cette étude, nous nous intéressons uniquement à ceux qui extraient de l'or. Les garimpeiros peuvent opérer de manière formelle ou informelle, travailler seuls ou en groupe, être des femmes, des hommes ou des enfants, et travailler dans des mines à ciel ouvert, dans des rivières ou dans des tunnels. De plus, les garimpeiros peuvent utiliser différents degrés de mécanisation pour extraire le minerai et en extraire l'or. Ce qu'ils ont en commun, c'est qu'ils n'ont généralement pas suivi de formation officielle dans le domaine minier, qu'ils

ont souvent peu fréquenté l'école et qu'ils utilisent des techniques assez rudimentaires pour prospecter et extraire l'or. Les garimpeiros sont souvent originaires des États pauvres du nord-est du Brésil. L'exploitation aurifère est perçue comme un moyen d'échapper à la pauvreté et de subvenir aux besoins de sa famille. Dans cette étude, nous utilisons le terme « garimpeiro » pour désigner les personnes travaillant dans le secteur des services liés à l'exploitation aurifère dans le garimpo (zone d'exploitation aurifère illégale) : les transporteurs, les vendeurs, les travailleurs du sexe, les cuisiniers, les porteurs, etc.

Pour le gouvernement français, l'activité illégale des garimpeiros sur son territoire est une source de préoccupation et de nuisance depuis deux décennies et demie. Ces préoccupations ont été initialement suscitées par un rapport légendaire publié en 2000 par l'ancienne ministre de la Justice et ancienne députée de la Guyane, Mme Taubira. Dans ce rapport, Mme Taubira présentait des données montrant que l'ampleur de l'orpaillage illégal en Guyane était largement sous-estimée, impliquant probablement entre 3 000 et 6000 garimpeiros au lieu des 900 officiellement recensés à l'époque (Taubira, 2000). Des rapports gouvernementaux ultérieurs ont décrit en détail les impacts environnementaux de l'orpaillage illégal dans le Parc Amazonien de Guyane (PAG), créé en 2007.

La figure 2 montre les principales zones de la Guyane où les garimpeiros exploitent illégalement l'or, ainsi que les voies d'approvisionnement utilisées pour acheminer les personnes et les matériaux du Suriname et du Brésil vers ces garimpos en Guyane.

1.3 Organisation du rapport

Ce rapport se présente comme suit.

- Après ce chapitre introductif, le chapitre 2 décrit la conception et la méthodologie de l'étude.
- Le chapitre 3 se concentre sur les cadres juridiques et institutionnels régissant l'exploitation minière, la vente et l'achat d'or en Guyane, au Brésil et au Suriname. Il commence par un bref aperçu de certaines des réglementations et directives internationales pertinentes dans le domaine du commerce de l'or.
- Le chapitre 4 fournit une description qualitative des principaux acteurs et analyse leur contexte et leurs motivations. Il caractérise la population des garimpeiros et décrit qui sont les acheteurs d'or, les exportateurs d'or et les acteurs gouvernementaux concernés.
- Dans le chapitre 5, nous examinons les données quantitatives. Nous utilisons des données secondaires, les données de notre enquête et nos observations sur le terrain pour fournir des estimations éclairées du nombre de personnes impliquées dans l'exploitation minière illégale et la fourniture de services auxiliaires, de la quantité d'or extraite illégalement et transportée à travers quelles frontières, des revenus du garimpeiro et du montant d'argent que les familles de ces garimpeiros reçoivent pour vivre.
- Au chapitre 6, nous rassemblons les descriptions qualitatives et les chiffres afin de décrire la chaîne de commercialisation de l'or. Nous examinons qui vend et qui achète. Et à quel moment nous ne pouvons plus retracer l'origine de l'or, et si l'or de la Guyane est simplement devenu partie intégrante du marché mondial de l'or.

- Les conclusions, au chapitre 7, synthétisent les résultats. Ce dernier chapitre met en évidence certains des changements que nous avons observés dans l'exploitation aurifère illégale en Guyane et l'exfiltration de cet or à travers les frontières. Il évalue également dans quelle mesure les efforts des forces de l'ordre françaises ont eu un impact sur l'exploitation et la commercialisation illégales de l'or de la Guyane.

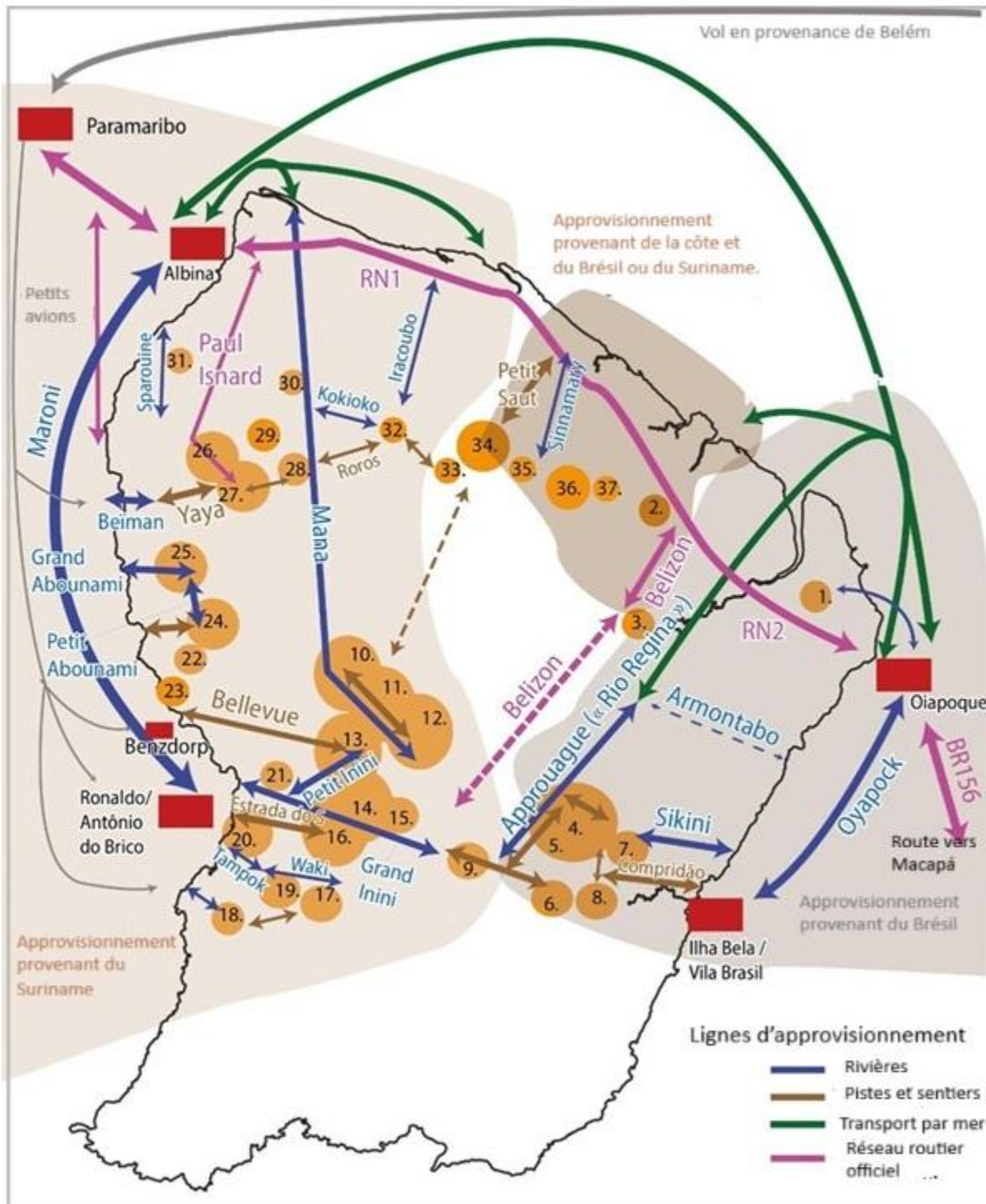


Figure 2. Sites d'exploitation aurifère illégale (garimpos) en Guyane, avec les principales voies d'accès.
Source : Carte réalisée par F.M. Le Tourneau

Noms des garimpos répertoriés dans la figure 2 ci-dessus.

1.	Ouanary	19.	Tampok / Dégrad Roche (<i>Nega Rocha</i>)
2.	Boulangier / Cacao / PK48	20.	Atouka
3.	Belizon / Ipoussing / crique Mazin	21.	Yaou / Montagne couronnée
4.	Sapokaï	22.	<i>Pega Voando</i>
5.	Grande Usine (<i>Kwata</i>)	23.	Papaïchton
6.	Inipi (<i>rio Ipi</i>)	24.	Petit Abounami (<i>Petit Jean</i>)
7.	Sikini	25.	Grand Abounami / Chantal
8.	Alikéné	26.	Paul Isnard
9.	<i>Pé de Limão</i>	27.	Citron (<i>Pé de Manga, Goyanol</i>)
10.	Sophie (<i>Pista dos Americanos</i>)	28.	Délices
11.	Dagobert (<i>buracão</i>) / Repentir (<i>Guerilha, Garupa</i>)	29.	<i>Zero-cinco</i>
12.	Saint Léon / Certitude (<i>Queijo</i>)	30.	Mana-Korossibo
13.	Dorlin / <i>Abafadinho</i>	31.	Sparouine
14.	Maraudeur / <i>Carenagem</i>	32.	Dieudonné (<i>Pedral</i>), <i>Garimpinho</i>
15.	Eau Claire	33.	Saint Elie
16.	Tadeu / <i>rio Limonade</i>	34.	Îles du lac de Saint Elie
17.	Grigel / Fourmi rouge (<i>Marina</i>)	35.	Sinnamary
18.	Lipo-Lipo	36.	Crique Nationale
		37.	Prometida

2 Conception de l'étude et méthodologie

2.1 Conception de l'étude, lieux et période

Les données ont été recueillies à travers :

- Une enquête quantitative menée auprès de personnes travaillant dans l'exploitation aurifère illégale en Guyane (juillet-septembre 2024),
- Des conversations informelles avec des garimpeiros et des personnes fournissant des services aux garimpeiros travaillant en Guyane (juillet-septembre 2024).
- Des entretiens qualitatifs avec d'autres parties prenantes, notamment les forces de l'ordre, les acheteurs d'or et d'autres acteurs de la chaîne de commercialisation de l'or (juillet-septembre 2024).
- Des observations dans les zones de service des garimpos le long de la frontière avec la Guyane (juillet-septembre 2024).
- L'analyse de données secondaires (juin-octobre 2024)

Les entretiens et les conversations informelles ont eu lieu au Suriname (Ronaldo, Antonio do Brinco, Yaw Pasi et Albina) et au Brésil (Oiapoque, Ilha Bella) (figure 3).

Des entretiens qualitatifs ont été menés dans tous ces endroits, ainsi qu'à Paramaribo, au Suriname, et à Macapá, au Brésil.



Figure 3. Lieux d'enquête au Suriname et au Brésil, marqués d'une étoile jaune

2.2 Enquête quantitative

Méthode d'échantillonnage et caractéristiques des échantillons

Au total, 134 personnes ont été interrogées dans le cadre de l'enquête quantitative : 18 femmes et 116 hommes (tableau 3). Pour participer à l'enquête, il fallait avoir travaillé dans une zone d'exploitation aurifère illégale en Guyane en 2024. De plus, la personne devait être âgée d'au moins 17 ans. Comme il n'existe pas de registre des mineurs d'or illégaux en Guyane et qu'il s'agit d'une population cachée et difficile à atteindre, un échantillonnage aléatoire n'était pas possible. L'équipe chargée de l'enquête a donc procédé à un échantillonnage raisonné, interrogeant toute personne qui répondait aux critères de l'enquête et qui était disposée à y participer.

Le travail d'enquête a commencé à Oiapoque, dans l'État d'Amapá, au Brésil. Au cours des dernières années, la police fédérale brésilienne a commencé à contrôler plus souvent et de manière plus visible l'exploitation aurifère illégale ainsi que la vente et l'achat d'or extrait illégalement. Elle se concentre principalement sur l'or extrait illégalement dans les zones brésiliennes, telles que le parc national des montagnes de Tumucumaque, mais elle s'efforce également d'empêcher la commercialisation de l'or extrait illégalement en Guyane. C'est pourquoi, à Oiapoque, la plupart des personnes que nous avons identifiées comme des garimpeiros travaillant en Guyane ont nié exercer cette activité et ont refusé de participer à l'enquête. Un autre facteur qui a compliqué la recherche de répondants à Oiapoque est le fait que, en raison d'une application plus stricte de la loi des deux côtés de la frontière, les mouvements de personnes et de marchandises vers la Guyane ont considérablement diminué, selon les estimations d'un transporteur d'Oiapoque, jusqu'à 80 %. De plus, depuis 2010 environ, les découvertes d'or par les garimpeiros ont été plus fructueuses dans l'ouest de la Guyane, ce qui a incité les garimpeiros à quitter Oiapoque.

Tableau 3. Nombre et pourcentage de répondants à l'enquête par lieu

lieu de l'entretien	Total		Femmes		Hommes	
	N	%	N	% par lieu	N	% par lieu
Suriname						
Ronaldo/ Antonio do Brinco	46	34.3%	7	15.2%	39	84.8%
Yaw Pasi	26	19.4%	2	7.7%	24	92.3%
Albina	20	14.9%	1	5.0%	19	95.0%
Brésil						
Oiapoque	32	23.9%	5	15.6%	27	84.4%
Ilha Bella	10	7.5%	3	30.0%	7	70.0%
Total	134	100%	18	13.4%	116	86.6%

Au Suriname, où la police nationale ne contrôle ni ne poursuit la commercialisation de l'or extrait illégalement, les personnes travaillant dans les comptoirs logistiques surinamais le long de la frontière avec la Guyane ont moins hésité à confirmer qu'elles travaillaient en Guyane. Cependant, là aussi, tous les endroits visités étaient plus calmes que nous ne les avons jamais vus, même il y a un an. Les commerçants ont signalé que les affaires étaient devenues difficiles. L'intensification des activités de la gendarmerie française, associée à l'épuisement des gisements d'or les plus facilement accessibles, a été avancée comme explication de la circulation plus limitée des personnes et des

marchandises à la frontière au moment de l'étude. Les personnes interrogées travaillaient dans différents *garimpos* en Guyane. Les participants à l'enquête ont été invités à fournir des informations sur le *garimpo* où ils travaillaient au cours du premier semestre 2024, au cours du semestre précédent (juillet-décembre 2023) et au cours du semestre précédent (janvier-juin 2023). Chaque personne interrogée a donc été invitée à citer au moins trois lieux, même si son lieu de travail n'avait pas changé au cours des 18 derniers mois, auquel cas la même réponse a été fournie trois fois. Les résultats sont présentés à l'annexe 1. La figure 4 montre les lieux de travail des garimpeiros interrogés par grande région de travail.

La plupart des personnes interrogées travaillaient dans un *garimpo* dans l'ouest de la Guyane. Compte tenu de la géologie de la Guyane, c'est également là que se trouvent la plupart des *garimpos* illégaux de Guyane (Le Tourneau, 2020 ; voir également la figure 2).

Analyse de l'enquête quantitative

Les données de l'enquête ont été saisies dans le logiciel statistique SPSS (version 22) et analysées à l'aide de statistiques descriptives univariées et bivariées. Afin de rendre compte de la diversité des perceptions et des expériences, les données ont été séparées lorsque cela était pertinent. Lorsque les résultats pour les femmes et les hommes différaient de manière significative, les données ont également été séparées par sexe.

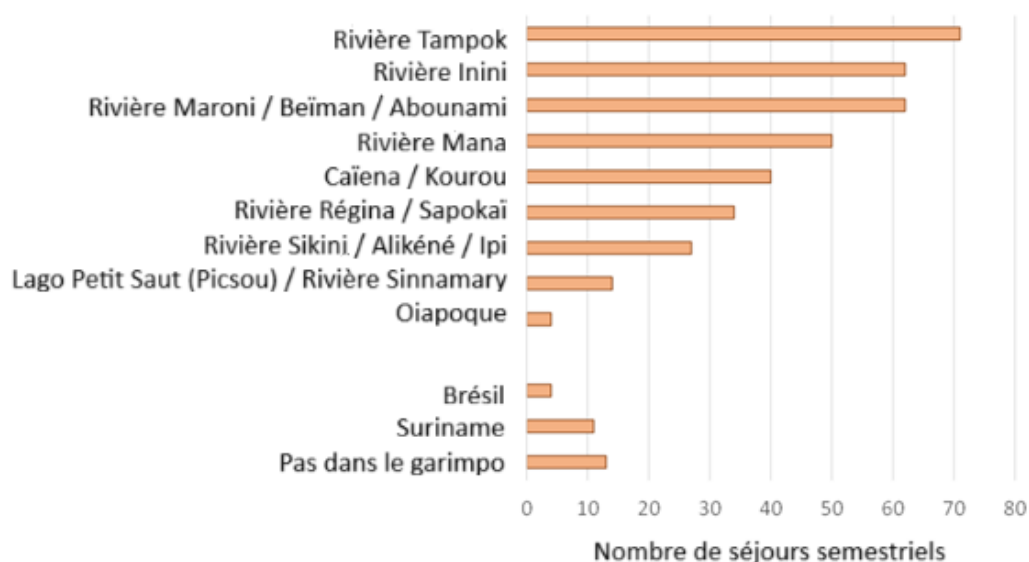


Figure 4. Sites de travail où les interviewés avaient travaillés au cours des 18 derniers mois.

2.3 Entretiens qualitatifs

Des entretiens qualitatifs ont été menés auprès d'acteurs sélectionnés du secteur minier aurifère au Suriname et au Brésil, notamment:

Brésil

- Police fédérale à Oiapoque (au poste frontière)
- Receita Federal de l'État d'Amapá, à Macapá
- Maisons d'achat d'or (Compras de Ouro) à Oiapoque (6) (bien qu'officiellement bijoutiers)
- Maisons d'achat d'or à Macapá (5)

- Propriétaire d'une entreprise de transport (pirogues), reliant Oiapoque à Ilha Bela, Camopi et Vila Brasil
- Catraeiro (conducteur de pirogue) le long des berges d'Oiaoque
- Expert juridique
- Expert en commerce international
- Habitant d'Oiapoque (F) ayant une longue expérience dans le domaine du garimpo en Guyane

Suriname

- Banque centrale du Suriname
- Acheteur d'or (entretien qualitatif avec questions ouvertes)
- Acheteurs d'or (3) (questions courtes et ciblées)
- Commission des devises étrangères (par e-mail)
- Propriétaires de commerce chinois à Antonio do Brinco / Ronaldo (3)

De même, pour les entretiens qualitatifs, tout le monde n'était pas disposé à parler. Les acheteurs d'or au Brésil et au Suriname, en particulier, hésitaient à fournir des informations. Parmi les bijoutiers d'Oiapoque, aucun n'était disposé à admettre qu'il achetait de l'or aux garimpeiros, car cela est désormais interdit. Néanmoins, pratiquement tous les garimpeiros qui avaient de l'or et le vendaient à Oiapoque ont déclaré l'avoir vendu à ces bijoutiers. À Macapá, cinq des bijoutiers et acheteurs d'or consultés ont accepté de fournir des informations, mais on soupçonne qu'ils ont donné des réponses arrangées.

Parmi les acheteurs/exportateurs d'or au Suriname, un seul a accepté de répondre à un entretien complet et d'expliquer son activité. D'autres ont accepté de répondre à quelques questions, mais sans divulguer d'informations plus sensibles, par exemple sur leurs clients et le type d'informations qu'ils collectent auprès d'eux. Trois propriétaires de commerces chinois à Ronaldo ont accepté d'être interviewés, mais sans répondre à toutes les questions.

Différents guides d'entretien ont été élaborés pour les entretiens avec les différents types de parties prenantes.

2.4 Limites et défis

Les données relatives à la population de garimpeiros en Guyane ont été collectées au Suriname et au Brésil. Nos résultats concernant cette population reflètent donc la situation des personnes qui se rendent dans les zones de transit situées le long de la frontière entre la Guyane et le Suriname ou le Brésil. Ces personnes ne sont peut-être pas représentatives de l'ensemble des garimpeiros en Guyane. Par exemple, il est probable que les personnes les plus mobiles soient surreprésentées dans l'échantillon, tandis que celles qui restent dans la forêt pendant de longues périodes ont eu moins de chances d'être incluses.

L'exploitation d'or illégale est un secteur économique entouré de beaucoup d'opacité. Au Suriname en particulier, plusieurs personnes politiquement exposées (PPE) ont des intérêts directs dans le secteur de l'exploitation d'or artisanale et/ou dans la commercialisation de l'or. De plus, la fraude fiscale est monnaie courante, les politiques relatives à l'exploitation d'or artisanale, telles que l'attribution des concessions, ne sont pas transparentes, et il existe des allégations selon lesquelles l'or serait utilisé à des fins de blanchiment d'argent et de financement d'activités criminelles (Huys, 2021 (documentaire) ; OEA, 2023).

La nature secrète et le manque de transparence des activités de l'exploitation d'or artisanale au Suriname et au Brésil ont compliqué l'accès aux informateurs disposés à partager des informations. À Oiapoque, au Brésil, le renforcement des contrôles sur l'orpaillage illégal et la commercialisation de l'or extrait illégalement a rendu plus difficile la recherche de garimpeiros et d'acheteurs d'or disposés à être interviewés. En se rendant à Ilha Bela, l'équipe a réussi à obtenir suffisamment d'entretiens. À Ilha Bela, les personnes travaillant dans les garimpos de la Guyane étaient plus disposées à partager des informations, peut-être parce que pratiquement tout le monde dans cet endroit se livrait à une forme ou une autre d'activité illégale en Guyane ou pour le compte de celle-ci..

2.5 Considérations éthiques

Le consentement éclairé a été obtenu auprès de chaque personne interrogée et participant à l'enquête. Chaque personne interrogée a été informée des objectifs de l'étude et s'est vu offrir la possibilité de s'abstenir de répondre ou de se retirer de l'entretien/la discussion à tout moment sans conséquences. Tous les résultats sous forme de texte, tableaux, graphiques, figures et cartes sont présentés de manière à protéger la confidentialité et l'anonymat des répondants individuels.

3 Cadres juridiques et institutionnels relatifs à la vente et à l'achat d'or

3.1 Cadre juridique international

Des normes internationales pertinentes en matière de commercialisation de l'or ont été élaborées, entre autres, par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la London Bullion Market Association (LBMA). Ces normes ont été élaborées afin d'empêcher que l'or ne soit utilisé à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Elles soulignent que tous les acteurs du marché de l'or, y compris les acheteurs, les exportateurs et les autres négociants, doivent se conformer à des processus de diligence raisonnable, notamment des politiques d'approvisionnement responsable et de connaissance du client (KYC). Les législations nationales du Suriname et du Brésil contiennent en partie ces exigences, mais leur application effective est limitée, voire inexistante.

L'Organisation de coopération et de développement économiques

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a élaboré des lignes directrices sur la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Ces lignes directrices sont considérées à l'échelle mondiale comme la norme en matière d'approvisionnement responsable en or et ont été adoptées par d'autres institutions telles que la London Bullion Market Association (LBMA).

Les régions frontalières du Suriname, de la Guyane et du Brésil peuvent être considérées comme des « zones à haut risque » selon la définition de l'OCDE : « Les zones à haut risque peuvent inclure les zones d'instabilité politique ou de répression, de faiblesse institutionnelle, d'insécurité, d'effondrement des infrastructures civiles et de violence généralisée ». Cette zone se caractérise par une faiblesse institutionnelle et, en particulier le long des frontières sud, par des infrastructures civiles limitées.

L'OCDE a élaboré un cadre en cinq étapes pour la diligence raisonnable fondée sur les risques dans la chaîne d'approvisionnement minière. En adoptant ce cadre, et conformément aux exigences internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (AML), les entreprises de la chaîne d'approvisionnement doivent être conscientes de l'identité de leurs fournisseurs et de leurs clients. Les lignes directrices prescrivent que l'évaluation des risques par les entreprises doit permettre de répondre à la question suivante : « Qui sont les fournisseurs ou les autres parties impliquées dans le financement, l'extraction, le commerce et le transport des minerais entre le point d'extraction et le point où l'entreprise qui effectue la diligence raisonnable prend possession des minerais ? » En outre, les entreprises doivent indiquer : « Quelle est l'origine exacte des minerais (quelles sont les mines spécifiques) ? » (OCDE 2013 : 58).

Principes de la London Bullion Market Association

La London Bullion Market Association (LBMA) est une autorité indépendante qui supervise le vaste marché de l'or de Londres, le plus important au monde. Elle délivre des accréditations au marché des lingots, garantissant que les lingots négociés en gros sur le marché répondent aux normes et à la qualité requises par Good Delivery. Pour la commercialisation de l'or, les normes de la LBMA comprennent :

- I. **Le Global Precious Metals Code V2 (2022)** définit les normes et les meilleures pratiques attendues des acteurs du marché mondial des métaux précieux de gros hors côte (OTC). Ses quatre principes fondamentaux sont (1) l'éthique, (2) la gouvernance, la conformité et la gestion des risques, (3) le partage d'informations et (4) la conduite des affaires. Dans le cadre de ce dernier point, les lignes directrices stipulent que « tous les acteurs du marché doivent obtenir suffisamment d'informations pour connaître chaque client avant toute transaction » (LBMA, 2022).
- II. Avec ses **normes en matière d'approvisionnement responsable**, la LBMA souhaite garantir à ses clients que tous les métaux provenant des raffineries agréées par la LBMA sont exempts de ce que l'on appelle le « financement de menaces », c'est-à-dire qu'ils ne sont pas utilisés pour financer des opérations et des activités qui constituent une menace pour la sécurité (inter)nationale. Le programme d'approvisionnement responsable de la LBMA suit le cadre de diligence raisonnable en cinq étapes défini dans les lignes directrices de l'OCDE (voir ci-dessus) et exige des raffineurs du “Liste Good Delivery”⁵ (GDL) qu'ils démontrent leurs efforts pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les violations des droits humains, et qu'ils respectent l'environnement à l'échelle mondiale.

Bien que son système d'accréditation semble satisfaisant sur le papier, la LBMA a été accusée de ne pas contrôler suffisamment ses fournisseurs. Des groupes de la société civile, notamment RAID, Global Witness et SWISSAID, ont à plusieurs reprises fait part de leurs préoccupations quant à l'incapacité du programme d'approvisionnement responsable de la LBMA à mettre fin aux violations des droits humains et au commerce illicite de l'or dans les chaînes d'approvisionnement (Leighday, 15/08/2023).

En 2022, une action en justice a été intentée contre la London Bullion Market Association (LBMA), l'accusant de certifier à tort que l'or est exempt de violations graves des droits humains (ibid.). Les questions juridiques soulevées par cette affaire portent sur la responsabilité légale de la LBMA dans le cadre d'un processus de certification défaillant qui entraîne ou contribue à des violations persistantes des droits humains. Elles illustrent également les limites du concept d' « or responsable », même lorsqu'il est promu par un acteur majeur du marché.

⁵ Une raffinerie dont les lingots (par exemple d'or) répondent aux normes techniques et de provenance établies par la LBMA pour le commerce mondial. L'inscription sur cette liste confère à la raffinerie une « accréditation » ou une reconnaissance attestant que ses produits respectent les standards du marché international et sont admissibles à la négociation sur les principaux marchés de métaux précieux.

3.2 Brésil

Le code minier brésilien et les garimpeiros

La Constitution de la République fédérative du Brésil stipule que toutes les ressources minérales sont la propriété de l'État (art. 20, IX). Pour extraire des minéraux, les sociétés minières, les coopératives et les particuliers doivent obtenir un titre minier délivré par l'*Agência Nacional de Mineração* (Agence nationale des mines, ANM). Parmi ces types, on trouve la concession minière pour l'exploitation minière conventionnelle/à grande échelle et le permis d'exploitation minière garimpeiro (*Permissão de Lavra Garimpeiro* - PLG) pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle des gisements alluviaux, éluviaux et colluviaux (Manzoli et al., 2021).

L'ANM définit la « lavra garimpeira » (exploitation d'or artisanale par les garimpeiros) comme une activité minière visant à l'exploitation immédiate de gisements minéraux qui, en raison de leur nature, de leur faible volume et de leur répartition irrégulière, ne justifient souvent pas d'investissements dans l'exploration. La taille maximale d'une PLG est de 50 hectares pour les particuliers ou, dans le cas des coopératives, jusqu'à 10 000 hectares dans l'Amazonie légale et 1 000 hectares en dehors de cette région. Il n'y a pas de restrictions liées aux techniques d'exploitation minière, mais il existe des restrictions sur l'utilisation du mercure, qui n'est autorisée que sur autorisation des autorités réglementaires (décret 97 507 du 13 février 1989). Cela est sur le point de changer. En septembre 2024, une proposition de loi (projet de loi 2417/24) a été présentée au Congrès brésilien, qui interdit l'utilisation du mercure dans les processus d'extraction minière dans tout le pays (Agência Câmara de Notícias, 2024). La proposition de loi prévoit un délai de deux ans, après la publication de la nouvelle loi, pour que le secteur minier abolisse complètement l'utilisation de cette substance. Le projet de loi 2417/24 est actuellement examiné par les commissions de la Chambre des députés, notamment celles de la santé, des mines et de l'énergie, et de la justice. S'il est approuvé, le nouveau texte sera soumis au Sénat. Pour devenir loi, le projet doit être approuvé par la Chambre et le Sénat (ibid.).

Par rapport à l'exploitation minière à grande échelle, les garimpeiros travaillent de manière plus simple et plus manuelle, et traitent généralement des volumes relativement plus faibles. Néanmoins, de nos jours, les garimpeiros utilisent généralement des technologies semi-industrielles, avec des équipements lourds tels que des pompes, des excavatrices, des bulldozers et des tracteurs. L'exploitation minière par les garimpeiros est considérée comme une forme légale d'exploitation minière tant qu'elle respecte les règles et obligations de l'ANM, y compris celles spécifiées ci-dessus.

Lois et réglementations relatives à la vente et à l'achat d'or

Une fois que l'or quitte la mine, il est traité comme un actif financier. La loi oblige les garimpeiros à vendre leur production à une DTVM (Distribuidora de Títulos e Valores Mobiliários). Une DTVM est un type d'institution financière chargée de la distribution de titres et d'actifs financiers. Elles sont similaires aux sociétés de courtage et sont autorisées à exercer leurs activités par la Commission brésilienne des valeurs mobilières (Comissão de Valores Mobiliários - CVM) et la Banque Centrale du Brésil.

La « compensation financière pour l'exploitation des ressources minérales » (*compensação financeira pela exploração de recursos minerais*, « CFEM ») est une redevance minière payable au gouvernement fédéral. Le taux de la CFEM pour l'or est de 1,5 %. Dans le contexte d'un garimpeiro légal, la partie responsable du paiement de la CFEM est :

- 1) Le premier acheteur du minerai extrait dans le cadre d'une licence de garimpo ou d'un PLG, c'est-à-dire lorsque le minerai est acheté pour la première fois. Dans ce cas, la CFEM est calculée sur le prix de vente, moins les taxes applicables ; et
- 2) Lors de la consommation, c'est-à-dire lorsque le minerai est consommé. Dans ce cas, la CFEM est calculée sur la valeur marchande du minerai sur ce marché, après transformation.

Réglementation de la « bonne foi »

La procédure d'achat d'or repose sur une réglementation connue sous le nom de « bonne foi » (*boa fé*). Au DTVM, le mineur d'or remplit un formulaire, généralement papier, indiquant l'origine de l'or. Jusqu'à récemment, la présentation d'un reçu n'était pas obligatoire. La réglementation de la bonne foi facilite le blanchiment d'or, puisqu'il suffit de déclarer légal l'or extrait illégalement au moment de la vente. En 2021, l'Instituto Escolhas a calculé qu'entre 2015 et 2020, le Brésil a commercialisé 229 tonnes d'or dont l'illégalité était avérée, soit près de la moitié de l'or produit et exporté par le pays (ibid.). Plus de la moitié de l'or présentant des preuves d'illégalité provenait de la région amazonienne (54 %), principalement des États du Mato Grosso (26 %) et du Pará (24 %). Une partie de cet or pourrait également provenir du Venezuela et de la Guyane. Selon un article publié en 2023 par Repórter Brasil, les principaux bénéficiaires étaient (ou sont) les DTVM et les grandes entreprises qui achètent l'or aux DTVM à São Paulo.

Le 5 mai 2023, la Cour suprême fédérale a invalidé la validité du paragraphe 4 de l'article 39 de la loi 12 844/2013, qui régit la bonne foi. En juillet 2023, le gouvernement fédéral brésilien a rendu obligatoire l'utilisation de reçus fiscaux électroniques pour l'achat et la vente d'or. Le reçu électronique, appelé « nota fiscal », doit indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale du vendeur, la mine où l'or a été extrait, ainsi que le numéro d'autorisation de la licence de la mine. Ensuite, en août 2023, la banque centrale s'est conformée à la décision de la Cour suprême de mettre fin au concept de « bonne foi ». La Cour suprême ayant déclaré la réglementation de « bonne foi » inconstitutionnelle, les DTVM doivent désormais, en théorie, faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer de l'origine de l'or qu'ils achètent.

Un avocat brésilien a expliqué que, comme il n'existe pas encore d'autre moyen de procéder à la diligence raisonnable sans la mesure de bonne foi, les DTVM peuvent toujours l'utiliser, même si elle est inconstitutionnelle. Elle doit être remplacée par quelque chose de nouveau (Anonyme, comm. pers., 29/08/2024).

Un expert en commerce international consulté a confirmé que la loi stipule que l'origine de l'or doit être enregistrée (comm. pers., 26/09/2024). Le document fiscal (nota fiscal) doit indiquer le type d'or, les carats (pureté), le poids, la provenance et les certificats correspondants. C'est fondamentalement la même chose que pour la vente d'une vache, a-t-il expliqué. Le document fiscal indique la ferme d'origine, la municipalité, le numéro d'enregistrement du document sanitaire, etc. Comme pour la vache, le document fiscal pour l'or doit également comporter un numéro de certification pour être valide. Cependant, le vendeur ou l'acheteur d'or illégal peut, en théorie,

utiliser un numéro de certification provenant de n'importe quel garimpo légal, et ainsi légaliser l'or. L'or peut donc être illégal, mais si la vente est légale, alors après cette première vente, il n'y a plus aucun moyen d'en retracer l'origine frauduleuse.

Néanmoins, les changements juridiques ont eu un effet significatif et immédiat sur la production officielle d'or des garimpeiros. En 2022, les garimpos légaux ont déclaré une production de 31 tonnes d'or. En 2023, peu après les changements législatifs, le volume est tombé à 17 tonnes (soit une réduction de 45 %). Et entre janvier et juillet 2024, le volume de production minière était déjà inférieur de 84 % à celui enregistré au cours de la même période en 2022. La baisse de la quantité d'or enregistrée par les garimpeiros ne signifie pas que moins d'or est extrait illégalement, mais indique probablement que l'or produit illégalement est désormais vendu par des canaux alternatifs à ceux utilisés précédemment.

Projets de décrets 836/2021 et PL 3025/2023

Le projet de loi (PL) 836/2021 est un projet de décret visant à remplacer la réglementation « de bonne foi » et à « réglementer la vente d'or au Brésil, en la subordonnant à l'existence de garanties minières et environnementales, afin d'empêcher la vente d'or extrait illégalement ». Le PL 836/2021 stipule, entre autres, que les institutions impliquées dans l'achat et la vente d'or doivent conserver des fichiers numériques de tous les documents prouvant les garanties environnementales et minières requises par la loi. En outre, des registres numériques doivent être conservés pour : les données relatives à la masse d'or brut acquise ; la zone minière et la municipalité d'origine ; les registres administratifs et le numéro du titre d'autorisation d'extraction auprès de l'ANM ; et les données d'identification du vendeur, y compris une copie de sa carte d'identité. Par la suite, le transport de l'or vers n'importe quelle partie du territoire national doit être accompagné d'une facture électronique indiquant l'enregistrement fiscal, d'un document prouvant le respect des critères de conformité mentionnés ci-dessus et d'un bordereau de transport délivré par le titulaire du titre minier, qui contient la masse de l'or brut transporté, les données relatives aux critères de conformité et la destination.

En 2023, le gouvernement Lula a soumis au Congrès une autre version modifiée de la loi initiale, la PL 3025/2023. Les deux propositions de loi, PL 836/2021 et PL 3025/2023, visent à modifier la loi de bonne foi, mais se concentrent sur des aspects différents : la première concerne davantage la transparence dans le commerce de l'or, comme expliqué ci-dessus, et la seconde les taxes sur l'or.

En avril 2024, le PL 836/2021 a été soumis à la Chambre des représentants, et en juin 2023, le PL3025/2023. Les deux sont toujours en attente d'approbation par les sénateurs, les députés et d'autres responsables politiques. En d'autres termes, ces PL ne font toujours pas partie de la législation brésilienne. Une enquête publique sur le projet de loi PL 3025/2023, disponible sur le site web de la Chambre des députés, révèle un large soutien du public à cette proposition, 95 % des participants y étant pleinement favorables.

Transferts d'argent

Il est devenu de plus en plus courant pour les garimpeiros d'utiliser Pix, un système de paiement brésilien en temps réel, pour transférer leurs gains sur leur propre compte bancaire ou celui de leur famille. Cependant, plusieurs garimpeiros se sont plaints du fait que depuis environ un an, il est devenu plus difficile d'être payé par Pix (voir encadré 1 ci-dessous) ou par virement bancaire, car pour les montants importants, il faut être en mesure de déclarer la provenance de l'argent. La plupart des transactions vers les garimpeiros passent par des transactions nationales. Si une personne disposant d'un CPF (numéro d'identification fiscale individuel) enregistré effectue ou reçoit des virements supérieurs à 28 559 R\$ (~4 500 €) par an, elle doit le déclarer au bureau des impôts de la *Receita Federal*. Ainsi, si un garimpeiro vend environ 70 grammes d'or et reçoit un Pix supérieur à 28 559 R\$, et que la personne ne le déclare pas, la *Receita Federal* peut enquêter sur les comptes bancaires et infliger une amende. Les garimpeiros peuvent contourner cette réglementation en transférant de l'argent à différents membres de leur famille, par exemple, mais cela devient plus fastidieux.

Encadré 1: Pix

Pix est un système de paiement en temps réel développé par la Banque centrale du Brésil (Banco Central do Brasil). Il permet aux particuliers et aux entreprises d'effectuer des paiements électroniques instantanés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans avoir recours à des intermédiaires tels que les sociétés de cartes de crédit ou les processeurs de paiement. Pix est devenu un élément important de l'écosystème financier numérique du Brésil, favorisant l'inclusion financière et offrant un moyen plus rapide et plus efficace de traiter les paiements dans le pays. Lancé en novembre 2020, PIX est rapidement devenu un moyen très populaire pour transférer de l'argent, payer des biens et des services et effectuer d'autres transactions financières au Brésil, en raison des nombreux avantages qu'il offre à ses utilisateurs, notamment

Transactions instantanées : les transactions effectuées via PIX sont traitées instantanément, quel que soit le moment de la journée ou le jour de la semaine. Cela inclut les week-ends et les jours fériés.

Gratuit : pour les particuliers, PIX est généralement gratuit. Des frais peuvent s'appliquer pour les entreprises, mais ils sont généralement inférieurs à ceux des systèmes bancaires traditionnels ou du traitement des cartes de crédit.

Large adoption : PIX a été largement adopté au Brésil, avec des millions d'utilisateurs et un vaste réseau de banques, de fintechs et d'autres institutions financières participantes. Il peut être utilisé pour les transferts entre particuliers (P2P), le paiement de factures, les achats en ligne et même les transactions en personne.

Simplicité d'utilisation : les utilisateurs peuvent effectuer des paiements à l'aide de divers identifiants, tels que des numéros de téléphone, des adresses e-mail, des numéros CPF/CNPJ (numéros d'identification nationale brésiliens) ou des codes QR, ce qui facilite l'envoi et la réception d'argent pour les particuliers et les entreprises.

Sécurité : PIX utilise des mesures de sécurité robustes, notamment le cryptage et l'authentification multifactorielle, afin de protéger les données financières des utilisateurs et de prévenir la fraude.

3.3 Suriname

Le code minier du Suriname et les artisans miniers

Le décret minier de 1986 est le principal instrument juridique régissant l'exploration et l'exploitation des minéraux au Suriname. Son point de départ est que « tous les minéraux situés sur le territoire de l'État du Suriname, y compris les eaux territoriales, les fonds marins et le sous-sol [...] sont la propriété de l'État ». En fonction de l'ampleur des activités d'extraction aurifère, différents droits miniers peuvent être accordés. Lorsque les activités peuvent être classées comme « exploitation minière à petite échelle », il est possible de demander un droit d'exploitation minière à petite échelle.

L'article 1(l) définit l'exploitation d'or artisanale (*kleinschalige goudwinning*) comme « la reconnaissance, l'exploration et l'exploitation de gisements minéraux dont la nature, le mode de formation et l'étendue rendent l'exploitation à l'aide de moyens et de techniques simples économiquement viable ». Un droit d'exploitation aurifère à petite échelle comprend les droits de reconnaissance, d'exploration et d'exploitation de l'or dans un seul permis. Dans le cas de l'exploitation aurifère à grande échelle, les droits relatifs à ces différentes étapes d'exploitation doivent faire l'objet de demandes distinctes.

Le type d'exploitation aurifère “garimpeiro” qui est devenu la norme dans l'intérieur du Suriname n'est pas couvert par le code minier. La manière dont l'exploitation d'or artisanale est pratiquée au Suriname est illégale au regard du code minier, pour plusieurs raisons :

- Le décret minier de 1986 stipule que « l'exploitation minière à petite échelle ne peut être pratiquée que dans les zones désignées par une décision du ministre, publiée au Journal officiel. Les terrains sur lesquels des droits miniers ont déjà été accordés ne peuvent être destinés à l'exploitation minière à petite échelle ». À l'heure actuelle, pratiquement aucune zone n'a été désignée comme zone d'exploitation minière à petite échelle. La quasi-totalité de l'exploitation d'or artisanale ou de type garimpeiro, généralement pratiqué par des mineurs brésiliens, surinamais et chinois, a lieu sur des concessions d'exploration ou d'exploitation régulières. Cela est illégal.
- Les artisans miniers paient une redevance, généralement comprise entre 10 et 12,5 % de la quantité d'or extraite, au titulaire de la concession, qui est généralement une personne influente de la capitale. La sous-location d'une concession, comme c'est le cas ici, est illégale.
- Dans certains cas, les propriétaires fonciers traditionnels, généralement membres de groupes marrons, revendiquent les terres sur lesquelles travaillent les artisans miniers et leur demandent une redevance pour le « droit d'exploiter ». Seul le ministre des Ressources naturelles a le droit d'étendre les droits miniers, de sorte que toute personne accordant un droit d'exploitation minière à un groupe d'exploitation d'or artisanale agit illégalement.
- En mars 2020, le ministre des Ressources naturelles du Suriname a interdit l'utilisation du cyanure par les artisans miniers. La lixiviation en tas à l'aide de cyanure est la méthode utilisée par la majorité des artisans miniers chinois au Suriname. Cette pratique est illégale.

Néanmoins, l'exploitation d'or artisanale tel qu'il est pratiqué au Suriname est toléré par le gouvernement surinamais, tant qu'il ne crée pas de problèmes immédiats. Les forces de l'ordre nationales (armée, police, office de régulation du secteur aurifère (OGS)) ont expulsé l'exploitation

d'or artisanale des concessions des sociétés minières multinationales et des lieux où il endommage les infrastructures publiques.

Lois et réglementations relatives à la vente et à l'achat d'or

L'article 65 du Décret minier stipule que les titulaires d'un droit d'exploitation ou d'un droit d'exploitation aurifère à petite échelle doivent verser des redevances à l'État. À compter du 1er janvier 2023, les redevances sur l'exploitation aurifère à petite échelle ont été fixées à 5,5 %, conformément à l'arrêté d'État 2023-10⁶.

Les redevances sont calculées et perçues sur les exportations d'or effectuées par des sociétés d'exportation d'or titulaires d'une licence. Les exploitants artisanaux versent d'abord les redevances aux acheteurs ; les acheteurs qui ne disposent pas de licence d'exportation les versent ensuite aux exportateurs ; et ces derniers paient enfin les redevances au gouvernement du Suriname (GoS). Les paiements de redevances au moment de l'exportation sont déposés sur le compte bancaire de l'État à la Banque centrale du Suriname (rapport EITI-SR, 2023). Par le biais de ces redevances, l'or extrait illégalement en Guyane française, puis vendu au Suriname et exporté légalement par un exportateur agréé surinamais, profite directement à l'État surinamais.

La **Commission des devises** (*Deviezencommissie*), qui relève du ministère des Finances, est responsable de l'administration et de la délivrance des licences d'exportation et d'importation d'or. En plus de la licence délivrée par la Commission des devises, les acheteurs d'or doivent posséder une **licence d'exploitation commerciale** (*hinderwetvergunning*). Les orfèvres et bijoutiers ne sont pas autorisés à acheter de l'or directement auprès des mineurs artisanaux, sauf s'ils disposent d'une licence spécifique à cet effet.

La licence d'achat d'or contient un **quota**, c'est-à-dire la quantité minimale d'or qui doit être achetée chaque mois. L'entreprise d'achat doit soumettre des rapports mensuels sur ses achats et ventes à la Commission des devises, qui vérifie si les acheteurs agréés respectent leur quota annuel. Lorsqu'un acheteur d'or ne respecte pas son quota pendant trois mois consécutifs, la licence est révoquée. Récemment, afin de faciliter l'activité de certains nouveaux agents d'achat, les quotas ont été abaissés pour éviter que certains acheteurs d'or ne cessent leurs activités (source anonyme).

La révision légale de 2023 de la loi sur la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** stipule que, dans le secteur aurifère, aucune TVA ne sera appliquée à la vente d'or aux acheteurs agréés⁷.

Lois visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

En 1998, le Suriname est devenu membre du **Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC)** (*Caribbean Financial Action Task Force – CFATF*), organisation sœur du **Groupe d'action financière (GAFI)** (*Financial Action Task Force – FATF*) (Crowe, 2020). L'adhésion au GAFIC implique que le Suriname est soumis au respect des 40 recommandations du GAFI visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette adhésion a conduit, en 2002, à la

⁶ Staatsbesluit van 31 december 2022, houdende nadere wijziging van Staatsbesluit Royalty Kleinmijnbouw ter zake van Goud en Exploitatie Bouwmaterialen (S.B. 1989 no 40, zoals laatstelijk gewijzigd bij S.B. 2021 no 177

⁷ <https://www.dbsuriname.com/2023/01/14/geen-btw-voor-goud-en-vissector/>

création de l'**Unité de renseignement financier du Suriname (FIU Suriname)**, une entité indépendante relevant du ministère de la Justice et de la Police, chargée de combattre le blanchiment d'argent (BA) et le financement du terrorisme (FT).

La FIU Suriname a également été désignée comme « superviseur des prestataires de services non financiers », incluant les acheteurs d'or. Un document récent de la FIU stipule que les acheteurs d'or « doivent mettre en œuvre des mesures en matière de **vigilance à l'égard de la clientèle (Customer Due Diligence – CDD)**, également appelée principe “*Know Your Client*”, notamment en déterminant et en vérifiant l'identité des clients » (p. 5). Le document informe en outre les acheteurs d'or sur les situations dans lesquelles une vigilance standard ou renforcée doit être appliquée, et précise les données à collecter auprès du client. L'acheteur d'or est responsable de « l'évaluation » du risque de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

En 2021, le **Département de l'Inspection** a publié des lignes directrices spécifiques à l'intention des acheteurs d'or, conformément à la nouvelle **Loi sur la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (WMTF)** (FIU Suriname, 2021). L'article 2 de la WMTF stipule que, pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, chaque prestataire de services est tenu d'appliquer un **programme fondé sur le risque**, conforme à la réglementation en matière de gestion des risques, de contrôle interne, d'identification de la clientèle, de conservation des données et de déclaration des transactions inhabituelles. Ainsi, la loi rend les acheteurs d'or responsables de vérifier si l'or proposé à la vente provient d'une source légitime.

La vigilance à l'égard de la clientèle chez les acheteurs d'or

Les conditions de la licence des acheteurs d'or comprennent l'obligation de déclarer à la Commission des devises (Foreign Currency Board) des informations sur l'origine de l'or acheté. Si l'acheteur ne respecte pas cette condition, malgré des rappels répétés, la licence peut, en théorie, être révoquée. Dans ce cas, elle ne sera pas renouvelée (Deviezencommissie, communication par courriel, 04/11/2024).

Interrogée sur la question de savoir si l'acheteur d'or est tenu de vérifier la véracité des informations reçues, la Commission des devises a répondu qu'elle « ne dispose pas d'informations indiquant si l'acheteur d'or peut effectuer ce contrôle, mais [que l'acheteur] est responsable de ce qu'il/elle rapporte à la Commission des devises. [...] La partie qui fournit les informations est tenue de veiller à ce qu'elles soient exactes et valides » (ibid.). Autrement dit, l'acheteur d'or est responsable de l'exactitude des informations transmises, mais la Commission ne vérifie pas et ne demande pas de documents justificatifs. Bien que cela ne soit pas formulé en ces termes, cette réglementation rappelle la loi brésilienne de la “Bonne Foi”, qui s'est révélée inefficace.

En juillet 2024, la Commission des devises du Suriname a envoyé à tous les acheteurs d'or un formulaire de “Rapport mensuel des achats et ventes d'or”. Sur ce formulaire, l'acheteur d'or doit indiquer pour chaque transaction d'achat ou de vente :

- ✓ la date de l'opération,
- ✓ la quantité (en grammes),
- ✓ l'origine,
- ✓ le nom du vendeur,

- ✓ le type et le numéro de pièce d'identité,
- ✓ et la forme de paiement (espèces, virement, devise).

Le formulaire n'indique pas si, ni comment, l'acheteur doit vérifier les informations fournies concernant l'origine de l'or.

La traçabilité de l'origine de l'or en pratique

Malgré l'existence de directives et de réglementations, l'identification des clients et la vérification de leurs antécédents ne sont pas couramment effectuées dans le secteur du commerce de l'or. Par ailleurs, aucune preuve n'indique que les autorités financières, telles que la FIU, exercent un contrôle actif sur les acheteurs d'or. Ces observations, ainsi que les entretiens avec les parties prenantes et les rapports de presse, suggèrent que le gouvernement surinamais ne déploie pas d'efforts suffisants pour améliorer la traçabilité de l'or. L'une des raisons possibles de cette réticence est que certains personnes politiquement exposées (PEP), actives dans le secteur aurifère, préfèrent ne pas révéler la quantité d'or extraite ou commercialisée, ni son origine. Le rapport 2023 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) du Suriname met d'ailleurs en garde contre les risques de corruption et d'évasion fiscale.

Sachant ou soupçonnant qu'aucune conséquence ne leur sera imposée, les acheteurs d'or se montrent plutôt indulgents lorsqu'il s'agit de recueillir des informations sur l'origine de l'or proposé à la vente. Un acheteur d'or consulté a indiqué que son entreprise n'utilise pas le formulaire de la Commission des devises, car de nombreux garimpeiros refusent de fournir leurs coordonnées, notamment parce qu'ils doivent présenter une pièce d'identité ou un passeport. Il a également signalé que, lorsqu'il revend l'or à un acheteur plus important ou à un exportateur, cette entreprise doit elle aussi remplir le formulaire — mais que le grand acheteur lui a déjà indiqué qu'il ne le ferait pas, jugeant la procédure « bidon ». Un autre acheteur d'or interrogé a confirmé qu'il ne demande aucune information à la personne qui vient vendre de l'or.

Depuis 2020, un acheteur et exportateur national, Amazone Gold N.V., applique une politique approfondie de « Connaissance du client et de la contrepartie » (Know Your Customer and Counterparty – KYCC). Cette entreprise n'achète pas directement auprès de petits vendeurs, mais uniquement par l'intermédiaire d'acheteurs d'or dûment enregistrés. Elle exige de ses fournisseurs qu'ils connaissent leurs clients et fournissent leurs informations d'identification, y compris la zone d'extraction de l'or, afin que ces données puissent être partagées avec l'acheteur étranger. Chaque facture stipule explicitement que l'or échangé ne peut provenir de l'étranger ni être lié à des activités criminelles. Bien que cette politique constitue une étape importante vers plus de transparence dans le commerce aurifère, il est peu probable qu'Amazone Gold N.V. puisse vérifier la véracité de toutes les informations fournies par ses fournisseurs.

3.4 La France et la Guyane

General

Les activités minières en Guyane française sont régies principalement par deux codes juridiques : le **Code minier français** et le **Code de l'environnement**. Le Code minier, applicable également aux territoires d'outre-mer, a été créé en 1956 et révisé pour la dernière fois en avril 2022, conformément à la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Selon ce Code, toutes les ressources minérales appartiennent à l'État. Il stipule que tout demandeur d'un droit exclusif d'exploitation minière doit respecter les réglementations relatives à la participation du public et à la protection de l'environnement, et obtenir une autorisation d'ouverture des travaux miniers. Les différents types de titres miniers ont déjà été présentés au chapitre 1.

Dans le Code minier, le terme « orpaillage » désigne le panning d'or à des fins récréatives et est soumis à une législation stricte (article L121-1 et suivants). Ce terme ne s'applique pas au “garimpo”, tel qu'il est pratiqué en Guyane française, car celui-ci est illégal. En outre, le gouvernement a mis en place des politiques spécifiques, notamment l'interdiction de l'utilisation du mercure et de fortes restrictions sur les zones où l'exploitation minière peut avoir lieu. Aucune de ces réglementations n'est respectée par les garimpeiros.

En 2013, la France et le Brésil ont ratifié un accord stipulant que les deux pays coopéreraient dans la lutte contre l'exploitation d'or artisanale illégal dans une bande de 150 km le long des deux côtés de la frontière entre la Guyane française et l'État d'Amapá au Brésil. L'approbation de ce pacte par la Chambre des députés et le Sénat est intervenue cinq ans après sa présentation.

La législation française relative à la vente et à l'achat d'or

Le Code monétaire et financier français stipule que la détention, le transport et le commerce de l'or ne sont pas réglementés en France (article L. 426-1). En revanche, d'autres dispositions législatives, telle que la Loi de la Garantie, encadre ces étapes. Le démarchage et la vente directe visant à acheter, vendre ou échanger de l'or sous forme de lingots, barres, devises étrangères ou pièces d'or démonétisées sont interdits (article L. 342-1).

Les ventes d'or sont soumises à des obligations fiscales spécifiques. Pour toute vente d'or supérieure à 5 000 €, une taxe forfaitaire de 6,5 % s'applique à la vente de bijoux, et de 11,5 % à la vente de pièces d'or non montées, de lingots ou de débris d'or. À cela s'ajoute une taxe sur les plus-values de 36,2 %.

4 Les principaux acteurs

4.1 Brésil

Artisans miniers ou *garimpeiros*

Démographie

Les personnes travaillant illégalement dans l'exploitation de l'or de Guyane sont principalement des Brésiliens, connus dans la région amazonienne sous le nom de *garimpeiros*. Dans notre échantillon d'enquête, la grande majorité des personnes interrogées étaient brésiliennes (97,0 %), avec un petit nombre d'hommes surinamais (Marrons et Autochtones, 3 sur 134, soit 2,2 %) et une femme originaire de la Dominique (0,7 %, 1 sur 134).

Les *garimpeiros* brésiliens proviennent généralement des régions pauvres du Nord-Est du Brésil, principalement des États du Maranhão (44,0 %), du Pará (22,4 %) et de l'Amapá (19,4 %) ($N_{\text{total}} = 134$; voir figure 5, annexe 3). Deux des Brésiliens interrogés vivaient actuellement à Cayenne, en Guyane. Ces chiffres correspondent étroitement à ceux présentés dans l'étude approfondie de Le Tourneau (2024) sur l'exploitation aurifère artisanale illégale en Guyane française et reflètent probablement assez fidèlement la composition réelle de la population.

D'après notre expérience, un très petit nombre de migrants non brésiliens travaillent également dans les mines illégales de la Guyane, notamment des Surinamais, Cubains, Vénézuéliens et Dominicains.

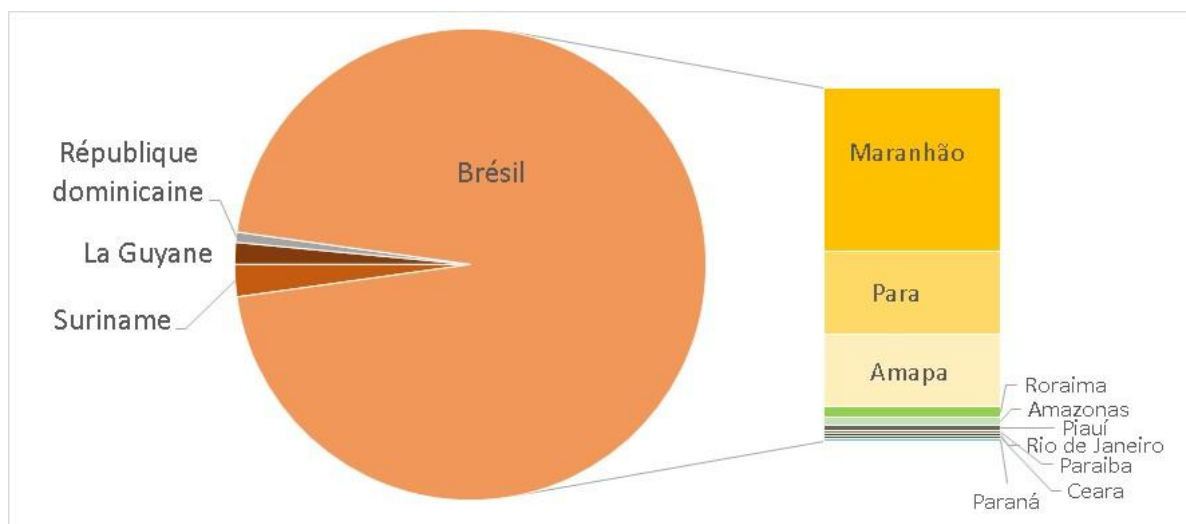


Figure 5. Lieu de résidence le plus récent des *garimpeiros* interrogés avant leur déplacement vers les zones d'exploitation d'or artisanale de la Guyane ou du Suriname. Les pourcentages sont présentés à l'annexe 3.

Au cours des 18 derniers mois (2023–2024), les *garimpeiros* interrogés ont travaillé sur 29 sites d'exploitation d'or artisanale illégaux (*garimpos*) en Guyane (voir annexe 1). Les sites où les personnes avaient le plus souvent travaillé étaient Tampok, Eau Claire / Ocreia, Atouka / Atouca, Sophia et Nacional. Les données suggèrent que les *garimpeiros* se déplacent peu entre les différents sites : 69,4 % des personnes interrogées (93 sur 134) n'avaient pas changé de *garimpo* au cours des

18 derniers mois. La période d'étude étant toutefois courte, d'autres recherches signalent un taux de rotation plus élevé (Le Tourneau, 2024).

La population *garimpeiro* présente une forte disparité entre les genres. Seules 13,4 % des personnes interrogées (18 sur 134) étaient des femmes. Ce résultat est cohérent avec les estimations recueillies dans l'enquête : 62,6 % des répondants (84 sur 134) ont estimé que la part des femmes sur leur site d'exploitation d'or artisanale était inférieure à 10 %, tandis que 27,6 % (37 sur 134) ont évalué cette part entre 10 % et 25 %. Cette proportion marque une baisse par rapport aux estimations antérieures (Le Tourneau, 2024 ; Heemskerk et al., 2021) et pourrait indiquer un changement dans la composition de la population illégale.

En 2021, une enquête menée auprès de 169 *garimpeiros* travaillant en Guyane française estimait que la part des femmes dans les zones d'exploitation d'or artisanale illégal se situait entre 20 % et 30 %, avec une médiane de 25 %. Un *garimpeiro* travaillant à Sophia a rapporté qu'« il y avait autrefois beaucoup de femmes dans cette *currutela* (village minier), mais plus maintenant, car elles ne veulent plus fuir la police en permanence ».

Parmi les Brésiliens et les Surinamais, on compte davantage d'hommes que de femmes dans les *garimpos*. En revanche, parmi les migrants originaires d'autres pays d'Amérique latine, les femmes sont plus nombreuses. Là encore, le nombre total de mineurs migrants non brésiliens en Guyane française reste très faible.

Âge

Les *garimpeiros* interrogés travaillant en Guyane avaient en moyenne 39 ans, avec des âges allant de 17 à 71 ans (N = 134). Aucune différence d'âge significative n'a été observée entre les femmes (âge moyen : 38,2 ans ; N = 18) et les hommes (âge moyen : 39,2 ans ; N = 116) (voir figure 6).

Il n'est pas courant que des personnes âgées de moins de 18 ans travaillent dans les sites d'exploitation d'or illégal en Guyane, et les enfants accompagnent rarement leurs parents — mais il existe des exceptions. Il arrive qu'un bébé naisse en forêt, et quelques filles et garçons mineurs ont été signalés parmi les travailleurs.

Par exemple, à Ronaldo (Suriname), un groupe de frères et sœurs vit ensemble ; deux sœurs, âgées d'environ 15 et 17 ans, se livrent à la prostitution, notamment de l'autre côté de la frontière, en Guyane. L'une d'elles, Maria (nom d'emprunt), travaille depuis un an et demi dans la *currutela* (village de mineurs) de Chocadeira, Eau Claire. Née à Paramaribo, elle y a fréquenté l'école, mais à un certain moment, sa mère n'a plus pu subvenir aux dépenses et l'a envoyée vivre chez sa grand-mère à Belém, Pará. Elle n'y est pas restée longtemps :

Je suis venue ici l'année dernière parce que ma grand-mère ne pouvait plus payer le loyer. Ma mère possède une maison ici [à Ronaldo], mais elle travaille dans le garimpo.

Maria travaille principalement dans le *garimpo*, mais parfois aussi à Ronaldo :

Je travaille aussi ici, à Ronaldo. Je dois payer mon loyer et m'occuper de mes deux jeunes frères et sœurs. Je ne vis plus avec ma grand-mère.

Maria exerce la prostitution, mais revend parfois aussi des articles de valeur dans les *garimpos* de Guyane. Lors de son dernier voyage, par exemple, elle avait acheté cinq bouteilles de parfum à Ronaldo qu'elle a revendues à Chocadeira, lui rapportant environ 600 euros. Une partie de ses gains est envoyée au Brésil par Pix.

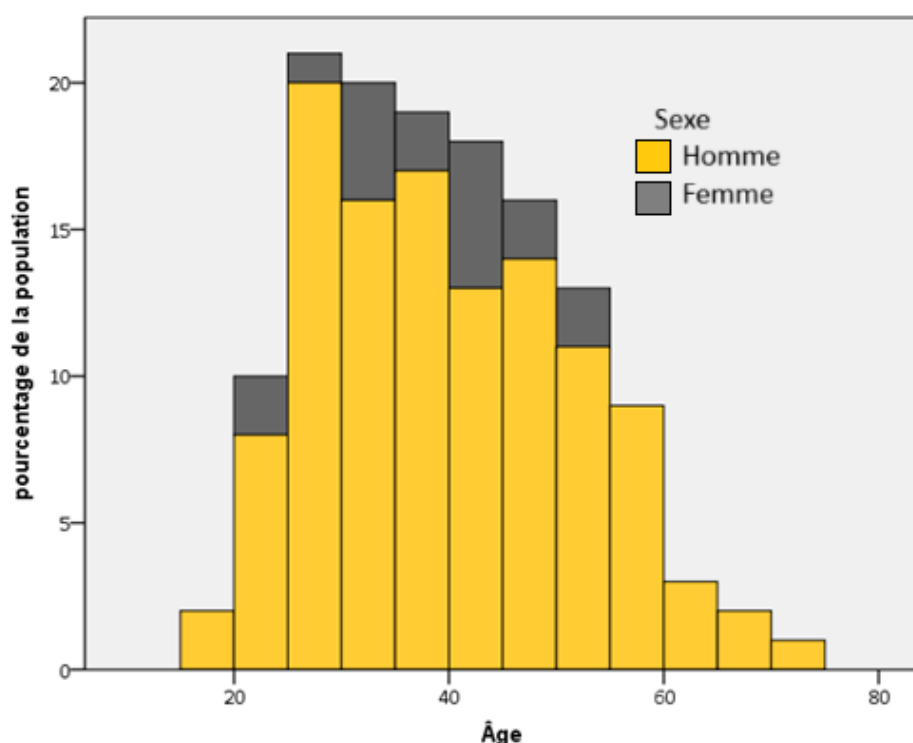


Figure 6. Répartition par âge des personnes interrogées travaillant dans l'exploitation illégale d'or artisanale en Guyane.

Près d'un tiers des personnes travaillant dans les *garimpos* de la Guyane ont commencé à travailler dans le *garimpo* (dans n'importe quel pays) avant l'âge de 18 ans (29,9 %, 40/134 ; voir figure 7). L'âge le plus jeune mentionné pour débiter dans le *garimpo* est 10 ans. La moitié de la population interrogée (47,8 %, 64/134) avait commencé à travailler avant ses 20 ans. Les garimpeiros étaient généralement plus âgés lorsqu'ils ont commencé à travailler en Guyane, mais une personne sur dix (10,4 %, 14/134) y avait débuté alors qu'elle était encore mineure, et 45,5 % avaient moins de 25 ans lors de leur première expérience de travail dans le *garimpo* en Guyane (61/134).

Un jeune Autochtone de 17 ans originaire de Kwamalasamutu (Suriname) a déclaré qu'il travaillait dans un *garimpo* en Guyane depuis l'âge de 15 ans, avec sa mère et son beau-père. Une femme brésilienne de 21 ans a indiqué qu'elle travaillait comme cuisinière dans un *garimpo* en Guyane depuis ses 16 ans. Un homme d'Oiapoque (33 ans), travaillant comme porcentista, a commencé à 14 ans, tandis qu'un propriétaire d'équipement brésilien (30 ans) avait fait ses débuts à 12 ans.

Un autre jeune Brésilien, que nous appellerons Pedro, a raconté être arrivé dans le *garimpo* à 16 ans:

Ma mère travaillait dans un garimpo à Li Pauw Sam [Suriname]. Je l'y ai rejointe. Je ne voulais plus aller à l'école et j'avais beaucoup de problèmes. Elle a pensé qu'il valait mieux que je vienne travailler et gagner de l'argent.

À 17 ans, il est passé en Guyane :

Je me suis fait des amis ici [à Ronaldo], et ensemble nous sommes partis à Ocreia [Eau Claire]. Ma mère travaille maintenant à Goianol.

Pedro travaille aujourd'hui comme ouvrier polyvalent à Chocadeira, Eau Claire. Il fait partie d'équipes d'extraction, principalement comme "jateiro" (l'homme qui manie le tuyau d'eau), mais exerce aussi d'autres tâches. Pour gagner un peu plus, il revend des produits :

Parfois, quand on doit se cacher de la police, on a quand même besoin de choses comme du déodorant, du dentifrice, du parfum ou des sous-vêtements. J'en achète toujours en grande quantité et je les emmène au garimpo. Je les emballe, creuse un trou et les enterre loin de l'endroit où on dort. Je sais toujours où les retrouver. ... La dernière fois, les articles que j'ai apportés valaient environ 300 USD. J'avais acheté des montres connectées à 15 USD sur Facebook et je les ai revendues 5 grammes [≈ 325 EUR].

En moyenne, les garimpeiros avaient 27,1 ans lorsqu'ils ont commencé à travailler en Guyane, le plus âgé ayant 60 ans lors de sa première traversée de la frontière pour tenter sa chance dans les garimpos guyanais.

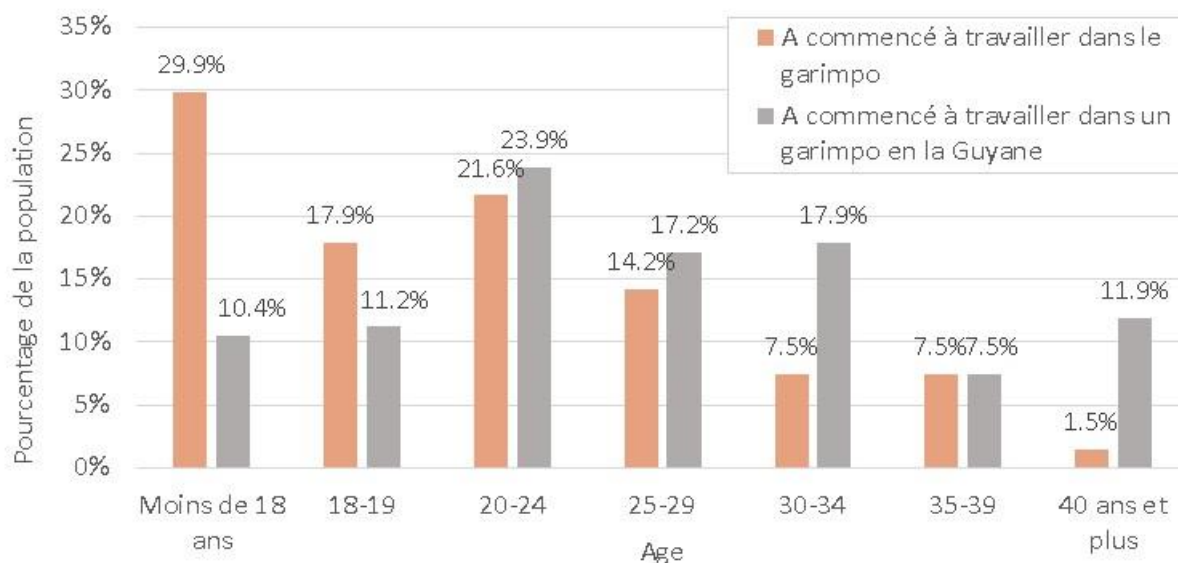


Figure 7. Âge auquel les garimpeiros interrogés ont commencé à travailler dans l'exploitation d'or artisanale, et âge auquel ils ont débuté dans les garimpos de la Guyane.

Ces récits dressent le portrait de jeunes issus de familles à faibles revenus, qui, par nécessité, commencent à travailler très tôt et disposent de peu d'alternatives. Comparée à la vente de drogues ou à d'autres activités criminelles, la *garimpagem* est perçue comme un travail honnête, où même les personnes peu instruites peuvent progresser grâce à leur courage et leur travail. Bien qu'ils sachent qu'ils n'ont pas le droit de travailler en Guyane, les *garimpeiros* se sentent blessés lorsque les politiciens les qualifient de « bandits ».

Encadré 2. Nous avons rencontré Dona Lygia (*nom d'emprunt*) à son domicile à Oiapoque, où elle a partagé sa vision du travail dans les *garimpos* de la Guyane. Lygia et son mari travaillaient autrefois comme *canoeiros* (prestataires de transport et de fret en pirogue), et avant cela, elle était cuisinière dans un *garimpo*. Elle tenait un petit restaurant près de Sikini, à Pé de Limão.

« C'était bien », dit-elle. « Tu as un objectif à atteindre, et c'est mieux que de devenir domestique chez quelqu'un. »

Selon Dona Lygia, les *garimpeiros* trouveront toujours un moyen d'entrer en Guyane. Elle ne comprend pas pourquoi les politiques sont si opposés à la *garimpagem*.

« Tu peux travailler, puis replanter ensuite », dit-elle. « Le garimpeiro ne détruit pas la terre comme les grandes compagnies. »

Elle reconnaît que les *garimpeiros* utilisent du mercure, mais « *pas tous ces autres produits chimiques* ».

« Par exemple, quand tu travailles dans un ruisseau, tu vois qu'il continue à couler. Et après cinq ans, tu vois que le ruisseau et la forêt se sont régénérés. »

À Kwata, où ils avaient travaillé, la forêt a repoussé, selon elle. En revanche, les grandes compagnies détruisent davantage avec leurs excavatrices.

« Ce serait bien si le gouvernement de la Guyane légalisait un seul garimpo pour nous, par exemple à Kwata, avec aussi un acheteur officiel. Comme ça, l'argent ne partirait pas de l'autre côté de la frontière. »

Métiers

Un peu plus de la moitié des personnes interrogées travaillaient comme ouvriers ou *porcentistas* (56,0 % ; 75/134). Les autres exerçaient des métiers liés à la logistique du *garimpo* : ils travaillaient principalement comme vendeurs itinérants (*marreteiro/a*), cuisiniers, prestataires de transport ou *burrinhos* (porteurs) (voir tableau 3).

Le métier de *marreteiro/a* est beaucoup plus répandu dans les *garimpos* de la Guyane que dans ceux du Suriname, où l'exploitation d'or artisanale est soit légale, soit tolérée. En effet, dans les zones minières du Suriname, les commerçants peuvent simplement construire une petite boutique et vendre sur place. En revanche, en Guyane, en raison des contrôles fréquents de la gendarmerie, cela est impossible dans les *garimpos* illégaux.

De même, les métiers de *burrinho* (« petit mulet », personne transportant des marchandises sur son dos pour contourner les barrages de gendarme) et de *camelo* (vendeur ambulant transportant et revendant des produits pour le compte d'autrui) sont rares au Suriname, où les marchandises, la nourriture et le matériel de travail sont acheminés par pirogue, véhicule tout-terrain, camionnette ou tracteur⁸.

Tableau 4. Métiers occupés par les hommes et les femmes interrogés travaillant dans les zones d'exploitation illégale d'or artisanale en Guyane (N=134)

	Hommes (N=116)		Femmes (N=18)	
	N	%	N	%
Ouvrier / <i>Porcentista</i>	75	64.7%		.
<i>Marreteiro(a)</i> , vendeur itinérant ⁹	16	13.8%	1	5.90%
Cuisinier	1	0.9%	9	50.0%
Prestataire de transport (pirogue / quad / moto)	9	7.8%		
<i>Burrinho</i> ou <i>camelô</i> , porteur	5	4.3%		
Propriétaire d'équipement (Dono/a de máquina)	2	1.7%	1	5.6%
Charpentier, scieur (<i>serrador</i>)	2	1.7%		
Cuisinière et travailleuse du sexe			2	11.1%
<i>Marreteira</i> & travailleuse du sexe			2	11.1%
Propriétaire de cabaret ou d'hôtel	1	0.9%		
Propriétaire de magasin	1	0.9%		
Transport & <i>Burrinho</i>	1	0.9%		
<i>Puipuizeiro</i> (Mineur avec détecteur de métaux)	1	0.9%		
Transport & <i>Porcentista</i>	1	0.9%		
Agent de sécurité	1	0.9%		
Vendeuse dans un magasin			1	5.6%
Cuisinière et <i>marreteira</i>			1	5.6%
Épouse d'un mineur d'or, sans revenu			1	5.6%

Travailler comme porcentista

Les *porcentistas* peuvent travailler soit sur des sites alluvionnaires, où ils creusent à ciel ouvert, soit sur des sites primaires, où ils travaillent dans des tunnels. Les exploitations alluvionnaires varient en taille : certaines ne comptent que deux personnes, tandis que d'autres regroupent six travailleurs ou plus.

Les très petites opérations utilisent souvent une petite pompe légère appelée *requeira*. Celle-ci alimente uniquement un jet, et les mineurs utilisent la pente naturelle du terrain pour séparer l'or par gravité (voir figure 8). La *requeira* est transportable sur le dos, ce qui permet de déplacer rapidement l'équipement en cas d'arrivée des gendarmes. Une *requeira* peut être exploitée par deux

⁸ A la fin des années 1990, des personnes travaillaient comme transporteurs dans les zones minières du Suriname, puisqu'à l'époque les quads et autres engins n'étaient pas encore présents sur les sites miniers.

⁹ Un «marreteiro» est un commerçant informel qui se déplace d'un site illégal à un autre pour vendre sa marchandise (nourriture, vêtements, outils, alcool, médicaments. Le garimpeiro peut passer commande, ou le marreteiro peut travailler à son compte. Les produits peuvent être achetés en échange d'argent ou d'or, à des prix très élevés, tenant compte de l'isolement du site.

personnes, auxquelles s'ajoute généralement une cuisinière, formant ainsi une équipe de trois personnes.

Un autre type de pompe, appelé *quatinha*, est un peu plus grand, mais existe aujourd'hui en version légère. Lorsqu'ils travaillent avec la *quatinha*, les orpailleurs utilisent deux pompes : un jet et un tuyau d'aspiration. Une *quatinha* est généralement opérée par quatre travailleurs, souvent accompagnés d'une cuisinière et d'un propriétaire d'équipement. Les sites où l'on utilise la *requeira* ou la *quatinha* sont appelés *barrancos* (carrières à ciel ouvert). Les exploitations plus importantes, fonctionnant selon le même principe, sont appelées *quata* ou *quatão*, selon le diamètre du tuyau utilisé (4, 5 ou 6 pouces).

Dans notre échantillon, 86,8 % des personnes interrogées travaillant sur des sites alluvionnaires ont déclaré ne pas travailler en équipe de rotation (46/53). La plupart ont indiqué ne travailler que de jour. La raison principale est que travailler la nuit nécessite un éclairage, facilement repérable par les forces de l'ordre lors des survols aériens, même si ceux-ci restent rares la nuit¹⁰.

Inversement, travailler 12 heures par jour sans rotation peut aussi signifier que l'équipe travaille uniquement la nuit, comme l'a observé Le Tourneau dans le garimpo Nacional. Travailler la nuit permet d'éviter les interventions de la police, quasiment absentes la nuit en forêt, et limite la portée du bruit des moteurs, qui se propage beaucoup plus loin pendant la journée.

Seuls 13,2 % des travailleurs des sites alluvionnaires ont déclaré que leur groupe travaillait 24 heures sur 24, en équipes de jour et de nuit.



¹⁰ Les survols nocturnes ont lieu de temps en temps, mais ils restent rares pour plusieurs raisons. Premièrement, contrairement à ce que pensent les garimpeiros, l'utilisation des moyens aériens est très limitée, et les autorités préfèrent les employer de jour afin de soutenir les opérations. Deuxièmement, repérer les garimpeiros n'est pas vraiment le problème. Une fois que les gendarmes parviennent à atteindre une zone de garimpo sans être détectés, il leur suffit d'écouter le bruit des moteurs pour localiser les sites d'exploitation. De nos jours, les militaires allument parfois simplement leur téléphone pour détecter les signaux Wi-Fi indiquant la présence de camps. Le principal défi consiste à atteindre les sites avant d'être repérés par les garimpeiros, et à disposer de suffisamment de personnel au sol pour contrôler l'ensemble des sites connus.

Figure 8. Différents types de sites alluvionnaires (« barranco ») : utilisant une seule pompe pour projeter de l'eau (à gauche), et utilisant à la fois un tuyau de projection et un tuyau d'aspiration (à droite). Les deux sites se trouvent au Suriname.

Les travailleurs des sites primaires ont indiqué que leurs groupes de travail comptaient entre 4 et 12 personnes. Sur ces sites, les ouvriers travaillent dans des tunnels souterrains. Comme le travail se déroule sous terre, l'utilisation de la lumière ne pose pas de problème, ni le jour ni la nuit, car les tunnels sont toujours sombres.

Parmi les personnes de notre échantillon travaillant sur un site primaire, quatre sur cinq (78,6 % ; 11/14) faisaient partie de groupes actifs 24 heures sur 24. Plusieurs d'entre elles ont précisé qu'elles travaillaient par rotations de 24 heures dans le tunnel.

Prestataires de services miniers à Oiapoque, Ilha Bela et Vila Brasil

Les Brésiliens qui entrent dans les *garimpos* de la Guyane par la frontière orientale avec le Brésil passent généralement par le village d'Oiapoque, ou plus au sud par les localités de Vila Brasil¹¹ ou d'Ilha Bela.

Vila Brasil a été fondée dans les années 1930 comme camp de base du Service brésilien de protection des peuples autochtones (Serviço de Proteção do Índio – SPI). Elle est ensuite devenue un poste commercial desservant les populations autochtones de Camopi, situées juste de l'autre côté du fleuve Oiapoque, en Guyane. Les habitants autochtones de Camopi peuvent rejoindre Vila Brasil en environ cinq minutes. Ainsi, lorsqu'ils perçoivent leurs allocations sociales à la fin du mois, il leur est plus pratique d'acheter nourriture et fournitures à Vila Brasil plutôt qu'à Oiapoque ou à Saint-Georges, situées à environ dix heures de bateau en aval.

Dans les années 1990, Vila Brasil est également devenue un centre d'approvisionnement pour les *garimpeiros* et a commencé à offrir des activités d'écotourisme, tout en continuant à servir la population autochtone. En 2011, Vila Brasil comptait environ 90 maisons (WWF Brésil, 2011). Outre les habitations, le village dispose de supermarchés, d'une église, d'un gîte et de restaurants.

Ilha Bela, en revanche, a été créée spécifiquement pour approvisionner la population *garimpeira* travaillant en Guyane. Aujourd'hui, Ilha Bela compte environ 200 maisons. On y trouve des logements, des commerces alimentaires, un accès à Internet via Starlink¹², ainsi que divers produits de première nécessité tels que hamacs, médicaments et denrées alimentaires. Les paiements se font en or, en réais ou en euros.

Un groupe particulier de prestataires de services est celui des *canoeiros* (conducteurs de pirogues), qui transportent les mineurs d'or depuis Oiapoque principalement vers Ilha Bela et Vila Brasil, mais certains se rendent aussi directement dans des *garimpos* situés plus au nord, comme Regina.

Les opérations de la gendarmerie française et de la police fédérale brésilienne ont eu un impact significatif sur les activités de ces transporteurs fluviaux.

¹¹ Vila Brasil est située à l'intérieur de l'aire protégée nationale du Parc Montanhas de Tumucumaque. Lorsque le parc national a été créé en 2002, la communauté occupait déjà ce site

¹² Aujourd'hui, Starlink est largement disponible dans l'ensemble des *garimpos* ainsi que dans les différentes zones de services

Encadré 3.

Davi (nom d'emprunt) travaillait autrefois comme garimpeiro en Guyane. Après avoir perdu plusieurs bateaux, un véhicule tout-terrain et des marchandises, il a décidé de quitter la Guyane et de fonder une entreprise de transport fluvial à Oiapoque. Son entreprise assure le transport en pirogue entre Oiapoque et les localités situées en amont: Camopi (village autochtone), Ilha Bela et Vila Brasil.

Au cours des 18 dernières années, Davi a perdu 11 pirogues saisies par la gendarmerie. Le prix d'une embarcation, moteur inclus, est d'environ 90 000 R\$ (soit ~14 500 €), représentant une valeur totale dépassant 150 000 €. Selon lui, la gendarmerie, en collaboration avec la police fédérale brésilienne, intercepte les pirogues à Gran Rocha, une île rocheuse du fleuve Oiapoque où se forment des rapides. À cet endroit, les voyageurs qui montent le fleuve débarquent leurs biens et marchandises, les transportent à pied à travers l'île, puis les rechargent dans une autre pirogue de l'autre côté, afin d'éviter de franchir les rapides. Lors des opérations policières, la gendarmerie et la police fédérale forment une ligne de contrôle pour s'assurer que personne ne puisse s'échapper. Davi considère qu'il est injuste que ses pirogues aient été brûlées, expliquant que les autorités traitent tous les voyageurs comme des garimpeiros, alors qu'il y a aussi des habitants ordinaires qui se déplacent simplement entre Ilha Bela et Vila Brasil pour vivre leur quotidien.

Acheteurs d'or au Brésil

Avant 2012, de nombreux acheteurs d'or à Oiapoque exerçaient ouvertement, même si l'activité était déjà illégale, car pour acheter de l'or il faut être autorisé par la Banque centrale du Brésil, ce qui n'était le cas d'aucun d'entre eux.

Il y a environ six ans, la réglementation sur l'achat d'or a été renforcée, et aucun acheteur d'or à Oiapoque ne détient aujourd'hui de licence pour acheter de l'or auprès des garimpeiros. Un représentant de la Police fédérale a indiqué que tout l'or arrivant à Oiapoque est illégal, puisque la localité se trouve entre le parc national brésilien Tumucumaque et la Guyane. Avant 2012, on voyait partout à Oiapoque de grandes enseignes d'acheteurs d'or. Ces acheteurs purifiaient l'or et le transformaient en lingots de 100 à 200 grammes d'or pur (Au). L'or était ensuite acheminé vers Macapá, puis vers São Paulo. À São Paulo, une partie servait à la fabrication de bijoux, mais la plus grande partie était exportée à l'étranger. Une étude du WWF (2009), *De la mine à la vitrine*, a montré le rôle central d'Oiapoque dans l'exfiltration de l'or extrait illégalement en Guyane, et a contribué à la fermeture de nombreux comptoirs d'achat par les autorités brésiliennes.

Malgré les actions de la Police fédérale, la majorité des personnes interrogées opérant depuis Oiapoque ont déclaré vendre leur or à un bijoutier local ou à un cambiste (*revendeur de rue*). Un bijoutier d'Oiapoque, interviewé le 1er août 2024, a expliqué qu'il achète à la fois des bijoux recyclés et de l'or brut pour fabriquer des bijoux. Il a ajouté qu'il ne demande pas l'origine de l'or :

« Une fois que l’or est transformé en bijou, c’est au propriétaire d’en faire ce qu’il veut. Ce n’est plus ma responsabilité. »

Selon lui, il ne revend pas à de plus gros acheteurs, mais à des particuliers qui achètent l’or chez lui avant de prendre le bus ou la voiture vers Macapá ou São Paulo pour le revendre.

Plusieurs bijoutiers d’Oiapoque proposent aussi des services d’achat d’or en forêt, soit par virement ou Pix, permettant de recevoir l’argent directement sur un compte bancaire, soit par ordre de paiement (Ordem de pagamento), ce qui permet de retirer l’argent en espèces à Oiapoque. Une femme de 42 ans, travaillant comme cuisinière et travailleuse du sexe à Sikini, a expliqué :

« Les gens des boutiques d’achat d’or se promènent en forêt, et on peut leur vendre son or. Ils le pèsent, et on récupère l’argent en ville. ... C’est mieux de vendre en forêt, car quand tu fuis la police, tu peux perdre ton or. »

Elle a ajouté qu’elle dépensait facilement ses revenus en alcool et cigarettes, et qu’il valait donc mieux envoyer son argent avant de tout dépenser. Parmi les personnes opérant depuis Oiapoque, trois ont déclaré vendre leur or directement dans le *garimpo*. Une femme et un homme ont dit utiliser Pix, tandis qu’un autre homme a indiqué préférer récupérer son argent à Oiapoque. Un interviewé au Suriname a précisé qu’il ne vend jamais d’or au Brésil, car « *si on t’attrape, tu vas en prison.* »

Enfin, quatre acheteurs d’or interrogés à Macapá ont tous affirmé n’acheter que de l’or issu de garimpos légaux et enregistrés. Néanmoins, leurs témoignages donnent une indication du prix que les garimpeiros sont susceptibles de recevoir pour l’or extrait illégalement en Guyane. Le prix d’achat de l’or est calculé selon la formule suivante :

$$\begin{aligned} & (\text{Prix international de l'or à la bourse}) \times (\text{pourcentage de pureté (teor)}) \\ & \quad - \text{moins la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (Brésil: ICMS¹³ - Imposto sobre} \\ & \quad \text{Circulação de Mercadorias e Serviços)} \\ & \quad - \text{moins la redevance pour l'exploitation des ressources minérales – CFEM} \\ & \quad \quad (\text{paiements de redevances}) \\ & \quad - \text{moins la marge bénéficiaire de l'acheteur} \end{aligned} \quad \left. \vphantom{\begin{aligned} & (\text{Prix international de l'or à la bourse}) \times (\text{pourcentage de pureté (teor)}) \\ & \quad - \text{moins la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (Brésil: ICMS} \right\} \sim 10\%$$

Prix de l’or reçu = (cours spot LBMA × % de pureté) – x % d’ICMS – 1,5 % de CFEM – frais généraux de l’acheteur / exportateur – marge bénéficiaire de l’acheteur

¹³ L’ICMS (Imposto sobre Circulação de Mercadorias e Serviços) est une taxe sur la valeur ajoutée prélevée par les États brésiliens sur la circulation des marchandises et la prestation de services de transport interétatiques et intermunicipaux, ainsi que sur les services de communication. L’ICMS s’applique donc à la circulation des biens, y compris à l’or. Cependant, les modalités précises de son application à l’or extrait des garimpos sont complexes. En général, l’or est imposé au moment de la vente, et l’ICMS peut s’appliquer à la transaction selon les réglementations spécifiques de chaque État et la nature de la vente.

Exportateurs d'or au Brésil, à São Paulo

Une fois que l'or est arrivé à São Paulo, son origine n'est plus traçable. Les principales destinations d'exportation de l'or brésilien sont le Canada, le Royaume-Uni, l'Inde, la Suisse et les Émirats arabes unis. La majeure partie de cet or est extraite par des entreprises multinationales, et peut être rattachée à ces sociétés. Une étude récente de l'Institut de recherche brésilien Instituto Escolhas montre que le Canada, principal acheteur d'or brésilien, importe de l'or provenant d'entreprises disposant de mines légalement autorisées, tout comme le Royaume-Uni, troisième importateur.

Cependant, une part importante de l'or exporté du Brésil vers les pays de l'Union européenne provient des États amazoniens tels que l'Amazonas et le Pará. L'étude de l'Instituto Escolhas révèle qu'environ 94 % de l'or brésilien importé par l'Allemagne et l'Italie, principaux acheteurs européens, a une origine douteuse (Reuters, 2024). Les importations d'or brésilien par la Suisse, deuxième plus grand acheteur du Brésil, comprennent également des lingots issus de *garimpos* non autorisés. Une grande partie de cet or se retrouve ensuite dans l'Union européenne, qui importe 70 % de son or depuis la Suisse (ibid.).

État brésilien

Différentes entités de l'État brésilien sont responsables du contrôle de la contrebande d'or. La Police fédérale est chargée de la lutte contre la criminalité transfrontalière, y compris la contrebande d'or extrait illégalement en Guyane. Elle doit contrôler la commercialisation et le transport de l'or brut (contenant encore des impuretés) ainsi que de l'or raffiné transformé en lingots, tant aux frontières internationales qu'entre les États brésiliens. Une fois que l'or est transformé en bijoux, la responsabilité du contrôle n'incombe plus à la Police fédérale, mais à la Recette fédérale (Receita Federal), qui supervise la circulation et la contrebande de marchandises tant à l'international qu'entre les différents États du pays.

Au cours des années 2010, la Police fédérale brésilienne s'est davantage investie dans la lutte contre le commerce de l'or extrait illégalement en Guyane. En 2016, elle a lancé une coopération avec les autorités françaises, visant à combattre la criminalité transfrontalière. Les priorités initiales de la Police fédérale concernaient le trafic de drogues et d'armes, tandis que la France s'intéressait principalement à l'exploitation d'or artisanale illégal et à l'immigration clandestine (comm. pers., Police fédérale, 02/08/2024). En conséquence, de nombreux *garimpeiros* se sont déplacés vers le Suriname. À Oiapoque, le commerce de l'or illégalement extrait en Guyane a fortement diminué, selon un agent de la Police fédérale consulté.

L'un des axes prioritaires de la Police fédérale concerne les bandes criminelles du nord du Brésil (Belém, Manaus), qui se sont progressivement impliquées dans les *garimpos* de plusieurs États brésiliens ainsi que dans les pays voisins. Dans les années 2010, une bande criminelle brésilienne notoire, dirigée par Manuelzinho, a tué deux gendarmes français et blessé grièvement plusieurs autres, ce qui a entraîné un renforcement des opérations de la gendarmerie française pour lutter contre l'orpaillage illégal sur son territoire. Ces factions criminelles se livrent principalement à des vols et à des extorsions, mais d'autres activités criminelles ont également été signalées. Dans les régions d'Itaituba (2018) et de Jacareacanga (2020), par exemple, les forces de l'ordre brésiliennes ont libéré des *garimpeiros* retenus dans des conditions proches de l'esclavage.

Il existe aussi des indications de la présence de factions brésiliennes en Guyane : en septembre 2024, la Police fédérale du Brésil, en collaboration avec la gendarmerie française, a démantelé une organisation criminelle active dans le *garimpo* Boulanger. Les membres de cette bande, lourdement armés, forçaient des garimpeiros pris en otage à travailler jour et nuit sous la menace de violences. Au moins six Brésiliens ayant refusé de collaborer auraient été assassinés.

À partir de fin 2022, la Police fédérale brésilienne et l'agence environnementale fédérale IBAMA ont renforcé leurs contrôles et leurs mesures contre l'exploitation illégale d'or au Brésil. En raison des mesures adoptées en 2023 pour freiner le commerce illégal de l'or, les exportations d'or du Brésil ont chuté de 20 % cette année-là. Cette baisse est due, en grande partie voire totalement, à la réduction des activités minières des garimpeiros. Selon la presse brésilienne, malgré — ou à cause de — ces nouvelles restrictions, qui rendent plus difficile la vente, l'achat et l'exportation d'or illégalement extrait, une partie du commerce illégal d'or s'est déplacée vers la clandestinité (Repórter Brasil, 13/05/2024).

Encadré 4:

João (nom d'emprunt), un *marreteiro* travaillant sur les berges d'Oiapoque, a raconté son expérience avec la Police fédérale. João vit à Oiapoque et gagne sa vie en vendant des marchandises dans les *garimpos* de la Guyane. Il remonte le fleuve Oiapoque ou voyage par la mer avant d'entrer sur le territoire guyanais. Habituellement, il transporte des marchandises d'une valeur comprise entre 80 000 et 100 000 R\$ (environ 13 000 à 16 000 euros) par voyage.

En 2022, João transportait six tonnes de marchandises dans une pirogue, comprenant des fruits, des téléphones portables, des pièces détachées et divers articles commandés.

« Les gens du *garimpo* commandent grâce à Starlink », a-t-il expliqué.

Lorsqu'ils ont aperçu la police fluviale, João et ses collègues ont commencé à jeter la marchandise par-dessus bord. Mais lorsque la police a ouvert le feu et blessé le conducteur du bateau, ils ont dû s'arrêter. João a été emprisonné pendant deux semaines.

« Quand je suis sorti de prison, la seule chose qu'il me restait, c'était mon short », a-t-il raconté.

Les forces de l'ordre brésiliennes dans l'État d'Amapá, qui borde la Guyane, n'interceptent que très peu d'or extrait illégalement. Au cours des dix dernières années, moins de 22 kg d'or (21 596 g) ont été saisis comme or d'origine illégale :

- 12,5 kg (12 460 g) ont été confisqués par la Surintendance régionale de la Police fédérale de l'Amapá,
- et 9,1 kg (9 114 g) par le poste de la Police fédérale d'Oiapoque, dans le même État (Police fédérale, données reçues par courriel le 25/09/2024) ¹⁴.

¹⁴ Source: Processo nº 08361.004222/2024-90

Grâce aux paiements de redevances minières (CFEM) et à d'autres taxes, les États brésiliens tirent quelques revenus de l'or extrait en Guyane et vendu au Brésil. Toutefois, ces montants restent marginaux comparés aux recettes totales du Brésil issues de l'exploitation aurifère.

4.2 Suriname

Commerçants chinois le long de la frontière entre le Suriname et la Guyane

Les commerçants chinois installés le long de la frontière entre le Suriname et la Guyane jouent un rôle clé dans le soutien logistique des garimpos en Guyane et dans la commercialisation de l'or extrait de ces sites. Ils exercent leurs activités à partir d'environ 120 magasins situés sur les rives surinamaises du fleuve Maroni (Menet et Bondaz, 2023).

Les principales concentrations de supermarchés chinois se trouvent dans les centres de services miniers et postes commerciaux d'Antonio do Brinco et de Ronaldo (anciennement Peruano). On trouve également des supermarchés chinois à Papatam (Albina), Yaw Pasi, Papaïchton et dans d'autres localités frontalières.

Selon un rapport publié en 2024 par le WWF-France, basé sur des informations du PAG, environ 80 % du soutien logistique à l'exploitation illégale d'or en Guyane proviendrait de ces localités surinamaises (WWF, 2024). Pour les *garimpeiros* travaillant en Guyane, la présence de ces commerces juste de l'autre côté de la frontière est un atout pratique. Comme l'a expliqué un *porcentista* âgé de 35 ans, travaillant à Sophia:

« Aller à Paramaribo ne vaut pas la peine ; on dépense plus là-bas, et l'argent qu'on gagne suffit à peine à survivre. »

Nos observations, confirmées par des recherches antérieures, indiquent que la grande majorité des propriétaires de supermarchés chinois dans les zones minières du Suriname ne font pas partie de la première vague de migration chinoise (début des années 1900). Ce sont pour la plupart des migrants de première génération, originaires de la ville de Putian, dans la province du Fujian. Si les propriétaires sont presque tous chinois, les employés viennent parfois d'autres pays asiatiques, notamment du Vietnam et du Laos.

Les propriétaires de supermarchés chinois offrent une large gamme de services commerciaux, parmi lesquels :

- **Vente de fournitures** : nourriture, carburant, pièces détachées, vêtements, médicaments et divers produits nécessaires aux *garimpos* de Guyane.
- **Achat d'or** : l'or peut être échangé contre de l'argent (en euros ou en dollars) ou utilisé pour payer les marchandises, auquel cas un meilleur prix est offert. Les propriétaires interrogés ont indiqué qu'environ la moitié des clients paient en or.
- **Octroi de crédit** : les *garimpeiros* peuvent acheter carburant et produits à crédit, avec un taux d'intérêt d'environ 10 %. Toutefois, tous les commerçants ne proposent pas ce service. L'un d'eux expliquait :

« Donner du crédit est risqué : parfois, quand la gendarmerie poursuit les garimpeiros, ils ne trouvent pas d'or, et alors je perds aussi mon argent. »

Pour se protéger, ils demandent souvent des garanties (bijoux en or, documents d'identité).

- **Hébergement** : certains magasins disposent d'un espace sous le commerce où les garimpeiros peuvent accrocher leur hamac gratuitement, à condition d'acheter sur place. Ces espaces sont parfois loués à de petites entreprises (cantines, salons de coiffure). À Ronaldo, il existe aussi des hôtels chinois plus formels. L'un des propriétaires confiait :

« Les chambres sont simples et bien moins chères. Tout le monde veut rester ici, car on les loue à moins de 250 euros par mois. »

- Quelques entrepreneurs chinois vendent également **des repas** aux *garimpeiros*.

Certains commerçants mettent en place des stratégies pour fidéliser leur clientèle. À Ronaldo, par exemple, M. Liu (*nom d'emprunt*) rachète l'or à un prix plus élevé à ceux qui achètent toutes leurs fournitures dans son magasin, et leur propose un logement à prix réduit.

Les trois propriétaires de supermarchés chinois interrogés disaient travailler dans la région depuis plus de dix ans. Tous ont constaté un déclin de leur activité. M. Zhao (*nom d'emprunt*), installé à Ronaldo depuis vingt ans, racontait :

« Beaucoup de gens achètent à crédit, surtout la nourriture. Je suis l'un des rares à encore faire crédit, car je sais que tout le monde a des difficultés. Depuis le COVID, mais aussi depuis le meurtre du gendarme en mars dernier, les contrôles en Guyane se sont renforcés. Il devient de plus en plus difficile de gagner sa vie. Certaines personnes ne peuvent plus acheter à manger, car leur mari ou leur femme ne gagne pas assez dans les mines. C'est ainsi que beaucoup se tournent vers le vol ou la prostitution. La vie est devenue très dure ici. Avant, ce n'était pas comme ça. »

Plusieurs *garimpeiros* interrogés ont confirmé que M. Zhao est connu pour aider les gens, notamment en offrant un peu de nourriture, même à ceux qui lui doivent déjà de l'argent.

Les supermarchés chinois s'approvisionnent généralement en marchandises à Paramaribo et en carburant à Albina. Un propriétaire a indiqué avoir un accord avec un vendeur de carburant à Albina, lui permettant d'acheter à prix réduit. Le carburant est pompé directement dans les barils chargés sur les pirogues. Certains produits, comme les médicaments, sont importés directement de Chine. Interrogé sur son mode de paiement, un commerçant expliquait :

« Cela dépend de ce que veulent mes fournisseurs. S'ils veulent de l'or, je paie en or — si j'en ai. S'ils veulent de l'argent, je paie en argent. »

L'or non utilisé pour de nouveaux achats est revendu à des acheteurs d'or à Paramaribo. Deux commerçants ont indiqué vendre à celui qui paie le mieux, tandis qu'un troisième ne travaille qu'avec deux acheteurs de confiance. Un informateur ayant travaillé pour plusieurs supermarchés chinois dans la zone Antonio do Brinco / Ronaldo a expliqué que ces commerçants convertissent la majeure partie de leur or en espèces (USD), utilisées pour acheter de nouvelles fournitures, couvrir les dépenses quotidiennes et épargner. Une petite partie de cet or est envoyée à l'étranger, vers la Chine ou d'autres pays (*source anonyme, 07/06/2024*).

Aucune preuve ne montre que les propriétaires chinois de supermarchés expédient directement de grandes quantités d'or vers la Chine. Cette voie est peu probable, le transport d'or comportant trop de risques (vols, saisies dans les aéroports). Il est plus vraisemblable que l'or « excédentaire » — non utilisé pour les achats ou l'épargne — soit vendu au Suriname, puis que l'argent soit transféré en Chine.

Comme pour les populations minières brésiliennes, le commerce lié à l'or représente pour les familles chinoises un moyen d'améliorer leurs conditions de vie et d'assurer un avenir meilleur à leurs enfants. Les commerçants chinois interrogés ont indiqué qu'ils envoient de l'argent à leur famille en Chine. Leurs enfants vivent souvent chez les grands-parents, pour aller à l'école :

« Tout l'argent qu'on gagne ici part pour notre famille en Chine. ... Ici, on a la possibilité de bien gagner sa vie, ce qui n'est pas possible là-bas. En Chine, je devrais peut-être balayer les rues ou travailler très dur juste pour survivre. Je n'ai pas été à l'école, ma femme non plus. Un diplôme, c'est tout là-bas. Nous ne sommes pas ici parce qu'on aime cet endroit, mais parce que c'est ici qu'on peut gagner de l'argent. Tous nos enfants vont à l'université. » (20/06/2024)

« Je soutiens ma famille en Chine. Nous avons acheté une maison là-bas, et des appartements que nous avons rénovés et que nous louons. » (20/06/2024)

Acheteurs d'or à Paramaribo

Au moment de cette étude, neuf entreprises au Suriname détenaient une licence d'achat d'or brut, et vingt-trois autres disposaient à la fois d'une licence d'achat et d'exportation d'or, délivrées par la *Deviezencommissie* (Commission des devises), l'organisme gouvernemental chargé d'accorder ces autorisations (communication personnelle, 04/11/2024).

Les neuf acheteurs sans licence d'exportation sont tenus de vendre l'or qu'ils achètent à l'un des exportateurs agréés. Le total de 32 acheteurs d'or agréés représente une augmentation considérable par rapport à 2010, lorsque seules huit entreprises au Suriname disposaient d'une licence pour l'achat d'or brut (*Heemskerck*, 2010).

La Commission des devises a précisé :

« Les conditions d'octroi des licences sont définies dans la Décision générale [Algemene Beschikking] n° 223 du 30 août 2021. Si un demandeur ou une entreprise respecte ces conditions, une licence est délivrée. » (Communication personnelle, 04/11/2024)

Toutefois, la transparence de la procédure d'octroi des licences fait débat. Selon un informateur anonyme, de nombreuses nouvelles licences auraient été accordées « sur la base de relations avec des responsables gouvernementaux ». Une autre source anonyme a indiqué que certains employés ou gérants de comptoirs d'achat d'or existants souhaiteraient ouvrir leur propre commerce, mais que le processus pour devenir acheteur agréé est long. Cependant, avec de bonnes connexions politiques, il serait possible pour de nouveaux venus de démarrer rapidement une activité d'achat d'or.

Un exercice de cartographie rapide du centre de Paramaribo a montré que les acheteurs d'or sont concentrés dans deux quartiers principaux :

- « Petit Belem », où réside une importante population de *garimpeiros* brésiliens ;
- Saramacca Straat, fréquentée par des mineurs d'or marrons.

Nous avons recensé 30 comptoirs d'achat d'or différents dans le centre-ville, certains exploitant plus d'un magasin. Il est probable que d'autres boutiques existent sans avoir été identifiées lors de notre repérage. Les comptoirs d'achat d'or appartiennent à des entrepreneurs surinamais, brésiliens ou chinois. Certains acheteurs chinois se déplacent jusque dans les zones minières de l'intérieur pour acheter l'or directement aux mineurs. Ces derniers disposent alors de plusieurs options de paiement:

- Recevoir l'argent plus tard, à Paramaribo ;
- Envoyer une personne de confiance au magasin de Paramaribo pour retirer l'argent ;
- Obtenir le paiement par virement (par ex. via Pix) sur un compte bancaire au Brésil.

Ces méthodes sont plus sûres que de transporter l'or jusqu'à Paramaribo, surtout pour ceux qui restent plusieurs mois dans l'intérieur. En conséquence, certains acheteurs d'or qui n'approchent pas directement leurs clients dans les zones minières se plaignent de recevoir moins de clients.

Les comptoirs d'achat purifient l'or présenté à la vente à l'aide d'un chalumeau, d'un four et/ou de borax. La pureté de l'or est déterminée grâce au test de densité dans l'eau. Après purification, test et pesée, le prix versé au mineur est calculé sur la base du cours international (LBMA) $\times$ % de pureté, moins environ 8,5 %, correspondant à :

- Redevance à l'État surinamais : 5,5 %
- Droit de licence et taxe statistique (consent et statistiekrecht) : 1,5 %
- Commission à Kaloti Mint House Suriname : 0,25 %
- Droits d'exportation : 1,2 %
- Frais généraux de l'acheteur/exportateur (administration et logistique) : $\approx$ 0,2 %

À cela s'ajoute une marge bénéficiaire inconnue de l'acheteur/exportateur.

Prix de l'or reçu = (cours spot LBMA $\times$ % de pureté) – 5,5 % de redevance – 1,5 % d'autres taxes gouvernementales – 0,25 % versé à Kaloti – 1,2 % de droits d'exportation – 0,2 % de frais généraux de l'acheteur/exportateur – X % de marge bénéficiaire de l'acheteur



Figure 9. Boutiques d'or (marqueurs orange) et bijoutiers achetant de l'or d'Exploitation Artisanale (marqueurs verts) dans et autour du centre-ville de Paramaribo, août 2024.

Le 27 août 2024, le prix LBMA de l'or s'élevait à 80,9 USD/g Au (72,4 €). À Paramaribo, les prix pratiqués par les comptoirs d'achat d'or variaient entre 72,0 USD/g Au (64,4 €) et 72,9 USD/g Au (65,2 €) pour de l'or à 98 % de pureté, et entre 59,5 USD/g Au (53,3 €) et 64,0 USD/g Au (57,3 €) pour de l'or à 80 % de pureté.

Le même jour, l'or se vendait à 62 €/g Au à Antonio do Brinco et à 63 €/g Au à Ronaldo (dans deux points de vente). À Ronaldo, il a été expliqué que le prix de 63 €/g Au s'applique à l'or provenant du barranco (mine à ciel ouvert), exploité avec du matériel hydraulique. L'acheteur brûle l'or jusqu'à "voir sa valeur", bien que la combustion ne soit pas effectuée aussi soigneusement qu'à Paramaribo. Pour l'or issu d'une veine (filão), les acheteurs de Ronaldo paient moins, car il contient généralement plus d'impuretés.

Un acheteur d'or a déclaré qu'il pouvait reconnaître l'or provenant de la Guyane, car il est « plus sale». Selon lui, les garimpeiros en Guyane ne peuvent pas brûler l'or proprement, ce qui fait qu'il contient davantage d'impuretés. On ne sait pas s'il s'agit d'un mythe local ou d'une méthode réelle pour identifier l'or guyanais.

Exportateurs d'or au Suriname

En 2023, le Suriname a exporté 29 390 kg d'or, dont 11 200 kg (38,1 %) provenaient de l'exploitation artisanale et à petite échelle (ASM) (voir Figure 10). La valeur d'exportation de cet or artisanal s'élevait à 607 millions USD (Figure 10). Ces exportations incluent de l'or extrait dans d'autres pays, notamment en Guyane, au Guyana et au Venezuela, puis introduit clandestinement au Suriname afin d'y être vendu comme or surinamais. Ainsi, en 2016, un rapport de l'ONUDI citant des médias guyaniens estimait qu'entre 30 % et 60 % de l'or extrait au Guyana était passé en contrebande vers le Suriname (Hendus et al., 2016).

Le volume d'or introduit clandestinement au Suriname pourrait, en théorie, être calculé en soustrayant la production nationale d'or artisanal du volume exporté. Cependant, la production nationale ASM n'est pas connue. La Banque centrale du Suriname (CBvS) estime cette production en extrapolant à partir du chiffre d'exportation. La production ASM est calculée comme suit : Production ASM = Exportations ASM + 5 %, afin de tenir compte de l'or utilisé localement par les bijoutiers ou pour des paiements internes (CBvS, comm. pers., 06/06/2024).

Un représentant de la CBvS a reconnu que ces estimations n'intègrent pas le fait qu'une partie de l'or exporté puisse provenir de l'étranger (ibid.). Autrement dit, bien que la production réelle d'or du Suriname soit probablement bien inférieure à ses exportations officielles, les données nationales affichent systématiquement une production plus élevée.

En 2016, six entreprises surinamaises, toutes acheteuses d'or, détenaient une licence d'exportation d'or (Heemskerk et al., 2016). En 2024, comme mentionné plus haut, on comptait 23 acheteurs d'or titulaires d'une licence d'exportation (Deviezencommissie, comm. pers., 04/11/2024).

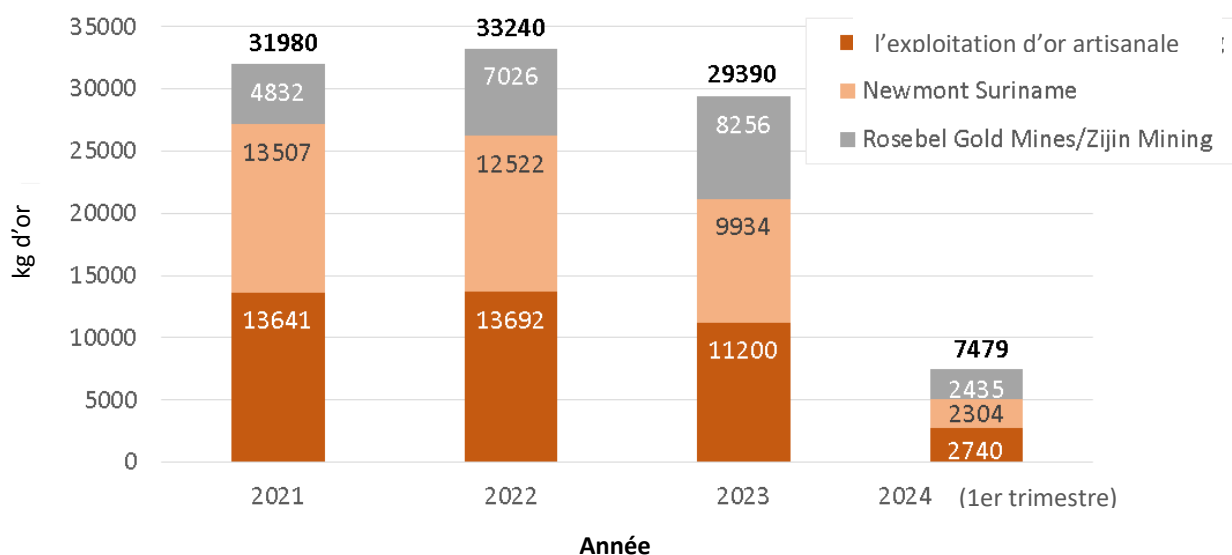


Figure 10. Exportations d'or en kilogrammes. Source : Banque centrale du Suriname, Goud Analyse (diverses éditions)¹⁵

¹⁵ En octobre 2022, la société Rosebel Gold Mines N.V. a été rachetée par le groupe chinois Zijin Mining Group Co.

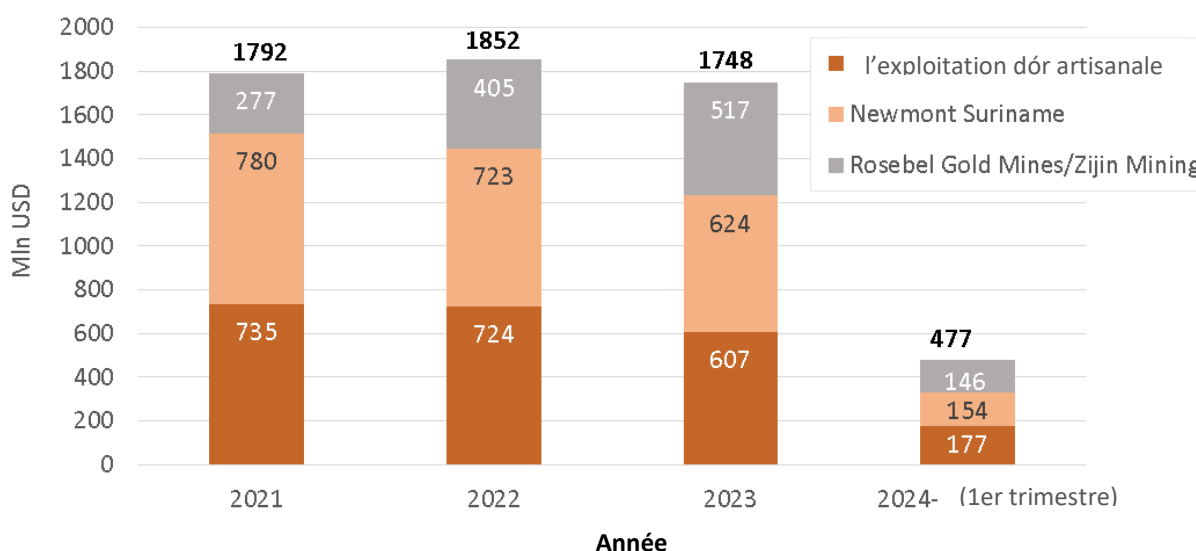


Figure 11. Valeur des exportations d'or du Suriname (en millions USD). Source : Banque centrale du Suriname, Goud Analyse (éditions diverses).

En général, les exportateurs d'or ne tiennent aucun registre de l'identité de leurs clients, ni de l'origine de l'or qu'ils exportent. Une exception notable est Amazone Gold N.V., qui explique sur son site Internet avoir mis en place des procédures “*Know Your Customer*” (KYC-Connaissance du client), incluant la collecte d'informations sur l'origine de l'or. L'entreprise a également développé un logiciel destiné à aider les acheteurs et exportateurs d'or à retracer la provenance de l'or proposé à la vente, et cherche à tester cet outil en collaboration avec le Ministère des Ressources naturelles. À ce jour, le gouvernement du Suriname n'a pas manifesté d'intérêt pour ce projet.

Les données de la Banque centrale du Suriname suggèrent que, ces cinq dernières années, presque tout l'or artisanal extrait et vendu au Suriname a été exporté vers les Émirats arabes unis (EAU), de petites quantités étant destinées à des pays européens et aux États-Unis (voir Tableau 4).

Le Groupe d'action financière (GAFI / FATF) — organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent — ainsi que plusieurs ONG, critiquent depuis longtemps le manque de contrôle exercé par les raffineries des EAU sur l'origine de l'or. En 2020, la London Bullion Market Association (LBMA) a menacé les Émirats arabes unis et d'autres pays de les placer sur liste noire et de cesser tout approvisionnement en or provenant de leurs raffineries, s'ils ne respectaient pas les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment et de traçabilité de l'or¹⁶. À son tour, la LBMA (London Bullion Market Association) a également été accusée par plusieurs ONG de ne pas exercer un contrôle suffisant sur ses propres fournisseurs (voir section ci-dessus).

En 2022, les Émirats arabes unis ont exporté pour 32,8 milliards USD d'or, ce qui en fait le troisième plus grand exportateur d'or au monde. Les principales destinations de l'or exporté depuis les Émirats arabes unis étaient :

¹⁶ <https://www.reuters.com/article/gold-lbma-exclusive-int/exclusive-gold-market-authority-threatens-to-blacklist-uae-and-other-centres-idUSKBN27SOMA/>

- la Suisse (8,29 milliards USD),
- Hong Kong (5,92 milliards USD),
- la Turquie (3,41 milliards USD),
- l'Inde (3,22 milliards USD),
- et le Koweït (2,63 milliards USD)

(Source : Observatory of Economic Complexity, 2024 – données de 2022)¹⁷

Tableau 5. Pays de destination de l'or artisanal (ASM) exporté depuis le Suriname

Destination country	2019	2020	2021	2022	2023
Émirats arabes unis (EAU)	82%	93%	88%	83%	95%
Belgique	18%	5%	12%	17%	0%
France	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	5.1%
Luxembourg	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.1%
Pays-Bas	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
États-Unis d'Amérique	0.0%	1.7%	0.0%	0.0%	0.0%
Total exports ASM in Mln USD	635.1	746.8	735.4	723.6	686.1

Source: CBvS, Dept. Statistics. Section External Sector (compiled 13/06/2024).

Kaloti Suriname Mint House

La Kaloti Suriname Mint House C.V. (KSMH) est une société réunissant les partenaires suivants :

- Kaloti Precious Metals Suriname DMCC, une importante raffinerie d'or des Émirats arabes unis (EAU), basée à Dubaï, incorporée à la KSMH C.V. en tant que partenaire gérant principal ;
- Andes Venture Capital N.V., société enregistrée au Suriname, incorporée à la KSMH C.V. en tant que deuxième partenaire gérant ;
- La République du Suriname, incorporée à la KSMH C.V. en tant que partenaire commanditaire.

(Kaloti Suriname Annual Account, 2020)

En octobre 2011, lorsque l'État surinamais a signé l'accord avec Kaloti Precious Metals DMCC, Andes Venture Capital n'était pas encore partenaire. Après la signature, Kaloti a construit une raffinerie d'or à Para, sous le nom de KSMH. L'État surinamais n'a pas investi financièrement, mais a accordé une exonération d'impôt sur le revenu pour dix ans, ainsi qu'une exonération permanente des droits d'importation. La République du Suriname ne détient aucune créance sur les actifs de la société et a renoncé à tout contrôle ou participation dans ses activités commerciales.

Depuis 2015, les exportateurs d'or du Suriname sont tenus de présenter leur or destiné à l'exportation à la KSMH. Dans cette raffinerie, l'or est fondu, coulé en lingots, calibré et pesé. Sur la base du poids et de la pureté, la valeur de la cargaison est déterminée et la taxe correspondante calculée. Une fois ce processus achevé, les douanes scellent la cargaison, qui est ensuite rendue à l'exportateur. Celui-ci paie les redevances à l'État, puis procède à l'exportation vers ses clients étrangers.

¹⁷ <https://oec.world/en/profile/bilateral-product/gold/reporter/are>

La KSMH facture à ses clients (exportateurs) 0,25 % de la valeur de la cargaison en frais de service. Un exportateur d'or a toutefois contesté cette procédure en justice et obtenu gain de cause : il présente désormais directement son or à la Banque centrale du Suriname, où sont réglées les redevances avant exportation.

Depuis sa création, la KSMH a été entourée d'une certaine opacité quant à la répartition des intérêts économiques. En novembre 2024, le magazine Parbode a révélé que un an après l'accord entre Kaloti et l'État surinamais, un troisième partenaire — Andes Venture Capital N.V. — avait été ajouté à la structure. Cette société surinamaïse est devenue co-gérante et reçoit 30 % des bénéfices, tandis que la part de l'État reste limitée à 10 % (Parbode, 04/11/2024). Le président d'Andes Venture Capital N.V., John Chee, est un homme d'affaires néerlandais-surinamais d'origine chinoise, figure influente du commerce de l'or et de la bijouterie au Suriname. Selon certaines sources, Chee, aujourd'hui installé à Dubaï, aurait joué un rôle clé dans l'arrivée de Kaloti au Suriname, bien que d'autres acteurs contestent cette version (ibid.).

Les comptes annuels de la KSMH montrent qu'en 2019, 2020 et 2021, l'entreprise a enregistré des bénéfices annuels d'environ un million de dollars US. Outre leurs marges bénéficiaires régulières, Kaloti et Andes Venture Capital ont perçu des "extras" non spécifiés. Ainsi, en 2020, Kaloti a gagné 940 000 USD supplémentaires, en plus de sa part de bénéfice de 600 000 USD ; et l'année suivante, Andes Venture Capital a reçu 950 000 USD supplémentaires, en plus d'un bénéfice de 280 000 USD. La part de l'État surinamais, quant à elle, ne bénéficie d'aucun revenu additionnel.

L'État surinamais

En 2023, l'or constituait le principal produit d'exportation du Suriname (TrendEconomy, 2024¹⁸), pour une valeur totale des exportations de 1 746 millions USD (Banque centrale du Suriname, 2023 ; 2024). La même année, le Suriname a exporté 723,6 millions USD d'or provenant de l'exploitation artisanale et à petite échelle (ASM), soit 35,6 % de la valeur totale des exportations d'or (CBvS, 2024 ; voir Figure 11).

Le gouvernement du Suriname tire des revenus du secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle (ASM) par le biais de différents mécanismes, notamment la fiscalité, les redevances ¹⁹, les droits statistiques ²⁰, et les droits de licence (*consent recht*). Combinés, ces mécanismes représentent une part importante des revenus de l'État surinamais.

En 2022, les recettes totales issues du secteur aurifère (ASM et LSM confondus) se sont élevées à 148 millions USD, contre 137 millions USD en 2021 (Banque centrale du Suriname, 2022).

Cette augmentation s'explique en partie par la hausse du taux de redevance, passé de 2,75 % à 4,5 % à compter du 1er janvier 2022 (ibid.), et en partie par la hausse du prix international de l'or.

¹⁸ <https://trendeconomy.com/data/h2/Suriname/TOTAL>

¹⁹ Conformément au décret d'État n° 2023-10 du 31 décembre 2022 (Staatsbesluit van 31 december 2022, houdende nadere wijziging van Staatsbesluit Royalty Kleinmijnbouw ter zake van Goud en Exploitatie Bouwmaterialen, S.B. 1989 no. 40, tel que modifié en dernier lieu par S.B. 2021 no. 177), le taux des redevances sur l'exploitation artisanale de l'or a été fixé à 5,5 % à compter du 1er janvier 2023.

²⁰ GB 1973/9 et amendements SB 1964/60 et SB 2008/28

À partir du 1er janvier 2023, le taux de redevance sur l'or ASM a encore été relevé à 5,5 %, tandis que le cours mondial de l'or a poursuivi sa progression. Ces tendances ont entraîné une augmentation des recettes publiques issues des redevances, malgré une légère baisse des exportations.

Il demeure toutefois difficile d'estimer avec précision les revenus réels de l'État surinamais provenant des redevances pour l'exploitation artisanale. En 2020, la société Amazone Gold N.V. a versé 3,7 millions USD (3,4 millions EUR) de redevances à la Banque centrale du Suriname (CBvS, 2021). Les autres exportateurs d'or, quant à eux, ne versent pas directement à la CBvS, mais à l'État surinamais, bien que les fonds soient déposés sur le compte de l'État à la CBvS. Ainsi, les revenus tirés des redevances payées par ces autres exportateurs n'apparaissent pas dans les comptes annuels de la CBvS.

Les montants des redevances effectivement versés à l'État surinamais sont publiés sur le site Internet du ministère des Finances²¹. En 2023, l'État surinamais a perçu 1 742,3 millions SRD (environ 45,5 millions d'euros) de « revenus non fiscaux » provenant des « entreprises d'orpaillage à petite échelle ». On peut présumer que tout ou partie de ce montant correspond aux paiements de redevances du secteur ASM.

Outre ces revenus directs, le gouvernement du Suriname tire également des revenus indirects de ce secteur, par exemple au moyen de la taxe sur les carburants utilisés dans les opérations minières.²² *Une partie de ces matériels est utilisé dans le cadre de l'orpaillage illégal en Guyane.*

4.3 La Guyane

L'État français

Depuis 2002, le gouvernement français a lancé plusieurs opérations de lutte contre l'exploitation aurifère artisanale illégale en Guyane, menées successivement sous les noms d'« Anaconda » (2002-2004), « Toucan » (2004-2008), « Harpie 1 » et « Harpie 2 ». Depuis 2010, l'opération Harpie est devenue permanente (Larrouturou, 2021).

L'opération Harpie

L'opération Harpie est une initiative conjointe mobilisant la gendarmerie, les Forces armées en Guyane (FAG), la police aux frontières, les douanes, le Parc amazonien de Guyane (PAG) et l'Office national des forêts (ONF) pour les interventions terrestres. Par ailleurs, les moyens nautiques de la gendarmerie maritime et des gardes-côtes interviennent en mer afin de déstabiliser les réseaux logistiques (Larrouturou, 2021).

Dans les zones de Tampok, Inini et Saut-Taurepe, les militaires des FAG et la gendarmerie ont mis en place des postes de contrôle fluvial, où ils inspectent le contenu des grandes pirogues en bois ou en aluminium circulant sur les fleuves. Ces dispositifs sont appuyés par des patrouilles aériennes, renforçant la surveillance des zones forestières et fluviales.

²¹ https://gov.sr/wp-content/uploads/2024/04/Sme.GFS_jan-dec-2023_NL.pdf

²² 'Wet Verbruiksbelasting Motorbrandstoffen' (SB 1987/90), amended by S.B. 2004/79, in conjunction with the Petroleum Act 1990

L'opération Harpie comprend trois volets :

- un volet répressif,
- un volet judiciaire,
- et un volet diplomatique avec les pays voisins, le Brésil et le Suriname.

En 2019, a été créé l'État-major de lutte contre l'orpaillage et la pêche illicites (EMOPI), chargé de coordonner les actions des différentes institutions engagées dans la lutte contre l'exploitation aurifère artisanale illégale.

La gendarmerie nationale

Il existe une perception croissante parmi les *garimpeiros* selon laquelle, au cours de l'année 2023-2024, les patrouilles de la gendarmerie dans l'intérieur de la Guyane se seraient intensifiées, en réaction à la mort d'un gendarme lors d'une opération à Dorlin, au début de l'année 2023. Les *garimpeiros* interrogés se plaignent que les gendarmes interviennent plus souvent et restent plus longtemps sur un même site, ce qui rend plus difficile le fait de se cacher ou de reprendre les activités d'extraction. Plusieurs ont indiqué qu'ils n'avaient pas pu "laver l'or" (*despescar*) autant qu'ils l'auraient souhaité, en raison d'une présence policière accrue. Les propriétaires d'équipements, les *marreteiros* (vendeurs itinérants) et les transporteurs déclarent être fortement touchés financièrement.

- Un *canoeiro* (42 ans), travaillant à Sophia, explique que lors de son dernier voyage, il transportait 8 000 € de marchandises pour un propriétaire d'équipement : cinq motos, un congélateur, de la viande et des vivres pour six mois. Tout a été confisqué par la police, marquant la troisième perte totale pour ce propriétaire.
- Un *marreteiro* (56 ans), opérant à Tampok, déplore avoir déjà perdu plus de 3 kg d'or en marchandises et six quads, tous brûlés par la gendarmerie.
- Un *porcentista* (43 ans), travaillant à Sophia, rapporte avoir dû interrompre son travail pendant cinq mois après que la police a détruit tout son matériel.

Entre 2019 et 2020, les forces de l'ordre françaises ont détruit environ 500 sites clandestins et saisi en moyenne 300 000 litres de carburant par an. En 2022-2023, la quantité annuelle moyenne de carburant confisqué a augmenté pour atteindre environ 346 000 litres/an. Au cours de cette même période, les autorités ont également confisqué ou détruit, en moyenne chaque année :

- 165 000 kg de nourriture,
- 4 568 abris de fortune (carbets),
- 1 387 pompes minières,
- 143 galeries souterraines,
- 35 détecteurs de métaux,
- environ 800 téléphones portables,
- environ 150 quads (ATV).

Les témoignages recueillis suggèrent que ces actions de la gendarmerie découragent au moins une partie des *garimpeiros* :

*« L'argent que nous gagnons ne vaut presque rien, à cause de la police. »
(Charpentier, 48 ans, travaillant à Atouka)*

*« Cette année, je n'ai rien pu envoyer [chez moi], car c'est trop difficile maintenant. Il faut toujours fuir. On perd beaucoup et on ne peut pas travailler tranquillement. »
(Porcentista, 34 ans, travaillant à Tampok Novo)*

*« Ce qu'on aurait dû gagner en huit ou dix jours, on ne l'a trouvé qu'en deux mois entiers, parce que la police revenait sans cesse, et il fallait tout arrêter. »
(Porcentista, 57 ans, travaillant à Nacional)*

Certains garimpeiros pensent que ce renforcement du contrôle est lié à la présence de criminels brésiliens en Guyane :

*« Il y a toujours eu de la police, mais maintenant c'est bien plus qu'avant, à cause du mauvais comportement des Brésiliens — des Brésiliens qui volent et qui tuent. »
(Porcentista, 43 ans, travaillant à Eau Claire)*

Malgré tout, de nombreux garimpeiros reconnaissent que la gendarmerie française les traite généralement avec respect. Dans cette étude comme dans d'autres, ils ont exprimé leur crainte de la police au Brésil et au Suriname, réputée plus violente, tandis que les gendarmes français respectent les droits humains :

*« Le gendarme ne frappe pas, et il te laisse le temps de sauver quelques affaires personnelles. »
(Porcentista, 54 ans, travaillant à D21)*

Les données du Parc amazonien de Guyane (PAG) ne montrent aucune tendance claire quant à l'évolution du nombre de sites de garimpeiros. En février 2024, les inspecteurs environnementaux du PAG ont recensé 112 sites illégaux à l'intérieur du parc (*Parc amazonien, 2024*). Ce survol aérien de février indiquait une baisse de 22 % du nombre de sites actifs par rapport au survol d'août 2023. Cependant, un nouveau survol en août 2024 a relevé 155 sites illégaux, suggérant que le nombre de *garimpos* fluctue selon les conditions extérieures, notamment les nouvelles découvertes aurifères et l'intensité des opérations de la gendarmerie et des autres partenaires de l'opération Harpie.

5 Les chiffres

5.1 Nombre de *garimpos*

Un *garimpo* est une zone où un ou plusieurs groupes des artisans mineurs d'or travaillent, et qui porte un nom propre et distinctif. Ce nom est souvent lié à : une caractéristique du paysage (ex. : Agua Limpa, Pedral, Pista dos Americanos), le nom d'origine du lieu sur la carte (ex. : Eau Claire, Dorlin, Tampok), le nom de la personne qui a découvert le site ou qui gère la *currutela* (ex. : Chantal), un événement marquant qui s'y est produit, ou encore un nom inventé de toutes pièces (ex. : Garimpinho, Guerilhina).

Au total, 68 *garimpos* distincts ont été recensés (voir Figure 12 et Annexe 1). Leur liste détaillée figure en Annexe 2. Cette liste représente une photographie à un instant donné : de nouveaux sites sont régulièrement découverts, tandis que d'anciens *garimpos* sont abandonnés lorsque l'or devient plus rare ou plus difficile à exploiter — certains sites délaissés étant parfois réactivés après plusieurs années ou décennies.

5.2 Nombre d'artisans mineurs d'or illégaux

Dans cette section, nous présentons trois méthodes différentes d'estimation de la population de garimpeiros, fondées sur une combinaison de données primaires et secondaire.

Estimations d'experts

Dans divers rapports, le nombre estimé ou cité de garimpeiros varie entre 6 500 et 11 000. Sur la base des données du Parc amazonien de Guyane, des témoignages de garimpeiros travaillant en Guyane, des entretiens avec des prestataires de services dans les villes frontalières, ainsi que de nos propres observations concernant la réduction de l'activité dans ces zones de transit situées le long des frontières de la Guyane, nous estimons que l'activité d'orpaillage illégal aurait diminué de 5 à 15 % par an au cours des trois dernières années (2022-2024).

En appliquant une réduction moyenne de 10 % par an aux estimations antérieures, on peut estimer qu'en 2024, il y aurait environ 7 000 garimpeiros en activité en Guyane (voir Tableau 5). Nous soulignons qu'il ne s'agit que d'une estimation indicative, et qu'il n'existe pas de tendance régulière permettant de prévoir l'évolution future de la population de garimpeiros.

De nombreux facteurs influencent ces fluctuations, notamment :

- le prix de l'or,
- le prix du carburant,
- les opérations de la gendarmerie,
- les politiques environnementales au Brésil,
- et les opérations transnationales de lutte contre l'orpaillage illégal.

Tableau 6. Estimations d'experts du nombre de garimpeiros en Guyane

Nombre rapporté	Année de l'estimation	Source	Nombre extrapolé pour 2024
6500	2023	Menet and Bondaz, 2023	5850
7300	2023	IEDOM ²³	6570
9,000	2021	Larrouturou, 2021	6561
11,000	2021	Heemskerk et al., 2021	8019
10,000	2021	Le Tourneau, 2021	7290
8,500	2023	NAP.Mineração/USP	7650
	2021-2023		Médiane: 6930 Moyenne: 6990

Données spatiales et équipements

Les données de l'Observatoire de l'activité minière (OAM) indiquent qu'en 2023, il y avait environ 400 sites d'orpaillage illégaux actifs en Guyane, dont :

- environ 300 sites alluvionnaires, dont le nombre varie selon les périodes de l'année (saison des pluies et opérations Harpie) ;
 - environ 100 sites primaires.
- (WWF, 2024)

Les garimpeiros travaillant sur des sites alluvionnaires ont déclaré des groupes de travail de 2 à 12 personnes, avec une moyenne de 4,94 et une médiane de 5 personnes par équipe (N = 66). Ceux travaillant sur des sites primaires ont indiqué des groupes de 4 à 12 personnes, avec une moyenne de 6,13 et une médiane de 5,5 personnes. En appliquant une moyenne de 4,94 travailleurs par site alluvionnaire et de 6,13 travailleurs par site primaire, on obtient un total estimé de 2 589 travailleurs actifs dans les *garimpos*. En ajoutant les prestataires de services (transporteurs, cuisiniers, vendeurs, etc.), la population totale associée à l'orpaillage illégal serait environ deux fois plus élevée, soit environ 5 178 personnes.

Nous supposons toutefois que ce chiffre est sous-estimé, car il est probable que l'OAM ne puisse pas détecter et cartographier tous les sites actifs.

Estimations pour chaque *garimpo*

Une manière d'estimer la population totale des personnes qui exploitent illégalement l'or en Guyane française consiste à estimer la taille de la population dans chaque *garimpo* individuel (Figure 12, Annexe 2), puis à additionner ces chiffres pour obtenir un total. Pour ce faire, une liste des *garimpos* a été compilée. Ensuite, chaque personne interrogée a été invitée à estimer le nombre d'exploitations et la population du *garimpo* où elle travaillait.

Au cours de l'enquête, nous avons demandé aux garimpeiros d'estimer la population et le nombre de groupes de travail ou d'exploitations dans le *garimpo* où ils travaillaient. Les données brutes sont

²³ Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer

présentées à l'Annexe 2. Nous avons obtenu des estimations de la population et du nombre d'exploitations pour 42 *garimpos*. Pour 26 *garimpos* pour lesquels nous ne disposions pas d'estimations fournies par des garimpeiros, nous avons estimé la population sur la base des visites récentes de l'auteure (FMLT) dans ces zones. On suppose qu'à Dorlin, les garimpeiros n'exploitent presque plus, car la gendarmerie contrôle en permanence cette zone depuis le meurtre d'un gendarme français en avril 2023. Cela nous donne un total de 716 exploitations ou sites d'orpaillage artisanal, et une population totale de 8 513 personnes. Ce total inclut les prestataires de services.

Étant donné le grand nombre de *garimpos* dispersés à travers l'intérieur de la Guyane française, nous considérons que notre estimation est fiable. Le nombre estimé d'exploitations ou de sites de garimpeiros est cependant beaucoup plus élevé que celui estimé par l'OAM.

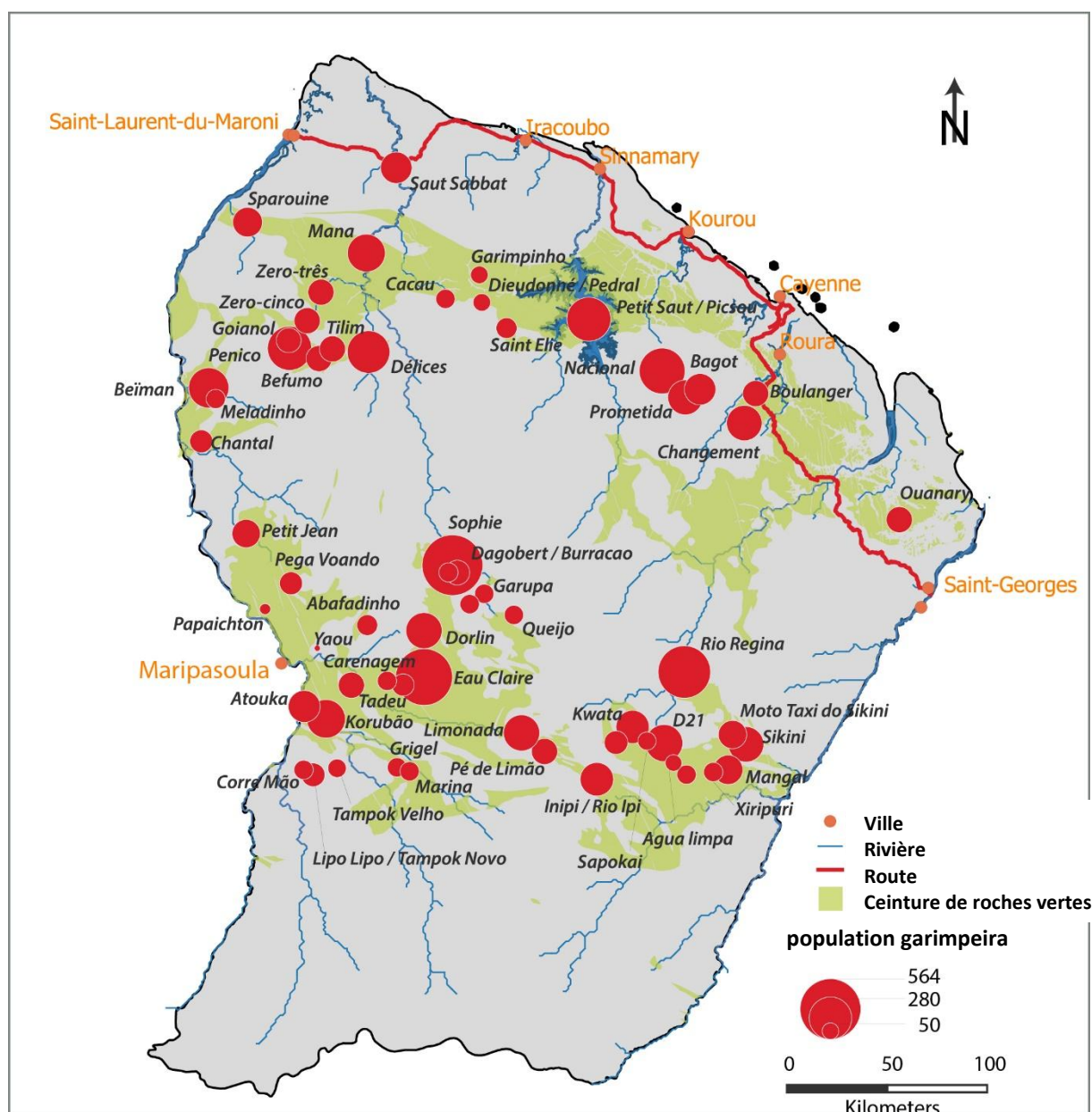


Figure 12. Carte de la répartition de la population garimpeira en Guyane française selon l'enquête.

5.3 Revenus

Les revenus des *garimpeiros* sont intermittents, variables et volatils. Ils dépendent largement de la quantité d'or trouvée, ce qui, en l'absence de prospection scientifiquement fondée, reste en partie un jeu de hasard. En Guyane française, les interventions de la gendarmerie interrompent les activités minières ainsi que les chaînes logistiques, rendant les revenus encore plus imprévisibles. Pour ces raisons, il est assez difficile d'estimer un revenu moyen pour les populations de *garimpeiros*.

Les personnes interrogées travaillant dans les *garimpos*, soit comme orpailleurs soit comme prestataires de services, ont été invitées à indiquer ce qu'elles estimaient avoir gagné par mois en 2024. Le revenu mensuel médian auto-estimé des personnes travaillant dans les *garimpos* était de 2 000 € par mois ($N_{\text{total}} = 119$). Le revenu mensuel moyen estimé était plus élevé : 2 560 € (fourchette : 0–9 750 €, $N = 116$; Figure 13). Le revenu mensuel médian auto-estimé des femmes (1 438 €, $N_{\text{total}} = 16$) était inférieur à celui des hommes (2 000 €, $N_{\text{total}} = 100$), mais en raison du faible nombre de femmes interrogées, cette estimation peut être moins précise.

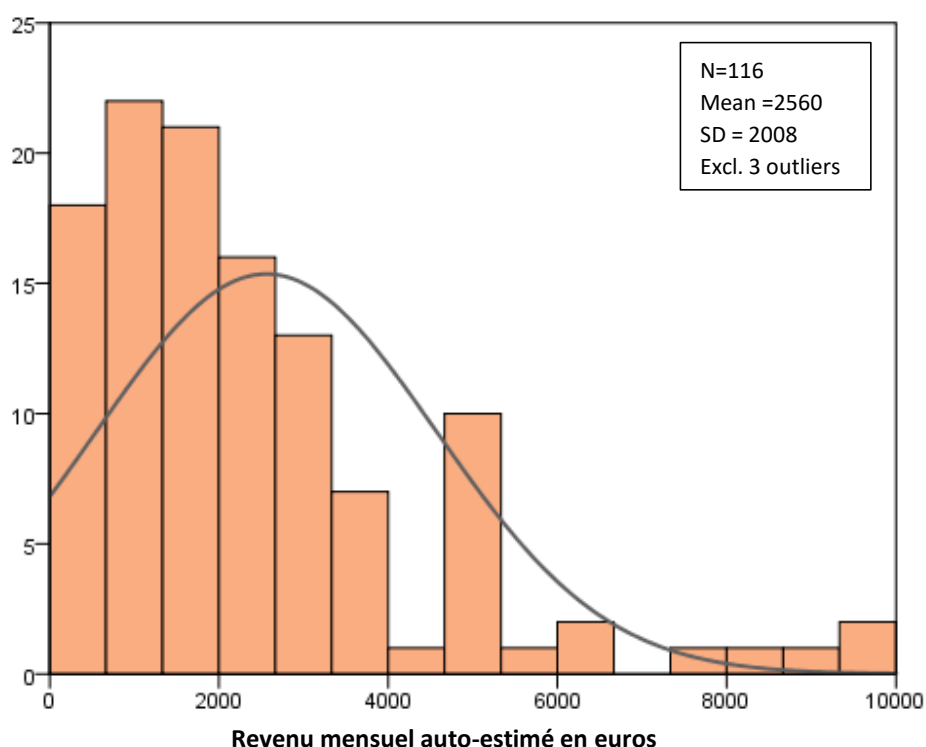


Figure 13. Revenu mensuel auto-estimé (en euros) en 2024 parmi les *garimpeiros* (orpailleurs et prestataires de services) travaillant en Guyane.

La manière dont les personnes sont rémunérées (pourcentage ou taux fixe) et la devise utilisée (or ou espèces) dépendent du type de travail effectué. Les travailleurs dans les mines, appelés *porcentistas*, gagnent une part en pourcentage de l'or extrait à chaque lavage de l'or, un processus connu dans l'argot *garimpeiro* sous le nom de *despescar*. En général, le propriétaire de l'équipement, le ou le *dono/a de máquina*, reçoit 70 % des gains. Il ou elle est responsable du matériel, du carburant, ainsi que de la nourriture et du logement des travailleurs. Ces derniers, généralement trois à cinq personnes, se partagent à parts égales les 30 % restants.

José (nom d'emprunt), un homme de 57 ans, travaille dans une mine alluviale à Nacional et a été interrogé à Oiapoque. José a expliqué que, lors de la dernière période de travail, la quantité d'or qu'il « devrait » normalement gagner en 8 à 10 jours n'a été trouvée qu'après deux mois entiers, car la gendarmerie est venue à plusieurs reprises et, chaque fois, ils ont dû interrompre le travail. Lorsqu'ils ont finalement procédé au lavage de l'or, ils ont obtenu environ 2 kg. Pour lui, cela correspondait à 60 g par mois, soit environ 3 900 € par mois. Il a précisé qu'il avait vendu une partie de l'or dans la forêt et envoyé l'argent à sa famille via Pix pour subvenir à leurs besoins. Les enfants doivent aller à l'école, a-t-il expliqué, et il faut acheter de la nourriture. Le reste, il l'a gardé avec lui pour le rapporter personnellement à la maison.

Les revenus déclarés par José semblent assez élevés pour un *porcentista*, s'il était en mesure de maintenir ce rythme tout au long de l'année. Cela paraît toutefois peu probable, car les garimpeiros travaillent effectivement au maximum 50 % du temps. Au cours d'une année, la plupart quittent la forêt pendant un certain temps pour retrouver leur famille, se reposer, consulter un médecin, acheter des provisions, etc. De plus, de nombreux jours de travail sont perdus parce qu'ils doivent se cacher de la gendarmerie, ou en raison de pannes mécaniques, de problèmes liés aux conditions météorologiques ou d'autres difficultés récurrentes dans les puits miniers.

Nous avons demandé aux *porcentistas* combien ils avaient gagné la dernière fois qu'ils ont effectué la *despescagem*, et combien de temps ils avaient travaillé pour obtenir ce résultat. À partir de ces chiffres, et en supposant un temps de travail effectif de 50 % sur une année, la médiane des gains mensuels en or a été estimée à 15 g/mois ($N_{\text{total}} = 70$). La moyenne mensuelle d'or gagnée par les *porcentistas* était de 27 g ($N_{\text{total}} = 70$; Figure 14).

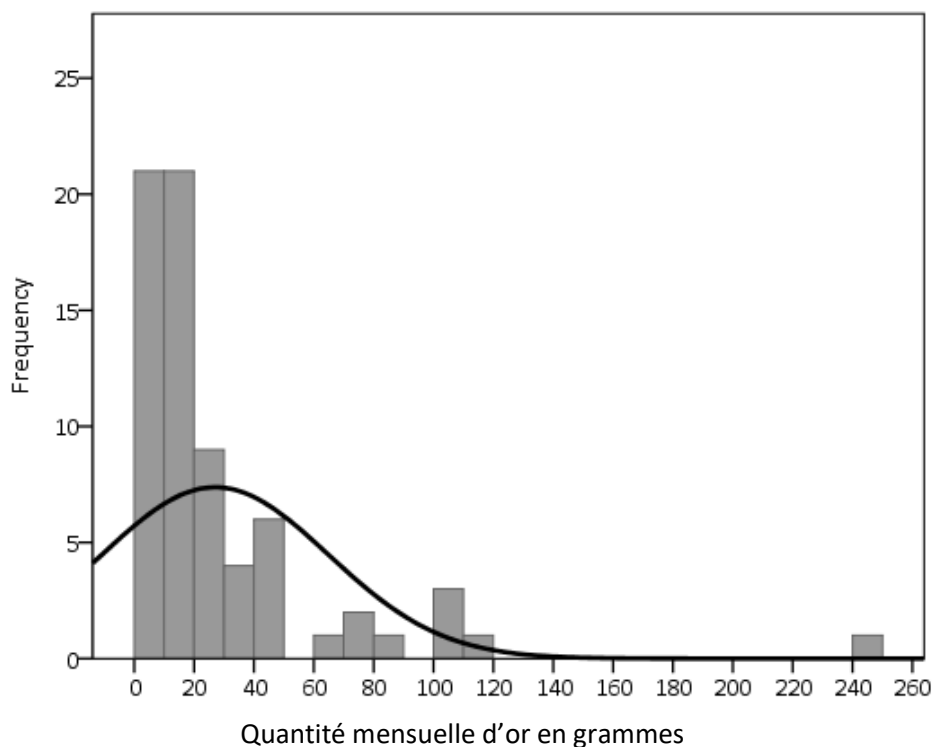


Figure 14. Gains extrapolés des porcentistas, en grammes d'Au/mois, d'après leur plus récente despescagem, en supposant 50 % de temps de travail effectif sur l'année.

En se fondant sur les chiffres de la plus récente *despescagem* (quantité d'or gagnée et temps nécessaire pour l'obtenir) et en supposant 50 % de temps de travail effectif par an, nous estimons que le *porcentista* moyen dans un *garimpo* en Guyane gagne environ 329 g d'or par an, soit l'équivalent d'environ 21 400 € de revenus bruts. À titre de comparaison, le salaire minimum brésilien pour 2024 était de 3 160 € par an.

Il est important de garder à l'esprit que (1) ces montants sont des revenus bruts, avant déduction des dépenses, et que (2) l'argent a moins de valeur dans les *garimpos*. Concernant le point (1) : même si le *doño de máquina* couvre pratiquement toutes les dépenses opérationnelles, les travailleurs doivent tout de même payer certains frais liés au travail. Notamment, ils doivent se rendre jusqu'au *garimpo*, et le voyage peut être coûteux. Dans notre échantillon, la dépense médiane pour se rendre (aller simple) au *garimpo* où la personne travaillait était de 110 € ; la moyenne était bien plus élevée : 451 €. En outre, à un moment donné, les travailleurs doivent acheter de nouvelles bottes, des vêtements ou d'autres articles liés au travail, tous très chers lorsqu'ils sont achetés en forêt.

Point (2) : les travailleurs qui restent quelque temps au *garimpo* achètent toujours certains articles personnels sur place. Chaque petit achat dans le *garimpo* ou dans les zones de transit est coûteux et, au *garimpo*, payé en or. Ces dépenses comprennent les loisirs (boissons, travail du sexe), les besoins médicaux (médicaments, déplacements vers un poste de santé) et les besoins de base tels que des compléments alimentaires et des articles de toilette. Avec une canette de bière ou de cola coûtant environ 25–30 €, une part significative des gains d'un *porcentista* peut être absorbée par les frais de déplacement et de séjour au *garimpo*.

Les *burrinhos* (porteurs) sont généralement payés à la course. Ils peuvent être rémunérés en reais, en euros ou en or. Ils transportent typiquement des charges d'environ 50 kg, mais si les articles sont lourds, les charges peuvent dépasser 100 kg. Avec cette charge, ils marchent entre une demi-heure et plusieurs heures à travers la forêt. Le montant payé par course dépend de la charge et de la distance. Un *burrinho*, par exemple, a indiqué qu'il gagnait 1 300 R\$ (≈ 210 €) par trajet et qu'il en avait déjà effectué 4 dans la semaine. Un autre *burrinho*, travaillant à Atouka, a expliqué qu'il reçoit généralement de l'argent, pas de l'or. Il est payé l'équivalent de 2 g d'or par 50 kg de marchandises ordinaires transportées. Lorsqu'il apporte, par exemple, un moteur lourd de 116 kg, il reçoit 1 000 €.

Les *marreteiros* (vendeurs itinérants) travaillent généralement de manière indépendante, mais ils peuvent aussi apporter des articles sur commande des propriétaires d'équipement. Les produits à vendre vont d'articles de travail (carburant, pièces de rechange) et de biens de première nécessité (aliments, médicaments) à l'alcool, aux cigarettes, aux téléphones portables, aux parfums et autres articles de toilette. Un homme (57 ans, travaillant à D21) a rapporté qu'il vendait auparavant de la cachaça (alcool), mais que cela se vendait mal et était lourd à transporter ; il vend désormais de la viande de porc à 0,6 g (39 €) le kilo. Il marche avec le porc jusqu'au *garimpo* et, une fois arrivé, procède à l'abattage. Un autre *marreteiro* (40 ans), travaillant à Prometida, a expliqué qu'il apporte de la nourriture (riz, nouilles) et des sucreries dans différents camps miniers. Lors de son dernier voyage, il a vendu des articles pour 380 g d'or (24 700 €). Sur cette somme, il devait racheter ses stocks, payer son transport, payer les *burrinhos* et financer son propre séjour en forêt.

Les cuisiniers peuvent être rémunérés à la part ou au forfait mensuel pour préparer trois repas par jour, cuire du pain et faire le café. Ils sont généralement les premiers levés, à 5 h, et les derniers à se coucher, une fois la cuisine prête pour le lendemain.

« *Nous, les cuisiniers du garimpo, ne touchons souvent pas de salaire fixe. Selon les gains, nous recevons environ 10 %. Dans les bons mois, on peut gagner 40–50 g/mois.* » (Cuisinière, Dominicaine, 33 ans, travaillant à Tampok)

Les travailleuses du sexe sont payées à la prestation. Une travailleuse du sexe et cuisinière à Yaw Pasi s'est plainte du manque de clientèle en raison de l'intensification des opérations de la gendarmerie. Elle et les autres femmes travaillent pour le propriétaire chinois du supermarché :

« *Et c'est là que part l'or, parce que quand tu as besoin de quelque chose, tu dois l'acheter là-bas. Les hommes gagnent peu parce qu'ils doivent tout le temps fuir la gendarmerie.* » (Cuisinière et travailleuse du sexe, 38 ans, ayant travaillé récemment à Sikini)

Les prestataires de transport tels que les *canoeiros* (passeurs en pirogue) et les *motoristas* (chauffeurs) peuvent être payés par passager, ou fonctionner en affrètement : le propriétaire d'une opération paie alors l'usage exclusif de la pirogue ou du quad pour acheminer son fret jusqu'au garimpo. Un *canoeiro* (35 ans) travaillant dans la région de Picsou (Petit-Saut) a indiqué qu'il transporte des passagers et du fret, mais qu'il combine parfois cela avec des ventes pour son propre compte en tant que *marreteiro*. Il a encore 62 g de créances à recouvrer, et 7 000 R\$ qu'il doit payer à d'autres.

5.4 Transferts de fonds

La plupart des *garimpeiros* travaillant en Guyane, ainsi que les commerçants chinois présents dans les zones frontalières, envoient ou rapportent une partie de leurs revenus à leurs familles restées au pays — principalement au Brésil, mais aussi à Paramaribo, à l'un des points frontaliers, (par ex. Ronaldo), en Guyane, ou encore dans d'autres pays d'origine, comme la Chine pour les commerçants chinois. Cet argent permet aux familles d'acheter une maison pour leurs parents âgés, de scolariser les enfants dans de meilleures écoles, d'investir dans une activité future ou simplement de mettre de la nourriture sur la table des familles à faible revenu du nord-est du Brésil.

L'un des commerçants chinois, qui travaille avec son épouse dans un supermarché à Ronaldo, a expliqué :

« L'argent que nous gagnons ici, nous l'envoyons à l'étranger pour subvenir aux besoins de la famille. Nous avons trois enfants là-bas. L'aîné a 11 ans, le deuxième 9 ans et nous venons d'avoir un bébé. Ils vivent avec mes parents. Nous envoyons de l'argent pour leur vie quotidienne, pour notre maison, et nous voulons investir dans l'immobilier. » (20.06.2024)

Les *garimpeiros* interrogés ont été invités à estimer combien d'argent ils avaient envoyé chez eux en moyenne par mois en 2024. Certaines personnes n'avaient rien envoyé (15,8 %, $N_{\text{total}} = 120$). Soit elles n'avaient pas de famille à qui envoyer de l'argent, soit elles n'avaient pas les moyens de le faire. Cependant, il était plus courant d'envoyer au moins une partie de ses gains — souvent la moitié, et parfois presque la totalité.

Encadré 6. Elena (nom d'emprunt), âgée de 20 ans, travaille dans les *garimpos* de La Guyane depuis l'âge de 16 ans. Elle exerce comme cuisinière à Goianol. Elena a expliqué qu'elle n'a pas besoin de beaucoup d'argent dans le *garimpo*, car quelqu'un l'emmène gratuitement là où elle doit aller, et qu'une fois sur place, la nourriture et le logement sont pris en charge. En tant que cuisinière, Elena ne perçoit pas de salaire fixe. Parfois, dit-elle, elle ne reçoit rien parce qu'ils doivent fuir la police et tout recommencer. Mais lorsque le travail reprend, elle reçoit aussi la part correspondant aux mois où elle n'avait rien touché.

Au cours des premiers mois de 2024, Elena n'a rien gagné, mais lorsque le groupe a finalement eu du succès, elle a reçu 100 g d'or. C'est pour cette raison qu'elle est venue à Ronaldo, où elle a été interrogée, afin de pouvoir envoyer la moitié de ses gains à sa famille. En moyenne, elle estime avoir envoyé environ 1 000 € par mois à sa famille.

Un homme brésilien a indiqué qu'il avait invité sa compagne à venir s'installer à Ronaldo. De cette manière, ils peuvent vivre ensemble sur place avec l'argent qu'ils gagnent, plutôt que de devoir l'envoyer au Brésil. Leurs enfants sont scolarisés à Maripasoula.

Le montant médian estimé que les garimpeiros travaillant en Guyane envoient à leur famille est de 625 € par mois. Le montant moyen déclaré des transferts est légèrement supérieur à 1 000 € par mois (1 062 €). Ces données suggèrent que l'orpaillage illégal en Guyane constitue une source de subsistance importante pour plusieurs milliers de familles, notamment dans les États du Maranhão, du Pará et de l'Amapá.

5.5 Quantité d'or produite

Pour estimer la quantité d'or produite en Guyane, nous utilisons les revenus des travailleurs (*porcentistas*) ainsi que les informations sur le nombre d'opérations d'exploitation artisanal. Si chaque travailleur fait partie d'une opération, la quantité d'or produite par cette opération est calculée comme suit :

(Quantité d'or gagnée par le porcentista individuel / pourcentage de part gagnée) × 100%

Le pourcentage de part gagnée dépend du nombre de *porcentistas* dans l'équipe. Ensemble, les *porcentistas* reçoivent 30 % des gains totaux. Par exemple, dans une équipe de cinq *porcentistas*, chacun d'eux gagne 6 % des revenus. Nous illustrons cela avec l'exemple d'Evanildo

Evanildo (nom d'emprunt), âgé de 44 ans et originaire de Macapá, dans l'État de l'Amapá, a été interviewé à Albina, au Suriname. Il travaille à Sophia comme *porcentista* dans une opération d'exploitation artisanale alluvionnaire. Son groupe de travail est composé de six *garimpeiros*, lui compris. Lors de sa dernière mission au *garimpo*, il y est resté pendant six mois. Ils essaient de laver l'or (*despescar*) trois à quatre fois par mois, mais il a expliqué qu'il lui était difficile de préciser la fréquence exacte, car ils étaient continuellement interrompus par la gendarmerie.

Lors de la *despescagem* la plus récente, il a gagné 15 g d'or après neuf jours de travail, soit en moyenne 1,67 g/jour. En supposant 50 % de temps de travail effectif, il pourrait gagner personnellement environ 304 g d'or par an. Avec six *porcentistas*, chacun percevant 5 % des revenus ($30\% \div 6$), ces 304 g représentent 5 % de la production totale de l'opération. Ainsi, l'opération dans laquelle travaille Evanildo aurait produit environ 6083 g d'or par an.

Evanildo semble représenter un cas moyen. En appliquant ce calcul à chaque travailleur de l'échantillon, la quantité moyenne d'or produite par opération est estimée à 6 065 grammes d'or par an, soit environ 6 kg d'or/an. Avec 716 groupes de travail actifs (Annexe 2), la quantité d'or extraite des *garimpos* illégaux en Guyane s'élèverait à environ 4,3 tonnes.

En 2023, la Préfecture de La Guyane a estimé que les orpailleurs illégaux avaient produit environ 5 tonnes d'or cette année-là (Rapport annuel IEDOM, 2023). Nous ne connaissons pas la méthodologie utilisée pour cette estimation, mais elle est remarquablement proche de la nôtre. En utilisant une autre méthode fondée sur la production moyenne des sites selon leur nature, Le Tourneau (2024) aboutit à un chiffre inférieur mais relativement proche, d'environ 3,5 tonnes, en se basant sur 700 opérations. Ainsi, les 3,5 à 5 tonnes d'or produites illégalement chaque année par les *garimpeiros* en Guyane représentent 3,5 à 5 fois la production légale d'or (~1 tonne/an). Elles demeurent toutefois bien inférieures aux estimations des années précédentes : la Préfecture estime que plus de 7 tonnes d'or ont été produites illégalement en 2022, et en moyenne environ 10 tonnes/an au cours des années antérieures (Rapport annuel IEDOM, 2023).

Des données non publiées de la gendarmerie indiquent que, sur les deux dernières années (2022–2023), 5,4 kg d'or (5 398 g) ont été confisqués en moyenne par an. Ce chiffre correspond à 0,1 % de l'or extrait.

Une partie de l'or extrait illégalement en Guyane est acheminée vers le Suriname, et le reste vers le Brésil. En examinant les estimations de population des différents *garimpos*, leur localisation et leurs liens d'approvisionnement (Suriname, Brésil ou les deux), on constate qu'environ un tiers de la population de *garimpeiros* travaille dans des zones minières illégales associées au Brésil, tandis que les deux tiers se rendent probablement au Suriname pour vendre l'or.

Cependant, il faut noter qu'il existe relativement plus d'opérations primaires dans l'ouest de La Guyane, lesquelles ont généralement des rendements plus élevés que les barrancos. Il est donc raisonnable de supposer que 75 à 85 % de l'or extrait illégalement en Guyane finit par transiter par le Suriname.

5.6 Résumé des chiffres

Un résumé des chiffres pertinents est présenté dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 7. Indicateurs de l'exploitation d'or artisanale illégal en Guyane

Indicator	Estimated value
Nombre de <i>garimpos</i> illégaux en Guyane	68
Nombre de <i>garimpeiros</i> , y compris les prestataires de services	8,500
Nombre d'opérations illégales	716
Revenu mensuel moyen par <i>porcentista</i> (travailleur) en g d'or	27 g Au/month
Revenu annuel moyen d'un <i>porcentista</i> , en euros	21,400 €/an
Quantité d'or extraite illégalement chaque année en Guyane	4.3 tonnes/an
Quantité d'or provenant de la Guyane exportée depuis le Suriname en tant qu'or surinamais (75–85 % de l'or extrait illégalement en Guyane)	3.2- 3.7 tonnes; 28.2% - 32.6% des exportations total d'or artisanal du Suriname
Quantité d'or provenant de la Guyane exportée depuis le Brésil en tant qu'or brésilien (15–25 % de l'or extrait illégalement en Guyane)	0.6 – 1.1 tonnes; 1.2 – 2.2% des exportations totales d'or artisanal du Brésil
Part de l'or extrait illégalement en Guyane qui est confisquée chaque année par la gendarmerie	5.4 kg (0.1% de la production illégale estimée)

6 Les routes de l'or illégal en provenance de Guyane

Plus de la moitié des *garimpeiros* interrogés travaillant illégalement en Guyane ont déclaré qu'au cours des trois dernières années, ils avaient vendu de l'or aux supermarchés chinois situés dans les centres de services miniers le long de la frontière entre la Guyane et le Suriname (Figure 15). Ceux qui vendaient leur or au Brésil le faisaient principalement à un bijoutier d'Oiapoque.

La catégorie « autres » regroupe les réponses mentionnées une seule fois, notamment : Boa Vista, le *garimpo* Lourenço, une Compra de Ouro à Yaw Pasi, et « fabriquer un collier avec l'or et l'apporter ainsi au Brésil ».

6.1 Où les garimpeiros vendent-ils leur or ?

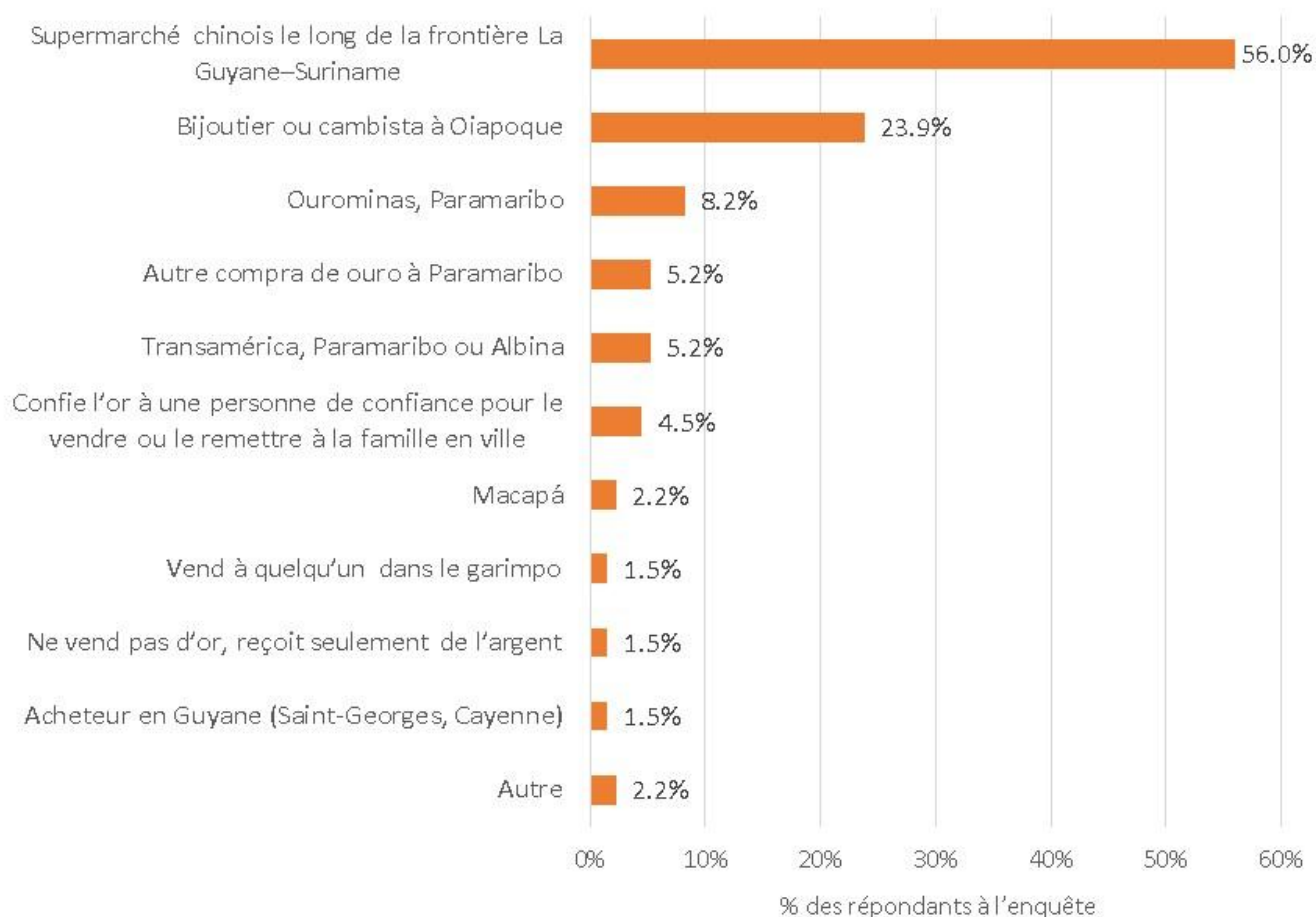


Figure 15. Lieux où les *garimpeiros* interrogés travaillant illégalement en Guyane vendent leur or, N=134

Personnes vendant au Suriname

Parmi les garimpeiros ayant vendu de l'or au Suriname au cours des trois dernières années, 81,5 % ont vendu (également) leur or à des commerçants chinois situés dans l'un des centres de services le long de la frontière Suriname–Guyane (75/92).

« Nous vendons généralement l'or au magasin chinois ; il paie mieux et nous devons aussi acheter des provisions, donc nous pouvons payer directement en or. Parfois, nous sommes endettés envers les Chinois, alors nous réglons immédiatement en or. »

(Homme, 23 ans, *porcentista*, travaillant à Eau Claire)

D'autres ont vendu à la maison d'achat d'or (*compra de ouro*) Ourominas (12,0 %, 11/92), à Transamerica (7,6 %, 7/92) ou à un autre acheteur d'or à Paramaribo (7,6 %, 7/92). Même si les commerçants chinois paient parfois un peu moins que les *compras de ouro* à Paramaribo, le voyage vers la capitale est coûteux, et à Paramaribo on dépense toujours de l'argent. C'est pourquoi de nombreuses personnes travaillant dans les *garimpos* de Guyane ne se rendent même pas à Paramaribo.

La principale raison pour laquelle certains y vont est la famille : certains ont leur partenaire et/ou leurs enfants qui vivent à Paramaribo. Les femmes (souvent célibataires) travaillant dans les *garimpos* peuvent payer quelqu'un pour s'occuper de leurs enfants afin qu'ils puissent aller à l'école à Paramaribo. Deux personnes ont déclaré avoir fait fabriquer un collier en or et avoir voyagé ainsi jusqu'au Brésil.

Les personnes qui font la navette entre Ronaldo et Oiapoque préfèrent vendre leur or d'abord à Ronaldo, pour des raisons de sécurité. Voyager avec de l'or est trop risqué : il peut être volé ou confisqué à Cayenne, et il est devenu plus difficile de le vendre à Oiapoque. Depuis Maripasoula, il est possible de prendre l'avion pour Cayenne (75 €) uniquement avec une carte d'identité. De là, les garimpeiros prennent un minibus pour Saint-Georges (25 €) puis traversent le fleuve jusqu'à Oiapoque. La gendarmerie ne les inquiète pas s'ils n'ont pas de passeport, puisqu'ils retournent dans leur propre pays.

Un homme interrogé à Yaw Pasi a indiqué qu'il achète parfois de l'or à des garimpeiros de l'intérieur pour le compte d'un entrepreneur chinois à Paramaribo. L'entrepreneur lui verse une commission et effectue soit un dépôt sur un compte bancaire, soit un paiement direct en personne à Paramaribo — généralement lorsqu'il s'agit d'envoyer de l'argent à la famille.

Parfois, l'or est envoyé par le pilote d'une compagnie aérienne qui atterrit à Tabiki. L'expéditeur paie 25 €, et le destinataire peut venir récupérer l'or à l'aéroport local de Zorg en Hoop.

Personnes vendant au Brésil

Parmi les garimpeiros interrogés ayant vendu de l'or au Brésil au cours des trois dernières années, trois quarts l'ont vendu à un bijoutier d'Oiapoque (74,4 %, 32/43).

« Tu vends ton or là où on te paie le mieux. Partout où l'on fabrique des bijoux, on peut acheter de l'or... Peut-être qu'un orfèvre doit réaliser une pièce pour un client, et dans ce cas, il peut payer plus cher qu'un acheteur d'or. Personne ne veut donner d'informations, car la Police fédérale est constamment à la poursuite de ceux qui achètent de l'or aux garimpeiros. »

(Porcentista, 57 ans)

Une personne a indiqué avoir vendu l'or extrait illégalement en Guyane à des changeurs informels (cambistas) dans les rues d'Oiapoque ; trois autres ont vendu leur or à Macapá, et une personne a déclaré l'avoir vendu dans le garimpo Lourenço, dans l'État de l'Amapá.

Personnes vendant en Guyane

Des représentants de certains acheteurs d'or (informels) du Brésil se rendent dans les *garimpos* situés en Guyane pour y acheter de l'or. En outre, il existe des *cambistas* indépendants qui achètent l'or à bas prix dans les *garimpos* de la Guyane pour le revendre de l'autre côté de la frontière à un prix plus élevé. Nous n'avons pas eu connaissance de représentants d'acheteurs d'or surinamais faisant de même, mais leur présence est signalée dans les zones frontalières.

Très peu de *garimpeiros* ont déclaré avoir vendu de l'or dans la zone côtière de la Guyane. Un homme a indiqué qu'il vendait toujours son or à Saint-Georges (Guyane), juste de l'autre côté du fleuve par rapport à Oiapoque, car il y obtenait un meilleur prix, et en euros.

Une femme de 42 ans, vivant à Cayenne, a rapporté qu'elle vendait son or directement à Cayenne.

Utilisation de virements bancaires et de Pix

Il est devenu de plus en plus courant de transférer directement de l'argent vers un compte bancaire au Brésil à l'aide de Pix. Cela peut se faire depuis un garimpo en Guyane, ou depuis l'un des magasins situés dans les zones de transit le long de la frontière. La connexion Internet Starlink, désormais largement disponible dans les garimpos de la Guyane, a rendu possible les transferts d'argent depuis presque n'importe quel endroit.

Trente-cinq *garimpeiros* présents dans les zones de transit du Suriname, le long de la frontière avec la Guyane, ont été interrogés sur leur utilisation de Pix ou d'autres services de transfert dans la forêt ou les régions frontalières pour envoyer leurs revenus à leur famille en toute sécurité. Sept personnes ont indiqué ne jamais transférer d'argent depuis la forêt, bien que certaines utilisent Pix dans les zones de transit. La principale raison de ne pas utiliser ces services en forêt est leur coût élevé : on perd trop d'argent. Dona Lygia, dont nous avons relaté l'histoire plus haut, a expliqué qu'elle utilise Pix pour ses paiements depuis 2020. Elle estime que les acheteurs d'or dans la forêt paient environ 20 % de moins que ceux d'Oiapoque. Une femme (Cuisinière, 50 ans) a déclaré qu'elle ne faisait pas confiance à Pix.

Tous les autres (80 %) ont indiqué qu'ils utilisaient Pix dans la forêt, soit régulièrement, soit occasionnellement. Plusieurs personnes ont expliqué qu'elles n'y recouraient que lorsque leur famille avait un besoin urgent et ne pouvait pas attendre.

« Je n'utilise Pix que lorsque ma famille a vraiment besoin d'argent, parce qu'en forêt on te donne peu. Je dors avec l'or dans ma poche, mais récemment je l'ai perdu — il a probablement glissé quand je fuyais la gendarmerie. »

(Carlos, nom d'emprunt, 33 ans, *porcentista*, travaillant à Sophia)

Carlos gagne environ 35 g d'or par mois et essaie d'envoyer 10 g/mois à sa famille et 15 g/mois sur son compte d'épargne. Ces derniers mois, il n'a pas pu le faire car il a perdu son or en fuyant la gendarmerie. Certains, comme Carlos, n'utilisent Pix qu'en cas d'urgence familiale, tandis que d'autres y ont recours systématiquement afin de sécuriser leurs gains. Les virements bancaires et Pix réduisent le risque de perdre l'or à cause de la gendarmerie ou de vols, ainsi que celui de dépenser l'argent sur place.

Une femme brésilienne s'est plainte que l'acheteur d'or dans la forêt ne payait que 53 €/g, alors qu'au même moment, le prix était de 62 €/g dans les magasins chinois et de plus de 70 €/g sur le marché international. Mais, a-t-elle soupiré, « on ne peut rien y faire ». Elle a donc utilisé malgré tout l'acheteur en forêt pour envoyer son argent.

Les personnes qui quittent régulièrement le *garimpo* attendent généralement d'être dans les zones de transit pour envoyer leur argent, car elles y obtiennent un meilleur prix. Un jeune homme (porcentista, 27 ans) a expliqué qu'il se rendait toutes les deux ou trois semaines à Antonio do Brinco/Peruano, où il vend son or au supermarché chinois avant d'utiliser Pix pour transférer de l'argent à sa famille.

Les services Pix ne sont pas uniquement fournis par des *cambistas* « professionnels » ou des représentants d'acheteurs d'or : toute personne disposant de fonds suffisants sur son compte peut offrir ce service. Par exemple, un homme de 30 ans, *porcentista* à Goianol, a raconté qu'il avait peur de marcher avec de l'or dans la forêt :

« Je demande simplement à quelqu'un qui est là et qui a assez d'argent sur son compte de faire un Pix pour moi. »

Cependant, l'utilisation de Pix pose plusieurs difficultés :

« L'un des problèmes que nous rencontrons, c'est que nous ne pouvons pas déposer de grosses sommes sur nos comptes bancaires au Brésil, sinon il faut déclarer leur origine. La Police fédérale vous appelle, et si vous ne pouvez pas justifier la provenance, ou s'ils savent que l'or vient de la Guyane, l'argent est confisqué. Même déposer sur son propre compte peut poser problème. »

Un autre obstacle est que l'utilisation de Pix nécessite un compte bancaire brésilien. Ceux qui n'en ont pas doivent demander à quelqu'un d'autre de faire le transfert pour eux. Un artiste de 63 ans, travaillant à Antonio do Brinco, a expliqué que lorsque sa fille a besoin d'argent, il demande simplement à quelqu'un sur place de l'aider et lui remet l'argent en main propre.

Pour les non-Brésiliens, l'envoi d'argent à la maison est plus complexe. Un homme cubain a expliqué que, ne pouvant pas utiliser Pix (ni un système équivalent) pour envoyer de l'argent à Cuba, il passe par un ami cubain au Brésil qui possède un compte bancaire. Celui-ci transfère ensuite l'argent à sa mère à Cuba.

Six femmes dominicaines ont été interrogées à Antonio do Brinco/Peruano. Deux avaient travaillé en Guyane, une troisième vivait à Maripasoula mais travaillait à Antonio do Brinco, et les trois autres vivaient et travaillaient du côté surinamais. Les six femmes utilisaient Ria, un service de transfert d'argent pratique, situé à Maripasoula. Lorsqu'elles disposent d'or, elles le vendent d'abord au

supermarché chinois, puis effectuent un transfert via Ria ; le destinataire peut recevoir l'argent par dépôt bancaire ou en espèces dans une agence. L'une d'elles a mentionné utiliser Caribe Express, un autre service de transfert très présent en République dominicaine.

6.2 Les routes empruntées par l'or illégal de Guyane

Dans cette section, nous résumons les routes empruntées par l'or extrait illégalement en Guyane. La Figure 16 présente une représentation visuelle de ces itinéraires.

Étape 1. Sur le site illégal

La première étape implique l'orpailleur qui extrait l'or. Une partie de cet or est immédiatement utilisée dans le *garimpo* pour payer les services nécessaires : la cuisinière, le charpentier, les *burrinhos*, les *marreteiros*, les prestataires de transport (*motoristas*, *canoeiros*), etc. Chacun de ces acteurs peut choisir de vendre tout ou partie de son or directement dans le *garimpo*, soit pour envoyer de l'argent à sa famille, soit pour des raisons de sécurité. Comme l'or sert de monnaie d'échange et change de mains à plusieurs reprises, le volume d'activité économique généré dépasse largement la seule valeur de l'or produit.

Étape 2. Autour du site de production

À un certain moment, parfois après avoir changé plusieurs fois de mains, l'or est sorti du site illégal. À partir de là, il peut emprunter deux itinéraires différents : vers le Suriname (dans la majorité des cas) ou vers le Brésil. Les individus peuvent transporter l'or eux-mêmes ou le confier à une personne de confiance chargée de passer la frontière. Dans le pays voisin, l'or est vendu, utilisé pour des achats, ou remis à une tierce personne (par exemple à la famille). Une quantité minimale d'or reste plus longtemps en Guyane : il est soit vendu par le *garimpeiro* dans la zone côtière, soit — plus rarement — confisqué par la gendarmerie.

Étape 3-A. Vente de l'or guyanais au Suriname

Parmi ceux qui se rendent au Suriname, la majorité des *garimpeiros* vendent leur or aux sites logistiques chinois situés dans les zones de transit le long de la frontière Suriname–Guyane. De plus petites quantités sont vendues à un acheteur d'or à Paramaribo, Albina, ou dans l'un des autres points frontaliers mentionnés.

Les commerçants chinois installés le long de la frontière envoient régulièrement de l'or (et de l'argent) à Paramaribo, pour des raisons de sécurité. Ils travaillent avec un transporteur de confiance, et la personne (chinoise) qui effectue le déplacement paie des policiers pour l'escorte jusqu'à la piste d'atterrissage. Parfois, un associé venu de Paramaribo se rend directement à la piste pour récupérer l'or et voyager avec le colis. Dans d'autres cas, c'est le propriétaire du commerce lui-même qui se déplace, ou bien le pilote est rémunéré pour transporter l'or. Les policiers restent avec eux jusqu'à ce que l'or soit chargé à bord, puis l'avion décolle. À Paramaribo, un associé (chinois), accompagné de gardes armés, vient réceptionner le colis à l'aéroport.

Les entrepreneurs utilisent ensuite cet or pour acheter de nouvelles marchandises, notamment du carburant, auprès de leurs collègues de Paramaribo et d'Albina. Soit directement, soit par l'intermédiaire d'un autre commerçant chinois, la plus grande partie de l'or est finalement vendue à

l'un des acheteurs d'or de Paramaribo. Certains de ces acheteurs possèdent une licence d'exportation, tandis que d'autres revendent à un exportateur agréé. À ce stade, l'origine de l'or devient indétectable.

Étape 3-B. Vente de l'or guyanais au Brésil

Au Brésil, la plupart de l'or extrait de la Guyane, directement ou indirectement (par l'intermédiaire de prestataires installés à Ilha Bela et Vila Brasil), finit à Oiapoque. À Oiapoque, l'or est principalement vendu à l'un des bijoutiers locaux. Un petit nombre de personnes le vendent à Macapá ou dans d'autres villes où le prix peut être légèrement plus élevé. Pour la majorité, cependant, les coûts, le temps et les risques associés à un tel déplacement ne valent pas la peine. Une infime quantité d'or est saisie par la Police fédérale.

Les acheteurs d'or d'Oiapoque disposent de plusieurs moyens pour faire parvenir l'or soit à des acheteurs de Macapá, soit à la Bourse nationale de São Paulo :

- Les personnes peuvent simplement transporter l'or dans leurs bagages à bord d'un bus — les bagages des bus ne sont généralement pas contrôlés.
- Elles peuvent aussi prendre un bateau d'Oiapoque à Belém, une route sur laquelle les contrôles sont quasi inexistantes.
- Selon un agent de la Police fédérale consulté, une opération a été démantelée : des individus transportaient de l'or d'Oiapoque vers le *garimpo* légal de Lourenço. Ils versaient une somme aux exploitants du site, et l'or était alors déclaré comme provenant de Lourenço, devenant ainsi « légal » pour le transport et la vente.

Tant que l'or se trouve à Oiapoque, on peut supposer qu'il provient de la Guyane. Une fois qu'il a quitté Oiapoque, il n'est plus possible de retracer son origine.

Les cambistas qui achètent de l'or dans les *garimpos* de la Guyane en accumulent des quantités bien supérieures à celles des garimpeiros individuels. Pour eux, il est donc rentable de se déplacer jusqu'à l'acheteur offrant le meilleur prix, même si celui-ci se trouve dans une autre ville ou un autre État. Nous ne disposons pas d'informations de la part des *cambistas* permettant de savoir où et comment ils revendent leur or lorsqu'ils n'ont pas de lien avec une *Compra de Ouro* importante ou un bijoutier.

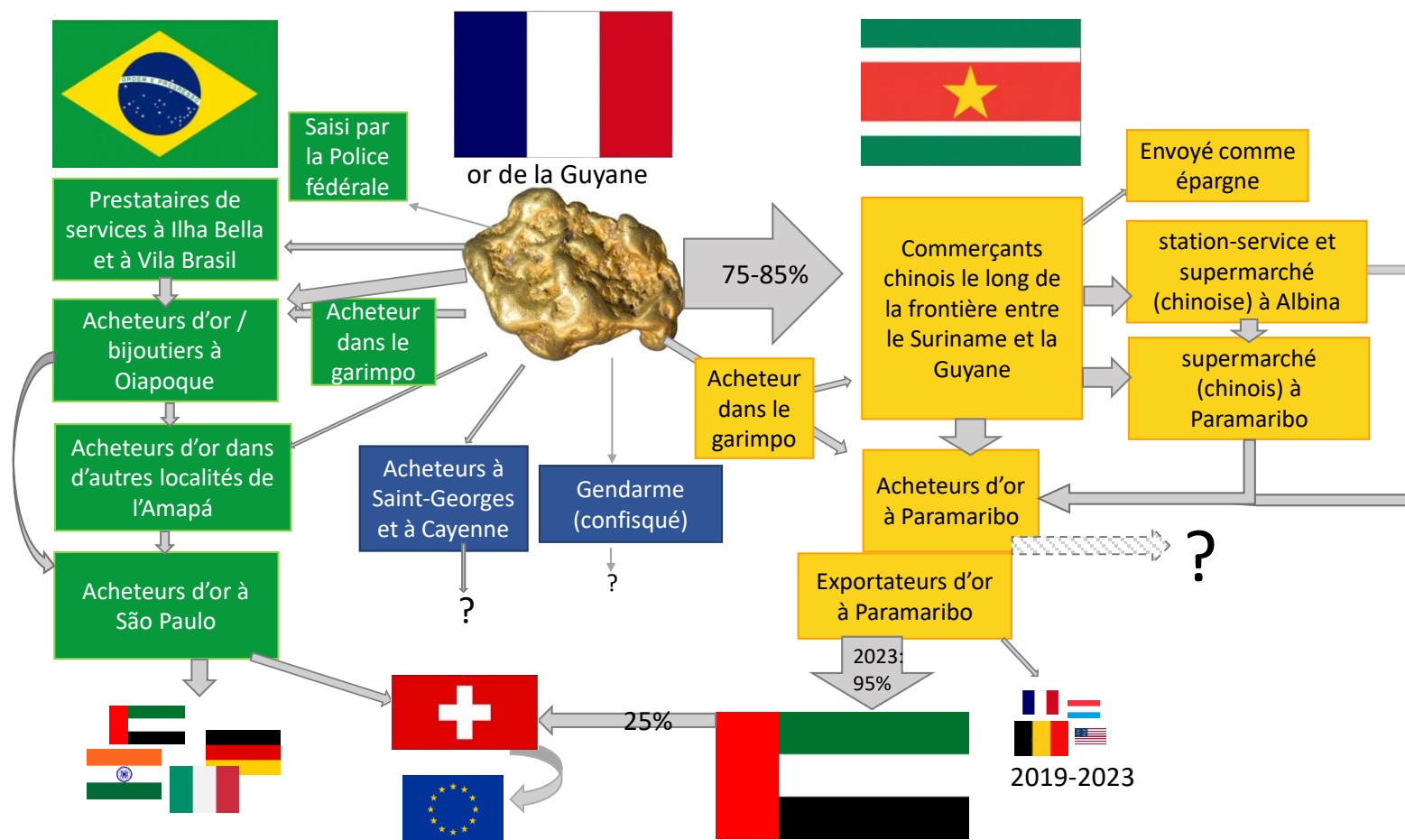


Figure 16. Voies empruntées par l'or de la Guyane et destinations finales

Étape 4. Exportations : l'or illégal de la Guyane vers différentes destinations

L'or extrait illégalement en Guyane et exporté ne peut plus être tracé. Néanmoins, les données disponibles suggèrent qu'une part considérable de cet or finit, via la Suisse, sur le marché européen.

Au cours des cinq dernières années, en moyenne 88 % de l'or artisanal (ASM gold) exporté du Suriname a été envoyé vers les Émirats arabes unis (EAU). En 2023, les EAU ont représenté la destination de 95 % des exportations d'or du Suriname. Les 5 % restants sont allés — ironiquement — vers la France. Entre 2019 et 2022, de petites quantités ont également été exportées vers la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et les États-Unis.

Le Brésil, quant à lui, exporte de l'or vers une plus grande diversité de pays. En 2023, ses principales destinations d'exportation étaient le Canada, la Suisse, l'Inde, les États-Unis, les EAU, la Turquie et l'Italie. Dans les statistiques brésiliennes, il est plus difficile que dans celles du Suriname de distinguer l'or produit par les grandes compagnies minières de celui extrait par les *garimpeiros*. De nombreux articles récents ont dénoncé le manque de transparence du commerce de l'or brésilien, précisant qu'une part considérable de ces exportations est d'origine douteuse (Instituto Escolhas, 2024). Une partie provient de *garimpos* illégaux au Brésil, ou encore d'autres pays, dont le Venezuela et la Colombie.

En 2023, l'Union européenne a importé environ 1,7 tonne d'or du Brésil, pour une valeur de 99 millions USD. De ce total, 1,5 tonne (soit 94 %) provenait de zones à haut risque d'illégalité (Instituto Escolhas, 2024). Il est possible qu'une fraction de cet or ait eu pour origine la Guyane, mais il est impossible de le confirmer.

Selon l'USGS, le Brésil a produit 60 tonnes d'or en 2023. Cette même année, 52,7 tonnes ont été exportées (Banque mondiale, 2024). En comparaison, la quantité d'or pouvant provenir de la Guyane reste probablement faible. Si 20 % de l'or de la Guyane aboutissait dans les statistiques d'exportation brésiliennes, cela représenterait environ 1,7 % du total des exportations d'or.

Les routes commerciales internationales de l'or provenant de la Guyane sont illustrées dans la Figure 18.

Étape 5. La demande d'or

Le dernier maillon de la chaîne de commercialisation de l'or est constitué par les consommateurs. En 2023, selon le World Gold Council, la demande mondiale d'or se répartissait comme suit :

- Bijouterie : 2 196 tonnes (48,7 %)
- Banques centrales : 1 049 tonnes (23,3 %)
- Investissement : 945 tonnes (21,0 %)
- Technologie : 315 tonnes (7,0 %)

(World Gold Council, 2024 ; Figure 18)

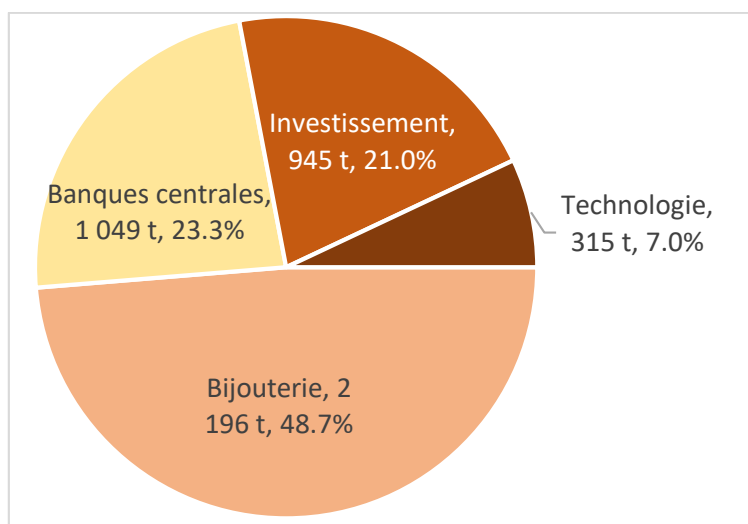


Figure 17. Demande d'or par secteur

En ce qui concerne l'achat d'or comme valeur refuge et instrument financier, la République populaire de Chine a occupé la première place au cours des deux dernières années. Bien que la Chine soit déjà le premier producteur mondial d'or, l'État et les consommateurs chinois continuent d'en importer massivement.

En 2022–2023, la Chine a acheté plus de 2 800 tonnes d'or à l'étranger — soit environ un tiers des réserves détenues par la Réserve fédérale américaine (International Banker, 2024). L'État chinois ne semble pas avoir d'objection morale à l'exploitation ou à la commercialisation de l'or illégal, comme l'ont révélé plusieurs rapports en Afrique et en Amérique latine (Mining Technology, 2023 ; OAS, 2019).

La Chine n'est pas seulement le premier acheteur mondial d'or en lingots, mais aussi l'un des plus grands consommateurs de bijoux en or : environ 65 % de la consommation nationale d'or y est destinée à la bijouterie.

Outre sa valeur ornementale, l'or a également une importance rituelle, notamment lors des mariages. Le deuxième plus grand acheteur de bijoux en or est l'Inde, où existe une longue tradition d'échanges de bijoux et de cadeaux en or lors des mariages et autres célébrations.

Viennent ensuite les États-Unis, les Émirats arabes unis (EAU) et la Turquie.

En 2023, l'or utilisé dans la technologie représentait 7 % de la demande mondiale. Les quatre principaux utilisateurs étaient la Chine continentale et Hong Kong SAR, la Corée du Sud, le Japon et les États-Unis.

À l'échelle internationale, il existe un large éventail d'acheteurs prêts à acquérir de l'or, y compris de provenance illégale. D'une part, de nombreux groupes armés, régimes autoritaires et organisations criminelles demeurent des acheteurs actifs, sans considération pour la manière dont l'or a été extrait. D'autre part, plusieurs pays cherchant à se dédollariser accumulent de l'or sans se soucier de son origine. Certains États affichent, sur le papier, une volonté de s'approvisionner de manière responsable, mais en pratique, peu de mesures concrètes sont mises en place pour empêcher l'or illégal d'entrer dans les raffineries.

Ainsi, en 2021, les Émirats arabes unis ont annoncé vouloir intégrer des exigences de lutte contre le blanchiment d'argent afin de garantir que les raffineries s'approvisionnent auprès de fournisseurs responsables et soient soumis à un audit annuel pour le vérifier (Reuters, 2021). Cependant, étant donné que les EAU constituent le principal acheteur d'or du Suriname, il est douteux que le sourcing responsable soit réellement une priorité pour les raffineries du pays.

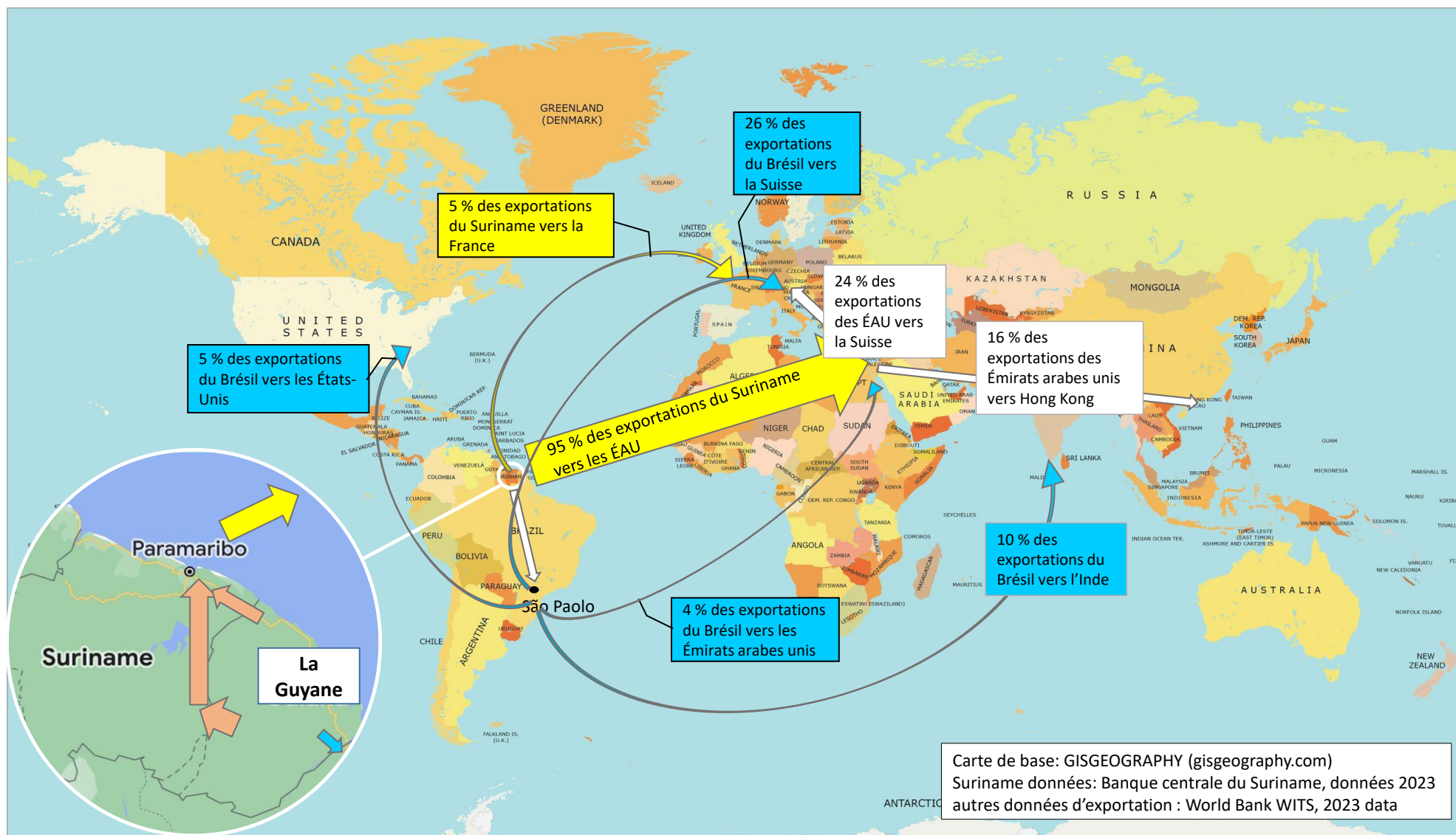


Figure 18. Carte des probables destinations d'exportation de l'or illégal provenant de la Guyane *

* En 2022, 33 % de l'or brésilien a été exporté vers le Canada et 16 % vers le Royaume-Uni. Cependant, comme ces pays n'achètent qu'à de grands producteurs, ils n'apparaissent pas sur cette carte

7 Conclusions

En 2024, entre 4 et 5 tonnes d'or ont été extraites illégalement en Guyane et exfiltrées clandestinement du territoire. Environ 8500 personnes participent à l'extraction, au commerce et à l'ensemble des services liés à cette activité en Guyane. Une fois la frontière franchie, un réseau d'une vingtaine à quelques dizaines d'intermédiaires au Suriname et au Brésil fait transiter la marchandise vers les acheteurs nationaux et les exportateurs légaux, puis vers le marché aurifère international. À ce stade, l'or est mélangé à des volumes provenant de sites aurifères du Suriname et du Brésil et ne peut plus être rattaché à la Guyane. Il existe très peu d'obstacles le long de ces routes pour acheminer l'or illégalement extrait en Guyane vers des raffineries à Dubaï et en Suisse, puis vers de grands acheteurs mondiaux tels que la Chine et l'Inde.

Les *garimpeiros* en Guyane sont généralement des hommes, mais on y trouve également un nombre moindre — bien que significatif — de femmes, appartenant à des tranches d'âge variées. La plupart viennent de familles pauvres du nord-est du Brésil. Beaucoup ont commencé à travailler très jeunes dans les *garimpos* brésiliens, souvent aux côtés d'autres membres de leur famille — une alternative “pragmatique” pour ceux qui ne vont pas loin à l'école. Les *garimpeiros* savent qu'ils n'ont pas le droit de travailler en Guyane, tout comme ils ne peuvent pas le faire dans les territoires autochtones ou les zones protégées du Brésil. Mais ils doivent subvenir aux besoins de leur famille, et pour eux, l'extraction aurifère représente un travail honnête et ardu. Les bandes criminelles présentes dans les *garimpos* guyanais sont d'ailleurs perçues comme autant une nuisance pour les mineurs que pour les Français.

Au cours des 30 dernières années, des dizaines de milliers de *garimpeiros* sont entrés en Guyane pour y exploiter illégalement l'or. Cette étude met en évidence les changements dans les méthodes d'extraction, les zones d'activité, la composition de la population et les circuits commerciaux de l'or illégal durant cette période.

1. Adaptation des méthodes d'extraction

Le renforcement du contrôle par les autorités françaises — notamment après plusieurs affrontements violents entre la gendarmerie et des criminels — a poussé les *garimpeiros* à adopter des méthodes minières plus mobiles et plus discrètes. Ils utilisent désormais des pompes plus petites, transportables, et travaillent en cycles courts : l'or doit être extrait avant l'arrivée de la gendarmerie.

2. Découragement et changement de composition de la population minière

Avec la répression accrue, il est devenu de plus en plus difficile de “travailler en paix”, ce qui en décourage certains. Presque tous les *garimpeiros* ont déjà été attrapés au moins une fois et ont perdu leur or, leurs biens personnels et de nombreux jours de travail. Les données suggèrent que de nombreuses femmes ont quitté les *garimpos* pour chercher des conditions de vie moins stressantes, modifiant ainsi l'équilibre de genre. Les *marreteiros* et *donos de máquina* qui ont perdu des marchandises ou du matériel valant plusieurs milliers d'euros doivent désormais peser le risque

de perte face à des gains incertains. Une ou deux pertes majeures peuvent suffire à les ruiner, rendant impossible toute reprise d'activité sans crédit.

3. Déplacement géographique des activités

Il y a une quinzaine d'années, la région frontalière franco-brésilienne était le principal couloir d'entrée des garimpeiros et de leurs approvisionnements, ainsi que de sortie de l'or illégal. Aujourd'hui, à peine 20 % de cet or passerait encore par la frontière orientale. Les bijoutiers d'Oiapoque doivent acheter clandestinement, et la navigation sur l'Oyapock est beaucoup moins fréquente qu'auparavant. Les échanges avec les forces de l'ordre brésiliennes et la gendarmerie française indiquent que les actions conjointes (patrouilles fluviales, contrôle des acheteurs d'or, coopération judiciaire) ont contribué à dissuader les garimpeiros d'utiliser Oiapoque. Mais il ne faut pas surestimer l'effet répressif : les conditions minières plus favorables à l'ouest (notamment autour du Maroni) et les récentes découvertes d'or à Eau Claire, Dorlin et Petit Jean ont également déplacé l'activité.

4. Mutation du commerce de l'or illégal

La commercialisation de l'or extrait illégalement en Guyane a beaucoup évolué : elle s'est déplacée, modernisée, et a été soumise à des régulations financières plus strictes. Au début des années 2000, on comptait près de 20 comptoirs d'achat d'or sur la côte, et les paiements en espèces étaient la norme (WWF, 2009). Parce que l'or illégal était couramment vendu sur place, la Guyane exportait alors 50 % de plus d'or qu'elle n'en produisait officiellement. À partir de 2009, la DGI (Direction Générale des Impôts) a renforcé ses contrôles, entraînant la fermeture de plusieurs acheteurs soupçonnés de fraude fiscale et de blanchiment. Il ne restait alors qu'un seul acheteur légal : SAAMP – Guyane, à Cayenne.

Lorsque la vente d'or illégal en Guyane est devenue plus difficile, les garimpeiros se sont tournés vers les marchés frontaliers — Oiapoque au Brésil et les postes du Suriname. En 2015, Oiapoque comptait encore deux acheteurs légaux, mais les ventes informelles aux bijoutiers locaux restaient courantes (Luning & de Theije, 2015). Avec la coopération accrue entre la Police fédérale brésilienne et la gendarmerie, il est devenu plus risqué d'y vendre l'or guyanais.

Aujourd'hui, la grande majorité de l'or illégal en provenance de Guyane finit dans l'un des 100+ sites logistiques chinois le long de la frontière avec le Suriname. À Antonio do Brinco/Ronaldo, le nombre de commerces chinois a explosé : ce qui n'était qu'une cabane en face de Maripasoula est devenu un véritable hub logistique et commercial pour l'or. Ces commerçants chinois dominent désormais la chaîne de commercialisation : ils utilisent une partie de l'or pour acheter du carburant et des marchandises, et en revendent la majeure partie à Paramaribo, sans contrôle sur l'origine. Nos données suggèrent qu'environ 30 % de l'or exporté du Suriname comme étant "surinamais" pourrait en réalité provenir de la Guyane.

5. Nouveaux outils : Pix et Starlink

L'introduction du système Pix (2020) a profondément changé la manière dont les garimpeiros transfèrent leurs revenus à leurs familles ou vers leurs propres comptes au Brésil.

L'arrivée de Starlink a permis d'utiliser Pix depuis presque tout l'intérieur, réduisant ainsi les risques de vol ou de confiscation, et transférant le risque vers les cambistas qui transportent encore l'or physiquement.

6. Tentatives réglementaires et leurs limites

Le Brésil et le Suriname ont récemment introduit des réformes légales visant à lutter contre le blanchiment d'argent et de métaux précieux, mais celles-ci restent partiellement appliquées. Au Brésil, la Cour suprême fédérale a mis fin à la "régulation de la bonne foi" et le gouvernement a rendu obligatoire la facturation électronique pour les transactions aurifères — mesures qui ont simplement fait basculer une partie du commerce dans la clandestinité.

Au Suriname, la Loi WMTF impose à chaque acheteur d'or un programme de gestion des risques et le signalement des transactions suspectes, mais nous n'avons trouvé aucune preuve d'un contrôle effectif. En clair, vendre de l'or illégal en Guyane ou au Brésil est devenu plus risqué, mais au Suriname, cela reste très peu contrôlé.

En résumé, les données montrent que les efforts de lutte contre l'orpaillage illégal ont eu un certain effet. La vente d'or illégal est plus difficile en Guyane et au Brésil, et la gendarmerie a intensifié sa présence ces dernières années. Cependant, les garimpeiros restent nombreux et ingénieux : quand la gendarmerie a renforcé ses actions, ils ont créé des systèmes d'alerte ; quand la vente en Guyane est devenue impossible, ils ont franchi la frontière ; et avec Pix et Starlink, ils peuvent désormais transférer leurs revenus à distance.

Malgré les risques et les pertes, la hausse du prix de l'or et la pauvreté persistante dans le nord-est du Brésil continueront d'alimenter les flux de garimpeiros vers la Guyane, afin de répondre à la demande mondiale d'or et de soutenir leurs familles.

Références bibliographiques

Aertgeerts, G., Nagel, J.-L., Fournier, E. (2018). L'exploitation de l'or alluvionnaire en Guyane : synthèse des techniques employées, recommandations et alternatives. Rapport final. BRGM/RP-67564-FR

Augé, T., Bailly, L., Bourbon, P., Guerrot, C., & Viprey, L., with the collaboration of P. Telouk (ENS-Lyon). (2015). *Faisabilité technique d'une traçabilité physico-chimique de l'or de Guyane* (Rapport WWF-BRGM/RP64880-FR). 145 pp.

Brazil, Government of (1978). *Federal Law No. 6,567 of 24 September 1978*.
http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l6567.htm

Brazil, Government of (1989). *Federal Law No. 7,805 of 18 July 1989*.
http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l7805.htm

Centrale Bank van Suriname. (2021). *Nationale Risico Analyse 2019 – medio 2020 (Publieke versie)*.
<https://fiusuriname.org/Publicaties/NRA-Rapport-Publieke-versie.pdf>

Centrale Bank van Suriname. (2023–2024). *Goud Analyse 2022 – 4e kwartaal 2023*. Paramaribo, Suriname.

Crowe. (2020). *Adviesrapport met betrekking tot Anti-Money Laundering bij Amazone Gold N.V.* Paramaribo, Suriname.

Financial Intelligence Unit (FIU) Suriname. (2021). *Specifieke richtlijnen voor de handelaren in goud ...*
https://fiusuriname.org/wetgeving/Richtlijnen/SPECIFIEKE_RICHTLIJNEN_TBV_CAT._F_%26%20G_%20_JULI_2021.pdf

Financial Intelligence Unit (FIU) Suriname. (2023). *Jaarverslag 2022*.
<https://fiusuriname.org/Jaarverslagen/JAARVERSLAG-2022-FIU-SURINAME.pdf>

Felbab-Brown, V., Paz García, D., & Bajji, V. (2024). *Chinese crime and geopolitics in 2024*. Brookings Institution. <https://www.brookings.edu/articles/chinese-crime-and-geopolitics-in-2024/>

Fréry, N., Maury-Brachet, R., Maillot, E., Deheeger, M., Mérona, B., & Boudou, A. (2001). Gold-mining activities and mercury contamination of native Amerindian communities in French Guiana: Key role of fish in dietary uptake. *Environmental Health Perspectives*, 109(4), 449-456.
<https://doi.org/10.1289/ehp.109-1240303>

Government of Suriname. (2022). *Wet ter voorkoming en bestrijding van money laundering en terrorismefinanciering (WMTF)*. *Staatsblad van de Republiek Suriname*, 2022 no. 138.

Government of Suriname. (2023). *Staatsbesluit van 20 februari 2023 houdende wijziging van het Besluit Royalty Kleinmijnbouw*. *Staatsblad van de Republiek Suriname*, 2023 no. 35.

Griffin, O. (2020). Gangs in Latin America use bribery, secret routes to smuggle jaguar parts to China: Report. *Reuters*. <https://www.reuters.com/article/business/environment/gangs-in-latin-america-use-bribery-secret-routes-to-smuggle-jaguar-parts-to-chi-idUSKBN27L1R5>

Heemskerk, M. (2010). *The Gold Marketing Chain in Suriname*. WWF Guianas, Paramaribo.

Heemskerk, M., Duijves, C., & Pinas, M. (2014). Interpersonal and institutional distrust as disabling factors in natural resources management: Small-scale gold miners and the government in Suriname. *Society and Natural Resources*.

Hendus, B. et al. (2016). *Opening the black box: Local insights into the formal and informal global mercury trade revealed*. IUCN NL / SRJS.
https://www.iucn.nl/app/uploads/2021/07/lr_mercury_brochure_digitaal_gebruik.pdf

Jing Daily. (2024). *Green is the new gold in China's hard luxury segment*.
<https://jingdaily.com/posts/green-is-the-new-gold-in-china-s-hard-luxury-segment>

Karpe, P. (2022). La lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane française. *Revue juridique de l'environnement*, 47(1), 9-12. <https://shs.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2022-1-page-9>

Larrouturou, B. (2021). *Développement d'une filière aurifère responsable en Guyane*. Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Le Tourneau, F.-M. (2020a). Le « système garimpeiro » et la Guyane : l'orpaillage clandestin contemporain en Amazonie française. *Cahiers d'Outre-Mer*, 282, 263-290.
<https://doi.org/10.4000/com.12353>

Le Tourneau, F.-M. (2020b, 2024). *Chercheurs d'or : L'orpaillage clandestin en Guyane française*. CNRS Éditions.

Linares, S., André, M., Commins, J., Joubert, P., & Gond, V. (2024). *The observatory of mining activities in French Guiana: 20 years of remote sensing applied to mining deforestation*. Paper presented at XXI Simpósio Internacional SELPER, Belém, Brazil.

Luning, S., & de Theije, M. (2015). *Small-scale mining and the routes travelled by gold that is illegally produced in French Guiana*. GOMIAM & WWF France.

MacDonald, S. B. (2023). *On the trail of illicit gold proceeds: Strengthening the fight against illegal mining finances – Suriname*. Organization of American States (OAS), Department against Transnational Organized Crime.

Manzolli, B., Rajão, R., Bragança, A. C. H., Oliveira, P. T. M., Alcântara, G. K., Nunes, F., & Soares Filho, B. (2021). *The prevalence of illegal gold production in Brazil*.

Maysounave, T. (2024). *Lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane : quel bilan ?* Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/sur-le-terrain/immersion/2024/lutte-contre-l-orpaillage-illegal-en-guyane-quel-bilan>

Menet, S., & Bondaz, A. (2023). *Gilded shadows: Unveiling the role of Chinese trading posts and transnational networks in fuelling illegal gold mining in French Guiana* (Report No. 13/2023). Fondation pour la recherche stratégique.

OAS-DTOC. (2021). *On the trail of illicit gold proceeds: Ecuador's case*. <https://www.oas.org/en/sms/dtoc/docs/On-the-trail-of-illicit-gold-proceeds-Ecuador-case.pdf>

OAS-DTOC. (2023). *On the trail of illicit gold proceeds: Suriname's case*. <https://www.oas.org/en/sms/dtoc/docs/suriname-eng-digital.pdf>

OECD. (2013). *OECD due diligence guidance for responsible supply chains of minerals from conflict-affected and high-risk areas* (2nd ed.). OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/9789264185050-en>

Parc Amazonien. (2024). *Orpaillage : 112 sites illégaux sur le Parc national*. <https://www.parc-amazonien-guyane.fr/fr/actualites/orpaillage-112-sites-illegaux-sur-le-parc-national>

Serville, G., & Adam, L. (2021). *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane*. Assemblée Nationale Française. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ceorguy/l15b4404_rapport-enquete

Thomassin, J.-F., Urien, P., Verneyre, L., Charles, N., Galin, R., Guillon, D., Boudrie, M., Cailleau, A., Matheus, P., Ostorero, C., & Tamagno, D. (2017). *Exploration et exploitation minière en Guyane* (« La Mine en France », Tome 8). Ministère de l'Économie et des Finances, BRGM, INERIS & Réseau d'Excellence Mine & Société. https://www.mineralinfo.fr/sites/default/files/documents/2021-01/tome_08_guyane_final24032017.pdf

World Gold Council. (2024). *Historical demand and supply*. <https://www.gold.org/goldhub/data/gold-demand-by-country>

WWF-France. (2009). *De la mine à la vitrine : La traçabilité de l'or guyanais – État des lieux et perspectives*. <http://164.132.125.28/Record.htm?idlist=2&record=19102852124919200349>

WWF-Brésil. (2011). *Vila Brasil, vilarejo de comerciantes no meio da floresta Amazônica*. <https://www.wwf.org.br/?29964/Vila-Brasil-vilarejo-de-comerciantes-no-meio-da-floresta-Amazonica>

WWF-Brésil. (2014). *Brazil and France must act against illegal gold mining*. <https://www.wwf.org.br/?37842/Brazil-and-France-must-act-against-illegal-gold-mining>

WWF. (2018). *Toxic mercury poisoning the Amazon*. https://wwf.panda.org/wwf_news/?338470/Toxic-mercury-poisoning-the-Amazon

WWF-France. (2024). *Orpaillage illégal en Guyane : fausse piste et vrai levier – l’urgence d’une coopération transfrontalière*. <https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2024-03/WWF%202024%20Orpaillage%20Ill%C3%A9gal%20Guyane%20Fausse%20piste%20vrai%20levier%20Web.pdf>

Annexes

Annexe 1

Le tableau ci-dessous présente les garimpos dans lesquels les personnes interrogées ont travaillé au cours des dix-huit mois précédant l'entretien (2023 – août 2024), regroupés par bassin versant principal. Les répondants ont été invités à indiquer les garimpos où ils avaient travaillé durant les périodes suivantes : janvier–juin 2023, juillet–décembre 2023, et janvier–juillet 2024. Chaque participant a donc fourni trois réponses, qui pouvaient être identiques si la personne avait travaillé dans une seule zone entre janvier 2023 et juillet 2024.

Les chiffres de la troisième colonne correspondent au nombre de séjours semestriels.

Garimpo	Bassin versant ou secteur	Nombre de séjours semestriels, 2023 – août 2024
Tampok	Tampok River	50
Korubão		9
Tampoc Novo		4
Grigel		3
Marina		3
Corre-mão		2
		71
Sikini	Sikini River/ Alikéné / Ipi	15
Inipi (Rio Ipi)		5
Mangal - Rio Alikene or Sikini		4
Mototaxi		3
		27
Sapokaï	Regina River/ Sapokaï	10
Garimpinho		9
Regina		8
D21		5
Agua Limpa		1
Kwata		1
		34
Ilha Bella	Oiapoque River	4
		4
Atouka	Maroni River / Beïman / Abounami	36
Sparouine		15
Papaïston		5
Beïman-Apatou		3
Ti'Jean		3
		62
Sophia	Mana River	28
Goïanol		11
Delices		3
Penico / Delices		3
Dagobert		2
Meladinho /Goyanol		2

Mana		1
		50
Garimpo	Sector	Number of half year stays, 2023-Aug 2024
Picsou	Lago Petit Saut (Picsou) / Sinamary River	6
St. Elie		5
Cacao		3
		14
Eau Claire	Inini River	36
Abafadinho		3
Carenagem		3
Dorlin		3
Litani		3
Maraudeur		3
Pe de Limão		3
Tadeu		3
Yaou		3
Limonada		1
Sipoão / Dorlin		1
		62
Nacional	Caïena / Kourou	19
Prometida		7
Boulangier		4
Qiuricuri (close to Boulangier)		3
Rio Bagot		3
Caïena/ Nacional		2
Nacional, Rio Bajot		1
Saut Sabbat		1
		40
Tapahão	N'a pas pu être localisé	2
Medicilândia		1
		3
Suriname garimpo (Li Pau San, Mama Ndyuka, Benzdorp)	A travaillé en dehors de la Guyane pendant quelques moi	11
Brazilian garimpo (Boa Vista and Para)		4
Did not work in garimpo		13
		28

Annexe 2: Ensemble des garimpos connus avec estimation de la population et du nombre d'opérations

Nr	Garimpo	Bassin versant ou secteur	Population	Nr de opérations
1	Tampok	Tampok River	46	6
2	Korubão		230	13
3	Tampoc Novo		80	6
4	Grigel		50	4
5	Marina		50	7
6	Corre-mão / Lipo-Lipo		50	5
7	Sikini	Sikini River/ Alikéné / Ipi	192	18
8	Inipi (Rio Ipi)		170	14
9	Mangal - Rio Alikene or Sikini		130	8
10	Xiripuri		50	5
11	Paulodora		50	5
12	Mototaxi		120	15
13	Sapokaï	Regina River/ Sapokaï	44	8
14	Garimpinho		167	14
15	Regina (Grand Kanoury, Japigny)		425	58
16	Chaparral		75	7
17	Mina Rica		75	7
18	D21		213	10
19	Agua Limpa		35	6
20	Zero-Cinco		350	30
21	Kwata		80	10
22	Atouka	Maroni River / Beïman / Abounami	155	14
23	Sparouine		132	16
24	Papaïchton		12	1
25	Beïman-Apatou		250	10
26	Pega voando		75	7
27	Chantal		75	7
28	Ti'Jean		120	6
29	Sophia (curutela)	Mana River	293	22
30	Goianol		90	7
31	Delices		280	10
32	Penico		300	30
33	Dagobert		90	18
34	Meladinho		50	5
35	Pista dos Americanos		50	5
36	Guerilha		50	5

37	Garupa,		50	5
38	Guerilinha		50	5
39	Queijo		50	5
40	Zero-três		100	10
41	Zero-cinco		100	10
42	Tilim		100	10
43	Befumo		100	10
44	Mana		220	20
45	Picsou	Lago Petit Saut (Picsou) / Sinamary River	300	18
46	St. Elie		60	10
47	Pedral		40	4
48	Chapadinha		40	4
49	Garimpinho		40	4
50	Cacau		50	5
51	Eau Claire	Inini River	496	13
52	Abafadinho		60	7
53	Carenagem		70	10
54	Dorlin		0	0
55	Litani		25	1
56	Maraudeur		50	5
57	Pe de Limão		100	10
58	Tadeu		100	7
59	Yaou		4	1
60	Limonada		200	8
61	Sipoão / Dorlin		200	15
62	Nacional	Caiena / Kourou	325	22
63	Prometida		187	17
64	Boulangier		100	10
65	Qiuricuri / Changement		192	16
66	Rio Bagot		150	15
67	Saut Sabbat		150	10
68	Ouanary		100	10
	TOTAL		8513	716

Annex 3

Lieu où les garimpeiros interrogés résidaient le plus récemment avant de se rendre dans les zones d'extraction aurifère de la Guyane ou du Suriname.

Country	%	State	%
Brésil	95.3%		
		Maranhão	44.0%
		Para	22.4%
		Amapa	19.4%
		Roraima	3.0%
		Amazonas	2.2%
		Piauí	1.5%
		Paraíba	0.7%
		Rio de Janeiro	0.7%
		Ceara	0.7%
		Paraná	0.7%
Suriname	2.2%		
La Guyane	1.5%		
République dominicaine	0.7%		